

Comparées aux mesures de guerre Beatty fait valoir les «bienfaits» des mesures d'urgence



Perrin Beatty

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Si la Loi sur les mesures d'urgence avait été en vigueur en 1970, le gouvernement aurait pu être obligé de se justifier devant les tribunaux et les personnes emprisonnées arbitrairement auraient pu demander des indemnités.

« En 1970, si on avait eu cette loi plutôt que la Loi des mesures de guerre, le gouvernement aurait été obligé, devant la Cour, d'amener des preuves qu'aujourd'hui encore on ne peut toujours pas voir », a affirmé le ministre de la Défense, Perrin Beatty, lors d'une entrevue au DEVOIR, cette semaine.

Voir page 10 : Beatty

Le PC du Québec veut des moeurs politiques propres

PIERRE O'NEILL

Les conservateurs du Québec ont franchi en fin de semaine une étape importante du processus d'épuration des moeurs politiques, notamment en adoptant le principe du financement populaire des partis.

Le congrès de l'aile québécoise du Parti conservateur a voté à l'unanimité une résolution pilotée par le député François Gérin de Mégantic-Compton, invitant le gouvernement Mulroney à légiférer pour interdire aux compagnies et syndicats de contribuer au financement des partis et à limiter à \$5,000 chacune des contributions individuelles des partisans.

La volonté ainsi exprimée par les militants conservateurs constitue l'aboutissement d'une vigoureuse campagne de trois ans menée par le député Gérin auprès de ses collègues du caucus, du conseil des ministres, de la direction du parti et du bureau

du premier ministre. Devant l'assemblée générale hier, M. Gérin a été acclamé après avoir reçu l'appui

enthusiaste de deux ministres, dont Mme Monique Vézina et M. Benoît Bouchard, qui a défié libéraux et

néo-démocrates de s'engager sur la même voie.

Par ailleurs, le ministre Marcel Masse s'est abstenu de voter et s'est montré plus réservé envers l'initiative du député de Mégantic-Compton. Responsable politique du Québec, M. Masse a laissé planer des doutes sur le sort que pourrait connaître cette résolution. En conférence de presse, il a précisé que « les assises québécoises du parti ne sont pas le conseil des ministres ou le Parlement canadien. Ce sont des vœux, des résolutions, des propositions. C'est évident que le vœu exprimé par les assises québécoises ne lie pas les autres régions du Canada ».

Cette participation de la base militante à l'élaboration de la pensée politique constituait une première dans l'histoire politique de ce parti. Amorcé l'automne dernier à la demande du premier ministre Mulro-

Voir page 10 : Le PC



François Gérin



Monique Vézina

Plus de 30,000 en attente de statut

Le Québec attire trois «réfugiés» sur quatre

■ Avec les meilleurs programmes sociaux au Canada

ROLLANDE PARENT

(PC) — Ce n'est pas par hasard que le Québec héberge actuellement près des trois quarts des revendicateurs du statut de réfugié entrés au Canada au cours des dernières années. Les services gouvernementaux offerts y sont d'une générosité à nulle autre pareille au Canada.

Selon des chiffres d'Immigration Canada, sur 47,000 revendicateurs qui attendent de savoir si leur demande de résidence permanente sera agréée, 32,000 sont au Québec, en forte majorité dans la région de Montréal.

Le Québec abrite actuellement 68 % des revendicateurs du statut de réfugié au Canada alors que sa part traditionnelle de l'immigration ca-

nadienne est d'environ 17 %, avec une volonté de la rendre au moins proportionnelle à sa part de la population canadienne, soit 26 %.

Ce goût du Québec manifesté par les revendicateurs du statut de réfugié n'est pas nouveau.

Rappelons-nous qu'en mai 1986, quand le gouvernement fédéral décida de supprimer « l'arriéré accumulé » (back log), la moitié des revendicateurs se trouvaient au Québec, soit 1,000 cas sur les 22,000 en attente.

Le Québec exerce une forte attraction sur les revendicateurs et doit conséquemment en assumer les coûts d'accueil.

La facture, quoique difficile à établir, est d'autant plus importante que, jusqu'à récemment, les autorités fédérales prenaient deux, trois

et même quatre ans avant de statuer sur le bien-fondé des requêtes quand un revendicateur utilisait tous les recours disponibles. Ce délai aurait été ramené à 18 mois, assure-t-on à Immigration Canada.

Dans l'intervalle, les contribuables québécois assument les coûts de l'aide sociale et de l'hébergement pour les revendicateurs démunis. L'aide juridique, les services ambulanciers et certains médicaments leur sont également accessibles gratuitement.

Généralement six mois après son arrivée au Québec, le revendicateur reçoit la carte d'assurance-maladie. L'assurance-hospitalisation suit trois mois plus tard.

Règle générale, un revendicateur du statut de réfugié obtient un per-

Voir page 10 : Le Québec

La violence resurgit en Espagne

MADRID (AFP) — L'assassinat d'un général à la retraite à la sortie de la messe des Rameaux hier au Pays Basque et l'explosion d'une bombe, qui a tué deux jeunes filles, deux heures plus tard, dans le centre de Madrid, constituent apparemment une preuve de plus du rejet de toute trêve par l'ETA militaire (mouvement basque).

À nouveau s'évanouissent les es-

poirs des Espagnols de voir la paix revenir au Pays Basque. L'offre de trêve de 60 jours exprimée le 28 janvier 1988 par la direction de l'ETA est demeurée lettre morte. Sa menace de « ré-ouvrir tous les fronts » lancée quinze jours plus tard, par voie de presse, le 14 février, en accusant le gouvernement espagnol « de ne pas avoir répondu à son offre » de cessez-le-feu est, pour l'in-

stant, amplement réalisée.

L'année 1987 s'était terminée, le 11 décembre, par un massacre à Saragosse. Une voiture piégée avait explosé le 11 décembre devant une caserne-résidence de la garde civile et tué onze personnes dont cinq fillettes. Le roi Juan Carlos, venu sur les lieux de l'explosion, avait flétri « ces gens sans âme » qui commettent de

Voir page 10 : La violence



Photo Chantal Keyser

L'ACADIE EST OUVERTE

La nouvelle station de métro L'Acadie est finalement ouverte aux usagers depuis ce matin, complétant ainsi la mise en service du tronçon ouest de la ligne Bleue inauguré par la STCUM le 4 janvier dernier. Érigé aux limites de Ville Mont-Royal, angle Beaumont et l'Acadie, un seul des deux édifices desservant la station est pour l'instant accessible au public. Construite de béton, de granit noir, de calcaire et de porcelaine émaillée, la station L'Acadie sera éventuellement bordée d'un petit parc de quartier.

La bataille des tarifs se fera sur d'autres destinations européennes cet été

Paris échappera à la guerre aérienne de l'Atlantique

LAURENT SOUMIS

Les voyageurs québécois devront déboursier cet été une centaine de dollars de plus en moyenne pour se rendre en France au départ de Montréal selon une compilation des tarifs aériens transatlantiques à compter du mois de mai.

En revanche, les mêmes données (voir les tableaux en page 10) indiquent que les consommateurs pourront profiter d'une concurrence accrue vers d'autres destinations européennes.

Ainsi, les nouveaux venus sur ces liaisons offrent des tarifs réduits de \$ 140 pour l'Angleterre, \$ 160 pour la Grèce, \$ 190 pour Bruxelles et \$ 200 pour l'Italie par rapport à ceux de leurs concurrents.

Mais entre mai et septembre prochain, il en coûtera un minimum de \$ 429 à \$ 598, selon le transporteur, pour effectuer un voyage de trois semaines en vol nolisé ou régulier vers Paris, la destination encore privilégiée des Québécois.

Au plus fort de la saison estivale, les prix pratiqués par les cinq transporteurs en présence grimperont même jusqu'à \$ 599, voire \$ 788.

En 1988, les deux tiers des transporteurs affichent des tarifs planchers qui dépassent le seuil des \$ 500.

Le relèvement des tarifs aériens n'est pas étranger au contingentement des vols nolisés et au réajustement du marché à l'égard des coûts réels d'exploitation des transporteurs.

À la fin de l'année dernière, un accord conclu entre les gouvernements canadien et français a eu pour effet de limiter à 200,000 le nombre de sièges qui pourront être vendus en 1988

à bord de vols nolisés entre le Canada et la France.

Ce quota est inférieur de 30,000 sièges au plafond fixé en 1987. Ce sont 104,000 sièges de moins que le volume souhaité par les compagnies canadiennes et à peine 20,000 de plus que celui voulu par les autorités de l'aéronautique française soucieuses de préserver la rentabilité d'Air France.

À la suite de cet accord, la Commission canadienne des transports — devenu depuis l'Office national des transports — a dû procéder en décembre dernier au partage des sièges nolisés entre les différents concurrents. Ces sièges, rappelons-le, s'ajoutent aux sièges déjà disponibles sur les vols réguliers.

Prenant pour référence la part du marché occupée l'année précédente par les transporteurs ou leurs grossistes associés, la Commission a octroyé 62,650 sièges à Wardair, 45,500 à

Air Canada, 42,450 à Nationair, 40,400 à Air Transat et 9,000 à Worldways.

Tous les transporteurs contestent actuellement cette répartition à l'exception de Worldways qui vole vers Paris depuis Toronto.

Nouvelle venue dans le ciel canadien, la compagnie Minerve Canada s'insurge elle-aussi contre cette répartition, tout comme contre une décision qui a eu pour effet de l'exclure du partage du gâteau.

Le 18 décembre dernier, la Commission a en effet jugé « qu'il n'était pas dans l'intérêt public d'allouer des places disponibles sur les vols d'affrètement à un transporteur canadien contrôlé en partie par des ressortissants d'un pays à l'initiative duquel la participation au marché d'affrètement entre le dit-pays et le Canada a été réduite ».

« C'est une décision complètement injuste envers une compagnie canadienne comme la nôtre qui s'est pliée

à toutes les exigences de la Commission », a déclaré au DEVOIR M. Jean Daviault, vice-président de Minerve. De plus, il considère tout-à-fait « illogique » la méthode de partage retenue par la Commission qui pénalise les nouveaux venus.

M. Daviault impute l'imposition du contingentement aux pressions d'Air France en vue de préserver sa part du marché. La mise au banc de Minerve par les autres transporteurs canadiens a eu pour effet de diminuer la concurrence sur Paris, dit-il.

Mais selon le président de Nationair, M. Robert Obadia, Minerve n'aurait pu jouer de toute façon « qu'un rôle marginal » sans véritable effet sur les prix. La hausse actuelle doit être vue comme un réajustement des prix, a-t-il expliqué.

« Cette année, les prix sont beaucoup plus raisonnables qu'au cours des dernières années durant lesquelles la concurrence était très vive, a-t-

il expliqué. Ils sont même encore inférieurs à ce qu'ils étaient à l'été 1980. »

Wardair qui est le grand gagnant dans le partage des sièges nolisés hésite à imputer la hausse des tarifs au contingentement. Le porte-parole M. Marc Vézina a préféré parler d'un nouvel équilibre « entre l'offre et la demande ».

Quant à elle, Air France se défend bien d'être à l'origine du contingentement, comme de la pression à la hausse sur les prix. « Il s'agit (le contingentement) d'une décision prise par les deux côtés, d'une entente entre les deux gouvernements, français et canadien, que je n'ai pas à commenter », a déclaré au DEVOIR la directrice des relations extérieures, Mme Lorraine Ross-Aublet.

Le relèvement des tarifs vise « à assurer une meilleure économie des lignes », a-t-elle soutenu.

Porte-parole du grossiste Trafic (intégré à Air Transat), M. Philippe Sureau a indiqué qu'il fallait y voir « une tentative de réajustement à la réalité du marché », un réajustement qu'il juge encore « timide ».

« Le marché français se caractérise par sa profondeur et sa résistance, a expliqué M. Sureau. Malgré la conjoncture quelques fois défavorable (taux de change ou tarifs), les Québécois continuent à visiter la France. »

Chez Air Canada, on affirme suivre la situation de près. « Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il y ait de nouvelles baisses de prix en cours de saison », a indiqué M. Denis Couture.

Air Canada estime que « les prix de l'an dernier étaient extrêmement bas à cause de l'accroissement ex-

Voir page 10 : Paris



Moins cher de s'envoler vers Bruxelles (ci-haut) que vers Paris.

Les «humiliés» D'Iberville Fortier est aux regrets

(PC) — Le Commissaire aux langues officielles du Canada, M. D'Iberville Fortier, s'est dit désolé hier d'avoir employé dans son rapport annuel un mot (« humilier ») qui a soulevé des réactions aussi vives au Québec. Mais il a soutenu que le choix d'un autre mot, ou le retrait de celui-ci, ne changerait rien à la réalité qu'il a voulu décrire.

M. Fortier déplorait dans son rapport publié la semaine dernière, la tendance du Québec à promouvoir le fait français en « humiliant » sa minorité anglophone.

« Ce n'était pas une condamnation, a-t-il déclaré sur les ondes de Radio-Canada hier matin, à l'émission L'Événement, c'était l'expression pour nous d'une préférence. Je reconnais que la langue française est très riche et que j'aurais pu choisir d'autres mots qui auraient soulevé des réactions moins vives. Il n'a pas été choisi pour susciter des réactions vives. Il les a suscitées ; bien voilà, j'en suis désolé ».

Au cours de la première entrevue qu'il accordait depuis sa sortie de mardi dernier, M. Fortier a maintes fois insisté pour que le débat ne porte pas sur « ce mot qui a suscité beaucoup de controverse », mais sur « les problèmes de fond ».

« Admettons, pour les fins de la discussion, dit-il, que j'aie commis là une faute extrêmement grave. Est-ce que ça modifie les problèmes, les perceptions des anglophones du Québec ? Est-ce que ça modifie le mandat du Commissaire ? »

Voir page 10 : Fortier

AUJOURD'HUI

L'IRAK CRIE VENGEANCE

L'état-major irakien fait le serment de semer la mort dans les villes et les rangs iraniens.

Page 4

L'INÉVITABLE JESSE JACKSON

Après son éclatante victoire dans le Michigan samedi, le pasteur noir Jesse Jackson devient incontournable.

Page 5

LA LOI DES FAILLIS

800 Montréalais se sont prévalus, l'an dernier, des dispositions de la Loi sur les dépôts volontaires pour minimiser les ennuis de la faillite.

Page 13

LEMIEUX «ÉLIMINE» LES NORDIQUES

Mario Lemieux inscrit cinq points dans une victoire de 6-3 des Penguins de Pittsburgh sur les Nordiques évanouissant presque tout espoir pour ces derniers.

Page 18

La Bibliothèque du Parlement précise qu'il faudra d'autres changements Ottawa devra modifier au moins 18 lois avant l'entrée en vigueur du libre-échange

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devra modifier au moins 18 lois - de la Loi sur les banques aux règlements de la Commission canadienne du blé -, avant l'entrée en vigueur de l'accord sur le libre-échange avec les États-Unis le 1er janvier prochain.

C'est ce que révèle un rapport de la Bibliothèque du Parlement.

L'étude indique également que d'autres changements seront plus tard requis, mais qu'ils ne nécessiteront pas tous un projet de loi pour être adoptés.

« Il y a, en gros, plusieurs dispositions qui n'auront pas besoin d'être amendées par le parlement et, parmi celles qui devront l'être, plusieurs pourront être remises à plus tard. »

« En fait, les lois qui devront être modifiées pour le 1er janvier 1989 sont peu nombreuses par rapport à celles dont on pourra s'occuper à un

autre moment », souligne l'étude de la Bibliothèque, qui prépare parfois des dossiers sur des sujets d'ordre public.

Les hauts fonctionnaires du gouvernement avaient au départ affirmé que plus d'une trentaine de lois auraient à être amendées lorsque le gouvernement déposera aux Communes son projet de loi sur le libre-échange le mois prochain.

L'étude de la Bibliothèque démontre que seules 18 lois devront être modifiées pour rendre applicable le traité.

Le rapport se penche également sur les déclarations de certains ministres selon qu'un projet de loi sera nécessaire pour la mise en vigueur des dispositions sur l'énergie, qui assurent aux Américains l'accès au pétrole, au gaz, à l'électricité et à l'uranium canadiens.

« Sur la base de l'analyse de ces lois, il est difficile de déterminer si des amendements seront vraiment nécessaires », lit-on dans le rapport.

L'étude reconnaît toutefois que sa liste de lois à amender n'est peut-être pas complète.

« Comme le libellé de l'entente se prête à interprétation, cette liste peut ne représenter qu'une partie des changements législatifs que le gouvernement décidera finalement de faire. »

Le Parlement canadien et le Congrès américain doivent adopter des lois pour réduire les barrières tarifaires et assurer la mise en oeuvre de l'accord sur le libre-échange.

Au Canada, le gouvernement entend réunir toutes les dispositions nécessaires en un seul projet de loi.

Selon certaines sources, le travail technique sur le projet de loi cana-

dien est à toutes fins pratiques terminé.

Le gouvernement conservateur a toutefois encore à prendre quelques décisions politiques d'importance, notamment sur la façon de s'assurer que les provinces adopteront les dispositions législatives qui relèvent de leur compétence.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski a déclaré que le projet de loi serait déposé après le 11 avril.

En fait, le gouvernement attend que le Congrès américain ait terminé de rédiger la nouvelle version des lois commerciales américaines - le projet de loi omnibus sur le commerce prévu pour avril - pour vérifier si ce projet de loi contrevient à l'accord sur le libre-échange.

Le Congrès ne déposera son propre projet de loi sur le libre-échange qu'après avoir étudié celui sur le commerce.

Joe Clark reçoit six chefs de la diplomatie de l'Amérique latine

(PC) — Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, a reçu à dîner hier soir dans un hôtel de Montréal les ministres des Affaires étrangères de six pays d'Amérique latine membres du Groupe de Rio, avec lesquels il doit avoir une rencontre de travail ce matin.

M. Clark a l'intention de recueillir les points de vue des chefs de la diplomatie du Mexique, du Venezuela, de l'Argentine, du Pérou, de la Colombie et de l'Uruguay, sur des questions à savoir surtout économique, notamment concernant la dette du tiers-monde, le commerce international et l'agriculture, en préparation pour le sommet des pays industrialisés qui se tiendra à Toronto en juin.

On s'attendait également à ce que les ministres abordent la

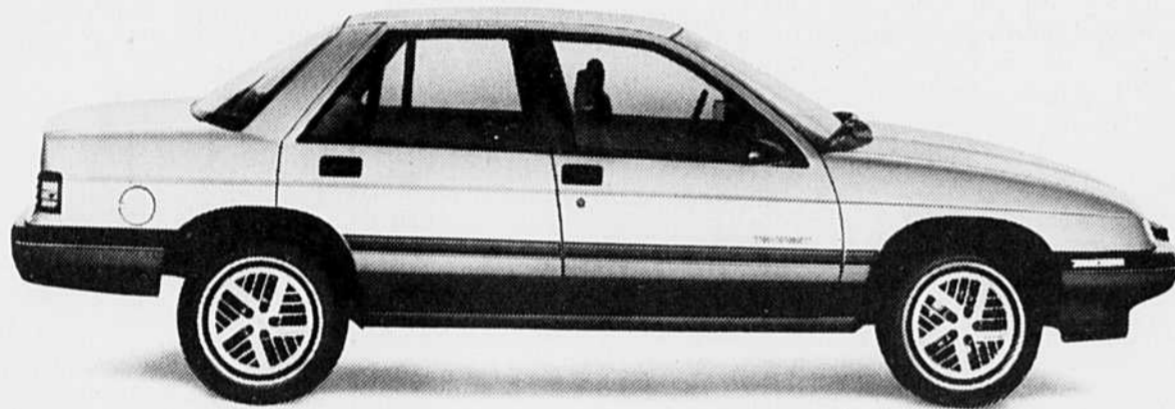
question de la paix en Amérique centrale. Bien qu'aucun des visiteurs ne provienne de cette région, certains représentent des pays qui ont tenté, par voies diplomatiques, de prévenir l'escalade de la violence au Nicaragua, au Salvador, au Honduras ou au Guatemala.

Selon des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, M. Clark n'a pas l'intention de porter le message des pays latino-américains lors du sommet des Sept à Toronto.

Il souhaite cependant débayer le terrain avec les représentants de ces États sur des questions qui risquent d'être au coeur des débats quand les chefs des sept démocraties les plus puissantes au monde se rencontreront dans la Ville-Reine.

L'AIR EST GRATUIT.*

Pontiac Tempest



Chevrolet Corsica



**LA CLIMATISATION GRATUITE*
ET LES 20 AUTRES SUPER
CARACTÉRISTIQUES DE
LA CORSICA ET DE
LA TEMPEST 1988 4 PORTES
VOUS COUPERONT LE SOUFFLE.**

12 999\$**

Aucun paiement, aucun intérêt avant 90 jours.

Dépêchez-vous, le prix est en vigueur jusqu'au 31 mars 88.

moteur transversal 4 cylindres 2 litres à injection électronique de carburant • transmission automatique • console de transmission au plancher • traction avant • tableau de bord et volant amortisseurs • direction assistée à crémaillère • freins servo-assistés avec disques avant/tambours arrière • radiocassette AM/FM stéréo avec chercheur-explorateur, 4 haut-parleurs • complément d'insonorisation • désembueurs de glaces latérales • dégivreur de lunette arrière • rétroviseurs extérieurs, gauche télé réglable • sièges baquets inclinables en tissu avec appuis-tête séparés • réglage manuel du siège en 4 positions, côté conducteur • glaces teintées • télécommande d'ouverture du coffre • essuie-glaces à balayage intermittent • pneus à carcasse radiale ceinturée acier, toutes saisons • phares combinés à halogène • chauffe-bloc • **Transport et préparation inclus.**

*Taxe d'accise en sus. **Cette offre est valide du 21 au 31 mars 1988 et ne peut être jumelée à aucune autre offre sur ces modèles. Certains équipements illustrés ci-dessus peuvent être offerts en option moyennant un supplément. Pour plus de détails voyez votre concessionnaire GM.

VIENS CHEZ NOUS. ÇA ROULE.

CHEVROLET OLDSMOBILE

GRAVEL CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
5900, boulevard Marie-Victorin
BROSSARD, QC (514) 466-2233

SALOIS CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
610, boulevard Curé-Labelle
CHOMÉDEY Ville de Laval, QC
(514) 688-3892

SNYDER AUTOMOBILES LEE
2150, rue Notre-Dame
LACHINE, QC (514) 637-4651

GIBEAULT AUTOMOBILES (1983) LEE
150, boulevard Taschereau
LAPRAIRIE, QC (514) 659-5471

DUAL CHEVROLET INC.
1450, boulevard Marie-Victorin Est
LONGUEUIL, QC (514) 670-9300

CLERMONT CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
5363, rue Saint-Denis
MONTRÉAL, QC (514) 279-6301

HAROLD CUMMINGS LTD. LEE
5255, rue Jean-Talon Ouest
MONTRÉAL, QC (514) 739-1911

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LEE
3700, rue Ste-Catherine est.
MONTRÉAL, QC (514) 526-4471

LA CIE CHEVROLET MOTOR SALES DE MONTRÉAL LEE
6945, rue Saint-Jacques Ouest
MONTRÉAL, QC (514) 489-9631

LE RELAIS CHEVROLET OLDSMOBILE LEE
200, boulevard Curé-Labelle
SAINTE-ROSE (Ville de Laval), QC
(514) 625-1991

CHRISTIN AUTOMOBILE INC.
12011, rue Sherbrooke Est
POINTE-AUX-TREMbles, QC
(514) 354-1050

BARNABÉ CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
925, boulevard Laurentien
SAINT-LAURENT, QC (514) 744-6401

PLAZA CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC.
10480, boulevard Henri-Bourassa Ouest
SAINT-LAURENT, QC (514) 332-1673

PARK AVENUE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC.
5000, rue Jean-Talon Est
SAINT-LÉONARD, QC (514) 725-9811

CARREFOUR CHEVROLET OLDSMOBILE ET CAMIONS CHEVROLET INC.
200, boulevard Curé-Labelle
SAINTE-ROSE (Ville de Laval), QC
(514) 625-1991

LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LEE
4411, boulevard de la Concorde
VILLE DE LAVAL, QC
(514) 324-4411

PONTIAC BUICK

LES AUTOMOBILES CANOAC INC.
30, route 132
DELSON, QC (514) 632-2220

HARLAND PONTIAC BUICK INC.
255, boulevard Montréal-Toronto
DORVAL, QC (514) 631-2051

BOURASSA PONTIAC BUICK LEE
1601, boulevard St-Martin Est
DUFFERIN Ville de Laval, QC
(514) 382-2122

CHAMPLAIN PONTIAC BUICK CADILLAC INC.
1000, boulevard de des Soeurs
LE DES SOEURS (Verdun), QC
(514) 769-5353

GAUTHIER PONTIAC BUICK GMC INC.
395, rue Saint-Charles Ouest
LONGUEUIL, QC (514) 670-1440

AVENUE PONTIAC BUICK CADILLAC INC.
6100, boulevard Décarie
MONTRÉAL, QC (514) 731-3701

BOULEVARD PONTIAC BUICK GMC LEE
9050, boulevard de l'Acadie
MONTRÉAL, QC (514) 382-4400

GOHIER PONTIAC BUICK INC.
3333, rue Jarry Est
MONTRÉAL, QC (514) 376-4220

LA BELLE PONTIAC BUICK LEE
11251, rue Notre-Dame est
MONTRÉAL-EST, QC (514) 645-1651

TERRY PONTIAC BUICK LEE LTD
7050, rue St-Jacques Ouest
MONTRÉAL, QC (514) 487-0200

VILLE-MARIE, PONTIAC & BUICK LEE
4500, rue Hochelaga
MONTRÉAL, QC (514) 253-1414

PARKWAY PONTIAC BUICK INC.
9595, autoroute Transcanadienne
SAINT-LAURENT, QC
(514) 333-7070

BRIEN PONTIAC BUICK GMC LEE
9455, boulevard Lacordaire
SAINT-LÉONARD, QC
(514) 327-3540

OMER BARRÉ PONTIAC BUICK INC.
5987, avenue Verdun
VERDUN, QC (514) 758-2551

CONTACT PONTIAC BUICK INC.
3670, autoroute Laval Ouest
VILLE DE LAVAL, QC
(514) 682-3670

CAMIONS GMC CENTRE DU CAMION GMC SNYDER INC.
5825, Route Côte de Liesse
MONTRÉAL, QC (514) 344-4000

LES CONCESSIONNAIRES



EN BREF

■ Qui paiera la note ?

Le député conservateur André Bissonnette, acquitté le mois dernier d'accusations de fraude, d'abus de confiance et de complot, a refusé de commenter les rumeurs selon lesquelles il demandera au gouvernement, et par ricochet aux contribuables canadiens, de payer les dépenses encourues lors de son procès. « Notre journal local raconte que je pense sérieusement envoyer la facture à Ottawa, mais je ne l'ai pas encore fait », explique M. Bissonnette, député de Saint-Jean où la société suisse Oerlikon a construit son usine lors de l'obtention d'un contrat du ministère de la Défense. À part de dire que je n'ai pas encore envoyé la facture à Ottawa, je n'ai rien d'autre à ajouter », a dit M. Bissonnette, qui n'a pas non plus précisé le montant de la facture.

■ Devine qui vient dîner...

(PC) Un homme brandissant un fusil de calibre .12 a fait irruption dans la salle à manger d'un motel de Edson, en Alberta, samedi soir, a fait feu et a atteint quatre clients. Environ 25 personnes se trouvaient sur place. Trois des quatre victimes étaient encore hospitalisées hier soir, mais leur état n'inspirait aucune crainte.

■ Air Alliance décolle

Une nouvelle compagnie aérienne, Air Alliance, a lancé hier ses activités de transport au Québec. La nouvelle compagnie dessert Montréal, Québec, Bagotville (au Saguenay) et Ottawa. Dans un communiqué, la compagnie explique que les réservations sur ses vols pourront être prises auprès des agences de voyages ou par l'entremise d'Air Canada. Des tarifs réduits de 50 % sont offerts sur les vols réguliers à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 avril inclusivement. Le nouveau service aérien sera effectué à l'aide de deux Dash-8, des appareils turbo-propulsés à décollage et atterrissage courts de fabrication canadienne.

■ Expéditions polaires avortées

(PC) — Deux tentatives d'atteindre le Pôle nord à pied ont dû être abandonnées, hier, à cause des mauvaises conditions atmosphériques, du froid intense et de la menace des ours blancs. Trois Britanniques, avec à leur tête Sir Ranulph Fiennes, ont été récupérés par un avion basé à Resolute parce que, depuis trois semaines, le groupe n'avait progressé que de 60 kilomètres. Les trois hommes avaient l'intention de franchir à pied, sans l'aide de traîneaux à chiens ou de véhicules motorisés, les 684 kilomètres qui les séparaient du Pôle. Fiennes en était à sa deuxième tentative pour devenir le premier homme à atteindre le Pôle de cette façon.

■ L'anglais menace les Français

(PC) Les Français, dans leur grande majorité, estiment aujourd'hui que l'anglais menace directement la langue française. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par minitel, le téléphone à écran, à l'issue d'une émission de télévision diffusée dernièrement par la chaîne française privée, « La Cinq ». L'émission baptisée « Duel sur la cinq » mettait face à face, le commissaire général de la langue française, Bernard Billaud et deux journalistes anglophones pour débattre de l'invasion de l'anglais dans « le Français de France » et singulièrement dans celui des parisiens chez qui il est de bon ton pour ne pas dire « in » de glisser aux déhors des phrases un anglicisme bien senti.

Six morts accidentelles

(PC) — Au moins six personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au Québec au cours du dernier week-end.

Samedi soir, Jean Bolduc, 25 ans, de Cookshire, est décédé sur la route 253 à proximité d'Eaton, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Sherbrooke, après qu'il eut perdu la maîtrise de son véhicule.

Peu avant, Jean-Claude Lafontaine, 54 ans, de Saint-Stanislas, avait été mortellement fauché par une automobile alors qu'il marchait sur le côté de la route 352, à proximité de Sainte-Anne de la Pérade. Le conducteur du véhicule comparaitra ce matin au Palais de justice de Shawinigan pour répondre à l'accusation de conduite en état d'ivresse.

Une excursion de pêche a mal tourné samedi et a coûté la vie à Pierre Vallée, 37 ans, de Brossard. La victime et cinq amis s'étaient aventurés en véhicule à quatre roues motrices sur le lac Saint-Pierre, à la hauteur de Saint-Ignace-de-Loyola, près de Berthierville, lorsque la glace a cédé sous le poids du véhicule.

Les six hommes ont été projetés à l'eau mais cinq d'entre eux, parvenant à s'agripper à des blocs de glace, ont pu regagner la rive.

À Sainte-Flavie, près de Mont-Joli en Gaspésie, Yves Parent, 22 ans, de Luceville, et Louis Marie Bélanger, 22 ans, d'Amqui sont décédés vendredi. À Sainte-Louise, dans la région de L'Islet, Reynald Lizotte, 52 ans, de La Pocatière, a perdu la vie après que sa voiture eut heurté un train à un passage à niveau.

Les garderies manquent de crédits

L'Alliance des garderies de la région de Québec, qui regroupe 73 des 85 garderies sans but lucratif subventionnées (SBLs), s'indigne à son tour qu'il n'y ait rien, dans les crédits déposés jeudi dernier par le gouvernement, pour permettre la consolidation du réseau existant de garderies au Québec. Vendredi, Concertation inter-régionale des garderies du Québec, qui regroupe 250 garderies SBLs dans sept régions de la province, avait aussi dénoncé l'incohérence entre le discours du gouvernement québécois et son action concrète pour améliorer les services de garde à l'enfance.

Le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, n'a consenti à hausser les budgets alloués aux services de garde que de \$ 3 millions (de \$ 90 millions à \$ 93 millions) et a proposé de créer 5,000 nouvelles places en garderies en 1988-89, ce qui constitue une baisse de 1(000) places par rapport à 1987-88, alors que 6,000 nouvelles places avaient été créées.

L'Alliance des garderies de la région de Québec, par la voix de son coordonnateur Gaston Himbault, parle de « farce monumentale ». Si l'on en croit les discours du premier ministre Robert Bourassa, qui dit faire une priorité de la famille et des services de garde, si l'on accorde foi aux propos rassurants de la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, qui reconnaissait dernièrement que les travailleuses des garderies sont sous-payées, les garderies, sous-budgétisées et qu'il y a un flagrant manque de places, « c'est à une injection de \$ 20 millions, cette année, qu'on aurait pu s'attendre, juste pour sauver les acquis dans les services de garde », dit M. Himbault.

Ottawa implantera un programme de réadaptation pour les travailleurs âgés

QUÉBEC (PC) — Le ministre fédéral du Travail négocie actuellement avec les provinces et l'industrie privée un programme de réadaptation de la main-d'oeuvre dont l'âge varie entre 55 et 64 ans.

M. Pierre Cadieux, ministre titulaire, a révélé au cours d'un entretien que ce programme exigera une disponibilité financière de \$ 125 millions de la part d'Ottawa seulement.

Cette somme, a-t-il dit, devrait entraîner le versement d'une somme égale de la part des provinces. Ce qui est en négociation, a précisé le ministre.

M. Cadieux participait, hier à Québec, au congrès de fondation de la section québécoise de la Fédération canadienne du Travail, une centrale canadienne récente.

Ce programme de réadaptation pour les travailleurs les plus âgés n'aura pas comme seul objectif d'ordonner les mises à la retraite prématurées.

Cela pourrait être la dernière étape du programme de réadaptation puisque pour certains, la mise à la retraite sera la seule voie possible, a dit substantiellement le ministre Cadieux.

Dans nombre de cas, a-t-il expliqué, le reclassement à la suite d'une période de réadaptation demeure possible pour ceux qui ont perdu ou perdront leur emploi dans un avenir prévisible.

Évidemment, un tel programme est mis sur pied dans le cadre du grand branle-bas prévisible au sein de l'industrie canadienne à cause de

l'entente sur le libre-échange avec les États-Unis.

Cependant, a-t-il ajouté, ce n'est pas dans ce seul contexte que le programme a été conçu. Beaucoup d'entreprises à travers le Canada vivent actuellement ou vivront des périodes de restructuration, un réalignement qui touche le plus souvent directement le travailleur. M. Cadieux n'a pas donné d'échéancier pour l'application de ce programme.

Publiquement, le ministre Cadieux s'en est tenu aux propos officiels sur le projet d'accord commercial entre le Canada et les États-Unis et les performances récentes de l'économie canadienne : baisse du taux de chômage, des taux d'intérêt, hausse des emplois, etc.

M. Cadieux a repris les perspec-

tives positives de l'accord telles que l'avait fait préalablement le ministre des Finances, M. Michael Wilson, dans un document abondamment répandu au lendemain de l'accord préliminaire du libre-échange avec les États-Unis : plus de travail et de meilleurs emplois, niveau de vie plus élevé, meilleurs choix pour les consommateurs, accroissement de la recherche et du développement.

Le ministre s'est également tardé aux étapes successives de l'application de l'accord, une fois ratifié par le Congrès américain et la Chambre des communes, lançant au passage quelques fleurs au gouvernement du Québec pour son projet de la Baie-James et son appui au libre-échange.

Le Conseil permanent de la Jeunesse veut gagner la confiance des jeunes

ISABELLE PARÉ

« De la dynamite », « une mine de talents », « une vraie bombe », les qualificatifs ne manquent pas pour décrire les 15 jeunes élus au Conseil permanent de la Jeunesse qui entendent faire du bruit dans les coulisses du gouvernement et prouver qu'ils ne sont pas une instance « bidon ».

Élus le 5 février dernier parmi 40 autres jeunes du collège électoral, les 15 membres du CPJ, âgés de 15 à 30 ans, disent avoir l'intention de ruer dans les brancards pour obtenir la crédibilité des jeunes et celle du gouvernement.

Lors du processus de consultation sur le projet de loi 104, la création du CPJ avait reçu un accueil mitigé auprès des jeunes. Pour plusieurs, le Conseil serait vouée à devenir une instance « bidon », créée par le gouvernement pour se donner bonne conscience face aux jeunes.

Les groupes de jeunes craignaient que le Conseil se fasse le « haut-parleur du gouvernement plutôt que celui des jeunes ». « Cessons de consulter et agissons », clamaient les détracteurs du projet.

En attente de la nomination d'un ou une présidente par le premier ministre, le Conseil est encore au stade embryonnaire. Mais pas pour longtemps, assurent ses 15 membres.

Environ cinq ou six candidats et candidates ont été approchés la semaine dernière pour occuper la présidence du Conseil. Le cabinet du premier ministre a arrêté son choix, mais devra le soumettre à l'approbation des jeunes du Conseil d'ici la fin mars.

On prévoit qu'il faudra plusieurs mois avant que le Conseil puisse prendre position, même si entre-temps des dossiers « chauds » sèment l'inquiétude parmi les groupes

de jeunes.

Parmi ces dossiers brûlants, la restructuration du Secrétariat à la Jeunesse, qui signera la mort des onze bureaux de liaison régionaux dans la province.

Certains membres se sont d'ailleurs déjà contactés de façon informelle, pressés par des groupes de jeunes de leur région.

Plusieurs estiment qu'en tant que bénévoles, ils ne pourront assurer la même présence dans leur région que le faisaient les bureaux du Secrétariat.

« Pour faire avancer la cause des jeunes, il faut garder toutes les ressources qu'on possède. Pourquoi se départir de personnes expérimentées ? », soutient Mario Villeneuve, jeune entrepreneur depuis 8 ans, lui aussi approché pour occuper la présidence.

À ce sujet, Pietro Perrino, responsable du dossier Jeunesse pour le cabinet du premier ministre, estime que le CPJ sera amplement structuré pour réagir avant que ne se concrétisent les projets de restructuration du Secrétariat. « On ne parle que d'une fermeture possible en juillet, d'ici ce temps le Conseil aura eu le temps de se réunir », a-t-il indiqué.

Même si les membres du Conseil proviennent de milieux hétéroclites (six du milieu des affaires sociales, trois de l'éducation, cinq de l'entrepreneuriat/travail et un des loisirs), tous placent le financement et la reconnaissance d'un statut pour les groupes de jeunes, l'éducation et le rapprochement entre le milieu du travail et l'Université au centre de leurs préoccupations.

Provenant de toutes les régions du Québec, les jeunes du Conseil comptent aussi parmi leurs rangs une anglophone et une représentante de la communauté italienne.



Photo AP

Jean-Paul II ira en Espagne

Jean Paul II a annoncé hier qu'il se rendrait, en août 1989, en Espagne à Saint-Jacques de Compostelle. S'adressant à plusieurs dizaines de milliers de jeunes réunis sur la place Saint-Pierre à l'occasion du Dimanche des Rameaux, qui coïncide avec la Journée Mondiale de la Jeunesse, le souverain pontife a déclaré que le point culminant de la Journée 1989 serait un pèlerinage des jeunes à Saint-Jacques de Compostelle, les 19 et 20 août. « Je m'y rendrai pour les rencontrer », a-t-il ajouté. C'est la troisième fois que le souverain pontife se rend en Espagne, après sa visite pastorale en 1982 et l'escale faite à Saragosse en 1986 en route pour l'Amérique Latine. Une forêt de palmes a miraculeusement poussé en une nuit autour de l'obélisque de la place Saint-Pierre et sur le parvis de la basilique où le pape Jean Paul II a célébré la messe du Dimanche des Rameaux pour plus de 70,000 fidèles.



MENU SPÉCIAL
Châteaubriand
bouquetière pour deux
incluant:
salade verte
escargot à l'ail \$39,95\$
dessert (profiteroles au chocolat chaud ou gâteau au grand marnier) thé ou café

FESTIVAL DES CREVETTES

Soupe du jour, salade verte
Crevettes grillées papillons avec beurre à l'ail
Crevettes créole
Crevettes au whisky
Crevettes au pernod
Crevettes et pétoncles grillées avec beurre à l'ail
Crevettes grillées avec beurre à l'ail
Salade au crevettes \$13.95\$
Tous ces plats sont servis avec du riz
Choix de deux desserts: Gâteau maison au grand marnier OU Profiteroles au chocolat chaud
Thé ou café. Ces menus sont servis jusqu'au 30 avril
Notre spécialité
Fruits de mer et cuisine française

5780, rue SHERBROOKE EST
Réservations: 254-2125

LA RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Rencontre publique, lundi le 28 mars 1988 de 19h30 à 21h45

au centre SAINT-PIERRE APÔTRE
1212, rue Panet, salle 100

LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME

par Louise Leboeuf, organisatrice communautaire et ex-conseillère du Front Commun des Assistés Sociaux
par Lucie Leboeuf, organisatrice communautaire et chercheuse

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

par Jocelyne Lamoureux, professeur au département de sociologie de l'UQAM

LA VIE MARITALE SOUS LE RÉGIME D'AIDE SOCIALE

par Me Myriam Raymond, avocate

AU QUOTIDIEN

Témoignage d'un jeune assisté social

Pour informations:

Ligue des droits et libertés: 527-8551

CONCOURS

1er prix: une bourse de 1 500 \$
2e prix: une bourse de 1 000 \$
3e prix: une bourse de 500 \$

de rédaction

sur le thème de la Semaine canadienne de l'Environnement « Notre avenir à tous »
LE DEVOIR • JEUNESSE • ENVIRONNEMENT CANADA

Pour souligner la SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT (30 mai à 5 juin), le quotidien LE DEVOIR et ENVIRONNEMENT CANADA lancent un concours de rédaction à l'intention des jeunes de 25 ans ou moins résidants au Québec. Pour participer au concours les candidats doivent présenter un article sur le thème de la SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT « Notre avenir à tous ». LE DEVOIR publiera en tout ou en partie les textes des trois gagnants.

Téléphonez dès maintenant pour obtenir le formulaire d'inscription ainsi que les règlements du concours.

(418)648-7204

pour la ville de Québec et ses environs

1-800-463-4311

pour Montréal et les autres régions du Québec

LE DEVOIR

Le concours se termine le 29 avril 1988



Environment Canada

Environment Canada

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Irak jure de « semer la mort » dans les villes et les rangs iraniens

MANAMA (AFP) — Un mois après le début de la « guerre des missiles » que se livrent aveuglément et sans répit l'Irak et l'Iran, l'état-major irakien a fait hier le « serment » solennel de détruire les villes iraniennes et de « semer la mort » dans les rangs iraniens.

Selon Téhéran, les forces iraniennes continuent à progresser en territoire irakien dans la province kurde de Suleimaniyah après avoir occupé, le 17 mars, la ville de Halabja (70,000 habitants) et pris le contrôle de 1,000 km² dans ce secteur, situé à moins de 300 km de Bagdad.

L'Irak a reconnu entre-temps, en

des termes à peine voilés, qu'il avait recours aux armes chimiques pour contrer l'invasion irakienne et déclaré avoir le droit de recourir à « tous les moyens disponibles » pour se défendre.

L'Irak est accusé depuis plusieurs années d'avoir recours aux armes chimiques. Selon une revue britannique spécialisée, il pourrait produire mensuellement près de 70 tonnes de différentes sortes de gaz. Mais il ne l'avait jamais reconnu, même quand il avait été condamné explicitement en mars 1986 par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Convoquées par le président Sad-

dam Hussein, les deux plus hautes instances dirigeantes du pays ont publié un communiqué samedi pour « proclamer au monde entier que l'Irak ne peut rester les mains liées devant les envahisseurs et qu'il est fermement décidé à se défendre par tous les moyens à sa disposition ».

Selon Téhéran, le bombardement aux armes chimiques de la ville de Halabja, après sa chute aux mains des forces iraniennes, a fait 5,000 morts et 5,000 blessés. Plusieurs autres victimes ont été dénombrées dans d'autres bombardements du même type contre des localités iraniennes.

Une mission des Nations unies est attendue, sur instructions du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuellar, aujourd'hui à Téhéran pour examiner les blessés iraniens.

L'Irak a dénoncé M. de Cuellar nommément, dans un geste sans précédent, pour avoir condamné le recours aux armes chimiques. Il l'a accusé d'être « partial » et de s'occuper de questions secondaires au lieu de contraindre l'Irak à accepter une paix globale.

Cette accusation met d'ores et déjà en péril l'issue des conversations sur une relance d'un règlement de paix que M. de Cuellar doit avoir à New York.

Hier, manifestement pour montrer qu'il compte garder toute latitude d'action dans ses opérations militaires, l'Irak a tiré deux nouveaux missiles sur Téhéran et deux autres sur Ispahan, la deuxième ville irakienne. Pour riposter, l'Irak a tiré deux missiles sur Bagdad en début de matinée puis deux autres l'après-midi sur Bassorah, la deuxième ville irakienne.

En 28 jours, l'Irak a déjà tiré 103 missiles sur Téhéran, à près de 500 km des frontières, huit sur la ville sainte chiite de Qom et quatre sur Ispahan. L'Irak a tiré autant de missiles dont au moins 31 ont touché la capitale irakienne, à moins de 150 km du territoire iranien.

Sur le terrain, la situation dans le Kurdistan irakien continue d'être critique pour l'Irak. Les forces iraniennes qui ont envahi, il y a deux semaines, la pointe orientale de la province de Suleimaniyah affirment poursuivre leur progression.

Après avoir occupé notamment la ville de Halabja et celle de Khormal, elles se sont scindées en deux formations progressant de part et d'autre du lac de Darbandikhan formé par le barrage qui alimente partiellement en électricité la capitale irakienne.

Selon Téhéran, les forces iraniennes ont réussi à s'approcher de la localité de Sayed Sadiq au nord du lac et hier une nouvelle opération, nommée Beit Ol-Moqadass-4, leur a permis de prendre le contrôle de plusieurs hauteurs au sud de « grande importance stratégique ».

Leur progression est appuyée par une intervention inhabituelle de l'aviation. L'Irak a affirmé avoir abattu huit avions iraniens ces trois derniers jours.

LE MONDE EN BREF

■ Panama: aucune solution en vue

PANAMA (AFP) — Aucun règlement de la crise panaméenne ne semblait en vue hier, au septième jour de grève générale lancée par l'opposition pour obtenir le départ de l'homme fort du régime, le général Manuel Antonio Noriega. La grève déclenchée lundi par la Croisade civique (rassemblement de mouvements d'opposition) était toujours massivement suivie, paralysant 95 % des activités du pays. Seuls les petits commerçants avaient ouvert boutique et les transports fonctionnaient normalement. Le gouvernement s'est engagé hier à payer aujourd'hui et demain en espèces les retraités qui touchent une pension de \$ 150 par mois, et le mercredi et le jeudi ceux dont les pensions sont supérieures à cette somme. Environ 55,000 retraités avaient annoncé leur intention de descendre dans les rues aujourd'hui pour exiger le paiement en espèces de leurs pensions. Samedi, le gouvernement panaméen a lancé un avertissement aux banques, se déclarant prêt à « user de tous les moyens légaux pour imposer » la rapide réouverture du système bancaire panaméen. La Croisade civique a appelé à un rassemblement aujourd'hui à 14 h00 locales, dans une église du centre de la capitale. L'Église catholique a désigné des « observateurs » chargés d'assister à cette manifestation, qui doit s'achever par un meeting sur la place Santa Ana, en plein centre-ville.

■ Six présumés espions du KGB arrêtés

BONN (AFP) — L'Allemagne de l'Ouest a arrêté six personnes soupçonnées d'espionnage, à la suite d'un très important coup de filet contre les activités des services de renseignement soviétiques (KGB) dans ce pays, a-t-on indiqué hier à Bonn de sources dignes de foi. D'autres personnes pourraient encore être arrêtées, selon les mêmes sources. L'Office fédéral pour la protection de la constitution (BFV, sécurité du territoire) a effectué depuis jeudi, sur l'ensemble du territoire ouest-allemand, des recherches sur un total de quinze personnes, notamment des ingénieurs et des médecins. Parmi les six personnes en détention préventive, qui auraient toutes travaillé pour le KGB, se trouvent des Allemands de l'Ouest et des étrangers, mais aucun Soviétique, selon les sources dignes de foi. Les activités d'espionnage auraient notamment permis à l'Union soviétique de s'approprier des secrets concernant l'avion de combat à usage multiple Tornado et le projet de chasseur européen des années 90 European Fighter Aircraft (EFA). La RFA est partie prenante du Tornado comme de l'EFA. Il s'agirait de plusieurs cas isolés, et non d'un réseau unique d'espionnage. Les personnes arrêtées sont de plus ou moins gros poissons, et les dommages portés à la RFA sont variables.

■ Quatre autres Palestiniens tués

JÉRUSALEM (Reuter) — Quatre Palestiniens ont été tués hier et plusieurs autres ont été blessés en Cisjordanie occupée par l'armée israélienne, qui a procédé à de nouvelles arrestations dans les milieux activistes. Ces nouveaux décès portent, selon un bilan officiel, à 114 le nombre de Palestiniens tués par l'armée israélienne depuis le 9 décembre 1987, date du début des troubles dans les territoires occupés, où un soldat israélien a lui aussi été tué lors des violences. À Jérusalem, lors d'un conseil des ministres très animé, les travaillistes se sont opposés à leurs partenaires de la coalition gouvernementale, le Likoud (droite), au sujet du plan de paix américain au Proche-Orient, et les deux groupes n'ont pu surmonter leurs différences d'analyse. Le président du conseil Yitzhak Shamir (Likoud) a renouvelé son opposition aux propositions de paix du secrétaire d'État américain George Shultz. Les ministres travaillistes se sont prononcés en faveur du plan de Shultz, qui prévoit la convocation d'une conférence de paix internationale en avril, destinée à engager des négociations israélo-arabes directes sur l'institution d'un statut d'autonomie pour les Palestiniens dans les territoires occupés. Dans les territoires, trois Palestiniens ont été tués et plusieurs autres blessés dans le village cisjordanien de Maythaloun, non loin de Djenin, où des habitants ont jeté des pierres et attaqué des soldats arrivés avant l'aube pour arrêter des militants palestiniens, a-t-on appris de source proche des services de sécurité. Un quatrième Palestinien a été tué à Salfit, au sud de Naplouse (Cisjordanie), lorsqu'une patrouille militaire a été attaquée par la foule, selon un porte-parole de l'armée.

Shultz s'apprête à entamer une nouvelle tournée au P.-O.

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz a décidé de tenter un nouvel effort pour convaincre les dirigeants israéliens et arabes d'accepter son plan de paix au Proche-Orient mais sans nourrir d'illusions excessives sur ses chances de succès.

Le chef de la diplomatie américaine reprend dimanche prochain la route du Proche-Orient pour une tournée d'une semaine qui le mènera en Israël, en Jordanie, en Syrie, en Égypte et en Arabie saoudite, mais sa tâche s'annonce pour le moins difficile. Si aucun pays de la région n'a formellement rejeté le plan de paix américain, comme le répète le département d'État, ils ont tous soulevé des objections parfois fondamentales sur certains de ses aspects, tout en faisant traser leur réponse.

M. Shultz a décidé, après avoir entendu vendredi soir le rapport de son envoyé spécial Philip Habib — de retour d'une visite dans plusieurs pays de la région — qu'une nouvelle tournée serait « utile », selon son porte-parole, M. Charles Redman. Mais son retour au Proche-Orient, où il s'était déjà rendu deux fois fin février et début mars, paraît davantage inspiré par le souci de démontrer sa détermination à poursuivre ses efforts que par la perspective d'une percée.

La tournée du secrétaire d'État semble également destinée à maintenir la pression sur Israël, dont le premier ministre Yitzhak Shamir a publiquement rejeté des éléments essentiels du plan Shultz, même si son gouvernement n'a pas dit non officiellement.

« Personne n'a dit non : notre proposition est toujours sur la table. Les gens (dans la région) l'étudient sérieusement et activement », a déclaré M. Redman en annonçant samedi le voyage de M. Shultz, qui sera précédé d'une étape à Rome.

Deux des principales difficultés auxquelles M. Shultz est confronté sont la réunion d'une conférence internationale, première étape de son projet, et la question de la représentation des Palestiniens dans des négociations avec Israël.

Lors de sa visite à Washington à la mi-mars, M. Shamir a exprimé un ne peut plus clairement son opposition à la réunion d'un tel forum et les entretiens la semaine dernière dans la capitale américaine du ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze ont montré que les positions de Moscou et de Washington sur une conférence internationale demeuraient diamétralement opposées.

Les États-Unis veulent que la conférence n'ait qu'un rôle limité pour lancer des négociations israélo-arabes sur le statut des territoires occupés, sans possibilité de les influencer, alors que Moscou estime qu'elle doit avoir un rôle directeur.

Dans un geste d'ouverture vers les Palestiniens, M. Shultz s'est entretenu samedi avec deux Américains d'origine palestinienne, membres du Conseil national palestinien (CNP), et proches de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), tout en évitant cependant d'être pris en photo avec eux.

Cette rencontre a soulevé de vives objections de M. Shamir pour qui elle constitue une violation de l'engagement pris en 1975 par Washington de ne pas reconnaître l'OLP ou négocier avec elle tant que l'organisation palestinienne n'aura pas admis le droit à l'existence d'Israël et renoncé au terrorisme et à la violence.

Pour Israël, le CNP, le Parlement palestinien en exil, et l'OLP ne font qu'un, alors que Washington établit une distinction en faisant valoir que tous les membres du CNP n'appartiennent pas à l'OLP. M. Redman a souligné que les États-Unis n'avaient pas modifié leur politique vis-à-vis de l'organisation palestinienne.

La rencontre du secrétaire d'État avec MM. Edward Said et Ibrahim Abou Loughd, tous deux professeurs dans des universités américaines, s'inscrit dans le cadre des efforts de M. Shultz pour ouvrir un dialogue avec les Palestiniens afin de trouver des représentants « crédibles », qui soient acceptables à la fois pour l'OLP et pour Israël comme participants à des négociations de paix.

MISE EN GARDE

L'Ordre des Chiropraticiens du Québec,

suite aux nombreuses plaintes reçues, met en garde la population contre les thérapeutes et les pseudo-thérapeutes qui font des corrections, appelées aussi ajustements ou manipulations, de la colonne vertébrale et des articulations au moyen des mains.

Les personnes qui reçoivent ces traitements courent de graves dangers pour leur santé. Elles risquent, en particulier, des paralysies permanentes, des hémorragies internes, des fractures des vertèbres et des accidents cérébro-vasculaires, car ces thérapeutes et ces pseudo-thérapeutes n'ont aucune formation académique et clinique adéquate pour prodiguer ces traitements.

Seuls les chiropraticiens et les chiropraticiennes, en tant que professionnels de la santé, possèdent les 5000 heures de cours universitaires et l'entraînement clinique requis pour effectuer, sans risque pour la personne traitée, les corrections à la colonne vertébrale et aux articulations au moyen des mains.

Selon la loi, il est illégal, au Québec, pour les groupes de personnes dont les noms suivent de prodiguer de tels soins. Il s'agit notamment des:

	OSTÉOPATHES	
MASSOTHÉRAPEUTES	ORTHOTHÉRAPEUTES	KINOTHÉRAPEUTES
ACUPUNCTEURS	IRIDOLOGUES	NATUROTHÉRAPEUTES
HOMÉOPATHES	KINOPRATICIENS	RÉFLEXOLOGUES
NATUROPATHES	SPINOLOGUES	KINÉSIOLOGISTES
	MASSEURS	

N.B.: Les personnes qui ont subi des préjudices ou des dommages corporels à la suite de traitements tels que décrits sont invités à communiquer avec l'Ordre des chiropraticiens du Québec, en téléphonant au (514) 382-5821 ou en écrivant au 50 boul. Crémazie Ouest, bureau 921, Montréal, Qc, H2P 2T6.



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Vanunu condamné à 18 ans de prison ferme

JÉRUSALEM (AFP) — Mordechai Vanunu, le technicien nucléaire israélien reconnu coupable de haute trahison pour avoir divulgué des secrets concernant les capacités nucléaires israéliennes, a été condamné hier à dix-huit ans de prison ferme, a-t-on appris de sources judiciaires à Jérusalem.

Les juges Zvi Tal, Eliahou Noar, et Shalom Brenner, qui siégeaient à huis clos au tribunal de district de Jérusalem, ont déclaré qu'ils avaient tenu compte des « circonstances dans lesquelles l'affaire s'était déroulée » et décidé de « faire preuve de clémence » dans leur verdict, rapporte l'agence israélienne ITIM sans donner plus de précisions.

Le technicien israélien avait été reconnu coupable jeudi d'espionnage et de haute trahison. Il était passible de la prison à vie pour « intelligence avec l'ennemi en temps de guerre, collecte et divulgation d'informations secrètes portant atteinte à la sécurité de l'État ».

Pour sa défense, Mordechai Vanunu avait affirmé qu'il avait pris la décision de divulguer les secrets nucléaires israéliens pour alerter l'opinion de son pays sur les dangers d'une guerre nucléaire dans la région.

L'affaire Vanunu avait éclaté en septembre 1986, à la suite de la publication par le *Sunday Times*, de Londres, d'un long article sur la fabrication de dizaines de bombes nucléaires dans le centre de recherches ultra-secret de Dimona, au centre du désert de Neguev (sud d'Israël).

Cet article était accompagné de photos ainsi que de plans précis des installations souterraines de cette centrale fournis par Mordechai Vanunu, employé pendant plusieurs années à Dimona.

L'hebdomadaire précisait que le technicien se cachait « quelque part en Grande-Bretagne ». Le 7 octobre 1986, Mordechai Vanunu disparaissait mystérieusement tandis que des rumeurs faisaient état de son enlèvement par le Mossad, les services de renseignements israéliens. Une gigantesque traque s'engageait alors pour retrouver sa trace.

Le 9 novembre, le gouvernement israélien reconnaissait, après un mois de dénégations, que Mordechai Vanunu était « détenu en Israël par ordre d'un tribunal ». Deux jours plus tard, le premier ministre Yitzhak Shamir précisait que le technicien n'avait pas été enlevé sur le sol britannique, sans donner d'indications sur la manière dont Mordechai Vanunu s'était retrouvé dans une prison israélienne.

Après son éclatante victoire dans le Michigan

Jesse Jackson devient incontournable

WASHINGTON (AFP) — Le pasteur noir Jesse Jackson voit sa crédibilité renforcée par sa large victoire de samedi dans les caucus du Michigan et se pose désormais comme un élément incontournable dans le processus de sélection du candidat démocrate à l'élection présidentielle du 8 novembre.

M. Jackson, qui devançait déjà ses quatre concurrents démocrates dans le vote populaire après une trentaine de primaires, a obtenu 55 % des voix dans le Michigan. Il laisse loin derrière lui le gouverneur du Massachusetts Michael Dukakis (28 %) et le représentant du Missouri Richard Gephardt (13 %).

Cette victoire lui apporte 61 des 138 délégués qu'enverra le Michigan à la convention démocrate d'Atlanta en juillet, contre 43 à M. Dukakis, 22 à M. Gephardt, 12 délégués restant non-engagés.

M. Dukakis, qui le même jour a remporté les caucus d'un État beaucoup moins important, le Dakota du Nord, porte son total de délégués à 596, mais il est talonné par M. Jackson qui en compte 584. La majorité requise pour obtenir l'investiture à Atlanta est de 2,082.

La course à l'investiture est ainsi en passe de devenir un « mano a mano » entre MM. Dukakis et Jackson, estiment les observateurs, leurs trois autres concurrents étant peu à peu marginalisés.

L'un d'eux, M. Gephardt, le candidat populiste qui avait fait du commerce extérieur le noyau dur de son



Jesse Jackson Photo AP

message, est d'ailleurs la grande victime du Michigan, État apparemment idéal pour son type de discours et sur lequel il comptait pour relancer une candidature désargentée et à bout de souffle. Sa troisième place le condamne à jouer désormais les figurants, voire à abandonner la partie.

M. Gephardt a indiqué qu'il allait examiner sa situation hier et annoncer « quelque chose » aujourd'hui. Il a jusqu'à demain pour accomplir les formalités nécessaires pour défendre son siège à la Chambre des représentants qui vient à réélection en novembre et, selon les observateurs, il devrait annoncer son retrait.

Les deux autres candidats, le sénateur de l'Illinois Paul Simon et son collègue du Tennessee Albert Gore, ont obtenu chacun 2 % des suffrages dans le Michigan. Fidèles à leur habitude, ils n'avaient guère fait d'efforts dans cet État, préférant se concentrer sur certains autres. Mais cette tactique est dommageable à leur crédibilité en tant que candidats nationaux et, quoi qu'il en soit, les sondages ne leur donnent guère de chances de revenir au premier plan dans les semaines qui viennent.

Cette émergence de deux candidats, estiment les observateurs, semble conduire tout droit à une situation où personne n'aurait la majorité en poche avant la convention d'Atlanta. Celle-ci ne pourrait dégager un nom dès le premier tour de scrutin, le seul pour lequel les délégués sont tenus de voter pour un candidat déterminé. La convention devrait alors être « arbitrée ».

Cette situation, qui fait l'objet de spéculations sans fin depuis des semaines, est rendue encore plus complexe du fait de la visibilité grandis-

sante de M. Jackson. Parce qu'il est noir et aussi à cause de son passé de militant jugé extrémiste, beaucoup d'observateurs continuent de penser qu'il est « inéligible » et que sa présence sur le « ticket » démocrate, comme candidat à la présidence ou même à la vice-présidence, serait une catastrophe pour le parti. Ils posent donc la question : « que veut Jackson ? », sous-entendant « que veut-il en échange de son soutien car il n'est pas question de lui faire une place sur le ticket ».

D'autres estiment cette question déplacée. « Pourquoi ne demandent-ils pas que veut Dukakis ? », disent-ils. Ils estiment que Jesse Jackson a parfaitement mérité la position qu'il occupe, qu'il est de moins en moins considéré comme un diviseur potentiel du parti mais au contraire comme un facteur d'unité. Ils soulignent qu'il n'est plus le champion du seul électoral noir mais qu'il attire de plus en plus d'électeurs blancs. Quant à M. Jackson lui-même, il affirme n'être intéressé que par l'investiture.

Ortega réitère son offre de négocier avec les USA

WASHINGTON (AFP) — Le président nicaraguayen Daniel Ortega a réitéré hier son offre de négociation directe avec les États-Unis, dans une interview accordée à la chaîne de télévision CBS.

« Le président Reagan devrait tenir ses promesses », a déclaré M. Ortega, rappelant que les États-Unis « ont dit qu'ils s'assoieraient (à la table de négociations) et traiteraient directement avec le Nicaragua quand le Nicaragua traiterait directement avec les *contras* ».

Cette proposition de négociation a été reprise par le speaker démocrate de la Chambre des représentants, M. Jim Wright, chef de file des opposants à l'aide militaire américaine aux rebelles nicaraguayens.

Selon lui Washington devrait engager des négociations avec Managua pour tenter de mettre un terme au flot d'armements en

provenance d'URSS, que le cessez-le-feu conclu la semaine dernière entre les sandinistes et les *contras* ne semble pas avoir tari.

« Je pense que c'est quelque chose que nous devrions exiger », a-t-il dit.

Le secrétaire d'État adjoint aux affaires inter-américaines, M. Elliott Abrams n'est pas de cet avis. Intervenant également sur la chaîne CBS, il a proposé en revanche l'ouverture de négociations entre les cinq démocraties d'Amérique centrale, mettant en doute la volonté des sandinistes de respecter l'accord signé avec les *contras*.

En supprimant l'aide militaire à ces derniers, a-t-il souligné, « le Congrès les a aculés » à conclure le cessez-le-feu. En ce qui concerne le respect des accords par les sandinistes, a-t-il conclu, les États-Unis « ont déjà eu l'occasion d'entendre ce genre de promesses ».

Moscou durcit son attitude envers le nationalisme arménien

MOSCOU (AFP) — Les autorités soviétiques ont franchi un nouveau pas dans leur effort de reprise en main de la situation en Transcaucasie en inculquant M. Parour Airikian, l'un des chefs de file du mouvement nationaliste arménien, aux termes d'un article du Code pénal prévoyant jusqu'à trois ans de réclusion, a-t-on appris hier de sources dissidentes.

Peu d'informations sont par ailleurs parvenues hier à Moscou sur la situation à Erevan, la capitale arménienne. Les liaisons téléphoniques entre les deux villes étaient en effet coupées la plupart du temps, au lendemain d'une journée-test à Erevan, décrite de façon contradictoire par les médias soviétiques et des militants arméniens. Ces derniers ont affirmé que la population locale avait suivi massivement samedi leur appel à ne pas sortir dans la rue, pour faire d'Erevan une « ville morte ». De son côté, la presse s'est voulue rassurante en parlant de situation « normale » à Erevan.

Hier, la consigne de rester chez soi a été « moins

massivement suivie », a indiqué le dissident Valeri Senderov, citant des sources à Erevan.

La télévision soviétique, qui avait diffusé samedi soir un reportage sur « la vie normale » à Erevan — montrant quelques groupes de personnes circulant dans les rues parmi des miliciens —, n'a pas évoqué la situation dans cette ville dans son journal d'hier soir.

Le quotidien *Izvestia* avait annoncé hier matin que les « rassemblements prévus le 26 mars à Erevan n'ont pas eu lieu ». Il a omis de préciser que le Comité Karabakh — le comité d'organisation du mouvement arménien officiellement dissous vendredi — avait renoncé dès jeudi à toute manifestation, en raison de l'importance des forces armées stationnées dans la ville.

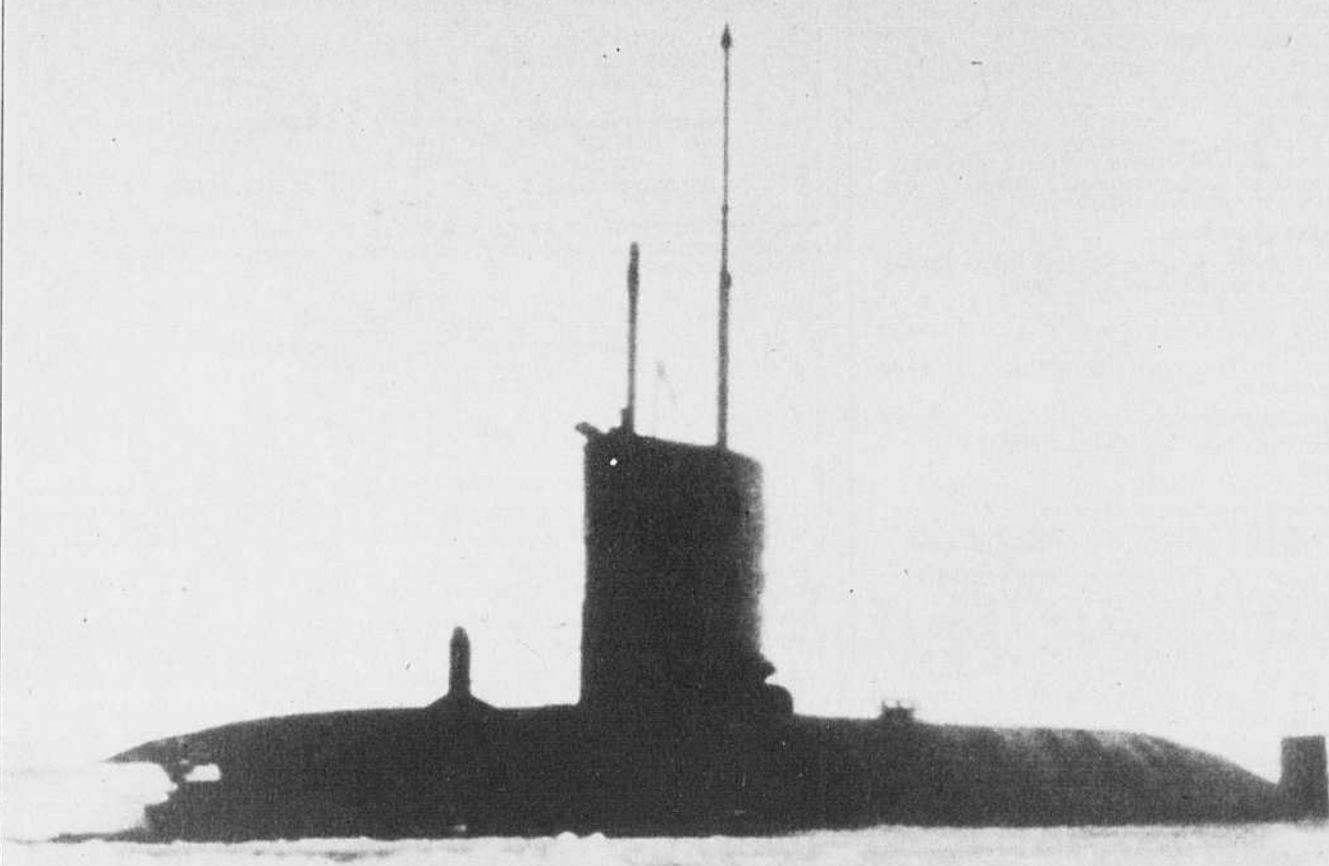
Des informations contradictoires étaient parvenues ces jours derniers à Moscou sur la durée prévue de l'opération « ville morte ». Un membre du Comité Karabakh, dans un appel téléphonique jeudi à l'AFP, n'avait parlé que du 26 mars, mais selon d'autres sources arméniennes, cette forme

de protestation devait durer « deux ou trois jours ».

M. Airikian, 51 ans, interpellé à Erevan dans la nuit de jeudi à vendredi, s'est vu notifier par un procureur, après 48 heures de garde à vue, une inculpation pour « propagation de fausses nouvelles et calomnies anti-soviétiques », en vertu de l'article 206 du Code pénal d'Arménie, correspondant à l'article 190-1 du Code pénal de Russie, ont indiqué plusieurs sources dissidentes à Moscou.

C'est la première fois depuis plus d'un an qu'un opposant en URSS est inculpé en vertu de cet article, dont la possible abrogation avait été évoquée officiellement l'automne dernier dans le cadre de la « démocratisation » en cours.

Trois autres membres de « l'Union pour l'auto-détermination nationale » avaient été interpellés en même temps que M. Airikian. L'un d'entre eux a été condamné à 15 jours de prison, un autre à six jours et le troisième a été relâché, selon Valeri Senderov.

LE TRAFALGAR
SILENCIEUX ET À TOUTE ÉPREUVE

« Nous comptons acheter un navire à toute épreuve... »
Lettre de M. Perrin Beatty aux journaux, en date du 9 décembre 1987

LE TRAFALGAR EST À TOUTE ÉPREUVE.

LE MINISTÈRE CANADIEN DE LA DÉFENSE DOIT SE Doter d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire pour patrouiller les trois océans, notamment sous les glaces. Seuls les sous-marins qui ont fait leurs preuves dans ces conditions pourront relever le défi.

Cette technologie britannique sera adaptée au Canada. La construction se fera au Canada. Les retombées se feront sentir dans l'ensemble de l'industrie canadienne de la technologie de pointe.

CONSTRUISONS CE SUPER SOUS-MARIN AU CANADA.

LE TRAFALGAR. IMBATTABLE.

Si vous voulez en savoir plus sur le consortium Trafalgar, veuillez écrire à l'adresse ci-dessous. Nous vous ferons parvenir notre dépliant d'information.

Trafalgar Consortium, Bureau 505, 85 rue Albert, Ottawa K1P 6A4.

Publié par : Les systèmes de défense VSEL du Canada Inc., pour Trafalgar Consortium.

Les Arabes de Montréal sont solidaires de la lutte palestinienne

YVAN CLICHE
Collaboration spéciale

La communauté arabe de Montréal se dit entièrement solidaire du soulèvement actuel des Palestiniens des territoires occupés. Certains de ses membres expriment leur fierté de voir la cause palestinienne reconnue par la communauté internationale. Ils perçoivent les événements actuels comme un tournant de l'histoire palestinienne.

« Les Arabes de Montréal, qui sont plus de 50 000, voient dans le soulèvement des Palestiniens une conséquence directe de l'occupation des territoires de Cisjordanie et de Gaza par Israël depuis 1967. « Les Palestiniens expriment l'humiliation que la présence militaire israélienne leur fait subir depuis 20 ans », déclare Issa J. Boullata, professeur de littérature arabe à l'Université McGill. « Les Palestiniens ne veulent pas de la présence israélienne sur leurs territoires. S'ils ont attendu aussi longtemps pour se révolter, c'est qu'ils ont pris conscience qu'ils doivent plus que jamais prendre en main leur propre destin. Maintenant que l'OLP a été expulsée hors du Liban et des pays voisins d'Israël, et que les grandes puissances les oublient, ils constatent qu'ils se retrouvent seuls pour poursuivre le combat », ajoute M. Boullata.

Président du Centre d'études arabes pour le développement, Rachad Antonius retient surtout des évé-

nements actuels en Palestine « l'hypocrisie des intellectuels juifs de gauche ». « Beaucoup d'intellectuels juifs se sont émus de la violation des droits de la personne commise par les soldats israéliens depuis trois mois. Or, depuis plusieurs années, tous les journaux israéliens rapportent à chaque semaine des cas d'expulsions et de tortures. Il est remarquable de constater que ces personnes ne soient pas intervenues plus tôt pour dénoncer les exactions israéliennes », dit-il.

C'est une opinion que partage Norma Salem, chercheuse à l'Institut québécois de recherche sur la culture. « Depuis 20 ans, il y a eu beaucoup d'actes de violence perpétrés contre les Palestiniens. Les punitions collectives, les déportations, les destructions de maisons, l'étouffement économique de la région, tout cela existe depuis 1967. Maintenant, les Palestiniens en ont assez, surtout les jeunes qui malgré leur haut niveau d'instruction, sentent leur avenir bloqué ».

Les Palestiniens sont cependant prêts à reconnaître et vivre en paix avec l'État d'Israël. « On a rarement vu des gens détruire un État avec des pierres », déclare Edmond Omran, responsable de l'Aide médicale pour la Palestine. « Ce que veulent ardemment les Palestiniens, c'est de ne plus être subordonnés par la présence militaire, par l'occupation de leur terre. Leur objectif, c'est de mettre les Israéliens hors des terri-



Plus de 50 000 Arabes vivent à Montréal. Tous voient dans le soulèvement des Palestiniens une conséquence directe de l'occupation des territoires de Cisjordanie et de Gaza par Israël depuis 1967.

toires occupés, et non pas de les jeter à la mer », dit-il.

Même si Israël a détruit la société palestinienne, poursuit Rachad Antonius, les Palestiniens sont disposés à négocier avec l'État juif. « Depuis 1974, Yasser Arafat, chef de l'OLP, a souvent dit, de façon non explicite mais claire, qu'il est prêt à reconnai-

tre Israël si Israël le reconnaît d'abord. Il faut être de mauvaise foi pour prétendre que l'OLP ne veut pas parler aux Israéliens. La volonté de négocier est là. Cependant, on demande aux Palestiniens, qui n'ont pas de puissance militaire, de jouer leur dernière carte, c'est-à-dire de reconnaître la légitimité de leur dé-

possession. Les Palestiniens négocieront quand ils verront qu'il y a moyen d'obtenir quelque chose d'Israël », souligne-t-il.

L'aspect le plus condamné et le plus commenté est le refus des Israéliens d'accepter l'OLP comme interlocuteur valable dans le conflit du Moyen-Orient. « Il est illogique et insensé de dire que l'OLP n'est pas le digne représentant du peuple palestinien », soutient Edmond Omran. Les Israéliens invoquent souvent les dispositions de la Charte de l'OLP, dont plusieurs articles parlent de libérer entièrement la Palestine, pour expliquer leur refus de traiter avec l'OLP. Selon Norma Salem, il ne s'agit que d'un prétexte utilisé par Israël pour ne pas négocier.

Dire que l'OLP n'est qu'une organisation terroriste est un argument fallacieux, affirme Issa J. Boullata. « Les opérations militaires ne constituent qu'un aspect des activités de l'OLP qui, comme tous les gouvernements du monde, gère des départements culturels, éducationnels, de santé, etc. En n'insistant que sur un seul aspect, Israël cache la vérité. L'OLP dispose d'une faction militaire, comme tous les États de la planète. Dit-on de tous les pays du monde qu'ils sont terroristes ? » demande le professeur.

Est-ce que la paix est un projet utopique au Moyen-Orient ? « La balle est du côté d'Israël », répond Rachad Antonius. « Israël manifeste une volonté systématique de dépos-

session du peuple palestinien. Cela doit arrêter. Israël doit accepter l'OLP et les institutions palestiniennes. Le rapport de force est en faveur d'Israël, c'est donc à ce pays de faire les premiers pas. En dernier ressort, la solution passe par la reconnaissance mutuelle », précise-t-il.

« Aujourd'hui, les Palestiniens n'accepteront rien de moins qu'un État indépendant », insiste Edmond Omran. « On ne parle pas de la Palestine historique, mais d'un territoire délimité appartenant aux seuls Palestiniens. La meilleure alternative, ce serait de rendre aux Palestiniens les territoires occupés depuis 1967 : cela inclut Jérusalem et la Cisjordanie-Gaza. La majorité des Palestiniens seraient contents de cette solution ».

La première étape vers un règlement pacifique est qu'Israël cesse de vouloir choisir ses interlocuteurs, d'après Issa J. Boullata. « Israël cherche à négocier avec des Palestiniens favorables à ses plans stratégiques. Les ennemis véritables, Israël et l'OLP, doivent s'asseoir ensemble, mais avec des témoins pour représenter la communauté internationale et s'assurer du respect des éventuels accords », mentionne-t-il.

L'histoire prouve que les peuples ont longue mémoire, rappelle Norma Salem. « Les Juifs en sont eux-mêmes un bon exemple. Ils devraient être les premiers à savoir qu'ils ne pourront jamais anéantir la volonté des Palestiniens de vivre en communauté sur leur terre historique ».

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la COMPAGNIE Les Entreprises Mario Ouellet et Melita Bernatchez Inc., demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, ce 21ème jour de février 1988. MILITA BERNATCHEZ, Procureur de la compagnie. MONETTE BARAKETT LEVESQUE, BOURQUE ET PEDNEAULT, Procureurs de la compagnie.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 janvier 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PIÈCES POUZARD INC./MODULE INVESTMENTS INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute. MONTREAL, ce 22ème jour de mars, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION, Procureur de la compagnie.

AVIS EST par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 15 mars 1988 à SKYVIEW INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION de toutes les créances présentes et futures, payable à CANARA TECHNOLOGIES INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal le 18 mars 1988 sous le numéro 3994586. SKYVIEW INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION, Procureur du requérant.

AVIS EST par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 15 mars 1988 à SKYVIEW INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION de toutes les créances présentes et futures, payable à CANARA TECHNOLOGIES INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal le 18 mars 1988 sous le numéro 3994586. SKYVIEW INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION, Procureur du requérant.

AVIS EST, par les présentes, donné que BASSAM NIME, homme d'affaires, domicilié et résidant au 385 Edson, St-Lambert, District de Longueuil, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANDRÉ NIME. SIGNÉ À MONTREAL, ce 26 février 1988. MELVIN S. KRONISH, Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-02-006150-887

COUR PROVINCIALE COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL. Partie demanderesse VS PAUL DUFRESNE, Partie défenderesse. Le défendeur, Paul Dufresne, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-02-006150-887

COUR PROVINCIALE COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC. Partie demanderesse VS SERGE POIRIER (RÉNOVATION SERGE POIRIER). Partie défenderesse. ORDRE EST donné à SERGE POIRIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-05-002781-886

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT PHOENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. Partie demanderesse VS MICHEL POIRIER, Requirante. L'YNE COTÉ, Partie défenderesse-intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-02-039613-877

COUR PROVINCIALE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT C. BARBER L'ÉTE. Partie demanderesse VS MME OLGA RAYMOND, Requirante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 750-05-000109-883

COUR SUPÉRIEURE SYLVAIN SANSREGRET, Créancier VS ANDRÉ SANSREGRET, Propriétaire Débiteur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 750-05-000109-883

COUR SUPÉRIEURE SYLVAIN SANSREGRET, Créancier VS ANDRÉ SANSREGRET, Propriétaire Débiteur

ASSIGNATION ORDRE EST donné à L'YNE COTÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à OLGA RAYMOND de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

DESIGNATION Ledit avis de six semaines jours concerne un emplacement situé en la paroisse de St-Charles sur le chemin des Patriotes, connu comme étant une partie du lot numéro CENT QUATRE (Ptie 104) du cadastre de la Paroisse de St-Charles de la division d'enregistrement de St-Hyacinthe, mesurant deux cent cinquante mètres de long sur un arc de cercle d'un rayon de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (2,897,93') dans sa ligne est le long d'une autre partie du lot 104 étant le Chemin des Patriotes, cinquante-six pieds et cent quatre-vingt-cinq centièmes de pied (56,17) dans sa ligne sud le long d'une autre partie du lot numéro 104, propriété de M. Jacques Guérin ou représentants, treize pieds et neuf dixièmes de pied (13,9'), cinquante pieds et quarante-cinq centièmes de pied (50,45') cent quatre-vingt-cinq centièmes de pied (146,46) et cinquante-huit pieds et soixante-treize centièmes de pied (58,73) dans ses lignes ouest, le long de la sixième Richelieu, et cent dix-sept pieds et six dixièmes de pied (117,6') dans sa ligne nord le long d'une autre partie du lot numéro 104 propriété de Jean-Guy Dupuis et Emilie Lapointe ou représentants et contenant en superficie, vingt-deux mille cent cinquante pieds carrés (22,150 p.c.) mesure anglaise.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à David Poole de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-12-169505-888

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT DIANE DENIS. Partie demanderesse VS IRWIN KREBS, Partie défenderesse-intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-02-039619-874

COUR PROVINCIALE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT C. BARBER L'ÉTE. Partie demanderesse VS SHARON SWANSON, Partie défenderesse-intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-04-000242-883

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT LYNN ROY, Demanderesse VS DAVID POOLE, Défendeur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-04-000242-883

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT LYNN ROY, Demanderesse VS DAVID POOLE, Défendeur.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à David Poole de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRES EST donné à la partie défenderesse de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul Jacques-Cartier, est, Longueuil, dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à IRWIN KREBS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, Québec, le 22ème jour de mars, 1988, à 10 heures du matin, à l'intention de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ASSIGNATION ORDRE EST donné à SHARON SWANSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est,

La COFAQ est très déçue par les crédits 1988-1989 de Paul Gobeil

«Québec ne fait rien pour la famille»

RENÉE ROWAN

La Confédération des organismes familiaux du Québec est très déçue des crédits 1988-1989 annoncés la semaine dernière par le président du conseil du trésor. « Encore une fois, il n'y a rien pour les familles », constate avec amertume le secrétaire général de la COFAQ.

« En déposant ses crédits, M. Paul Gobeil a confirmé que le gouvernement libéral persistait dans sa logique de réduction du soutien collectif aux familles avec enfants », constate Michel Morel.

Moult femmes consomment des pilules contraceptives trop «fortes»

RENÉE ROWAN

Il y a encore beaucoup de femmes qui prennent des doses trop élevées d'estrogènes et de progestatifs, met en garde le Dr Pierre Fugère. On a développé au cours des dernières années des contraceptifs oraux (« la pilule » pour le commun des mortels) qui contiennent quatre fois moins d'estrogènes et de progestatifs qu'il y a 20 ans, donc qui ont beaucoup moins d'effets secondaires nocifs.

Le responsable de la clinique de planning familial de l'hôpital Saint-Luc participait, vendredi, aux journées scientifiques sur la gynécologie organisées par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec à l'intention de ses membres dans le cadre de son programme de formation continue.

En diminuant la composante d'hormones estrogènes, on diminue les risques de thrombose ou d'accidents cardio-vasculaires. Les estrogènes agissent sur les facteurs de coagulation et sur le métabolisme des lipides, explique le Dr Fugère. Les progestatifs en grande dose pourraient avoir un effet sur l'hypertension.

On a donc essayé, au cours des derniers dix ans, de développer de nouveaux contraceptifs oraux contenant moins d'estrogènes et de progestatifs.

Une des façons les plus utilisées maintenant sont les contraceptifs oraux triphasiques, c'est-à-dire pris en trois doses différentes allant en augmentant au cours du cycle.

Au début du cycle, précise le médecin, les besoins en progestatifs sont moins grands qu'à la fin.

Il y a plus d'avantages à prendre la pilule qu'à ne pas la prendre, affirme le Dr Fugère. On réalise qu'avec les contraceptifs oraux, on sauve plus de journées d'hospitalisation: les femmes ont moins d'infections pelviennes, de kystes de l'ovaire, de tumeurs bénignes du sein, moins de grossesses ectopiques, de cancers de l'ovaire et de l'utérus.

On note aussi une diminution des douleurs et des saignements menstruels, donc moins d'anémie.

Pour l'avenir, on s'oriente vers les implants de progestatifs appelés *Norplant*, faits sous la peau et que l'on laisse en place pour une durée de cinq ans. Cette méthode est déjà utilisée en Europe, notamment dans les pays scandinaves ainsi que dans quelques pays du Tiers Monde.

Encore à l'étude de ce côté-ci de l'océan, elle devrait l'être aux États-Unis et au Canada d'ici quelques années.

Fait **LE DEVOIR** pour le croire!

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevets
Agents de marques de commerce
Conseils en propriété intellectuelle

Fondé en 1936

Recherches en marques de commerce et en brevets

Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.

Depuis plus de 50 ans
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Facsimile (514) 288-8389

Nouveaux critères pour libérer les détenus

OTTAWA (PC) — Le danger posé à la société, plutôt que les possibilités de réhabilitation d'un criminel, devrait servir de critère pour décider de sa libération ou de son maintien en détention.

C'est la directive qu'a émise le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'intention de ses subalternes.

Dans une note expédiée le 1er mars à tous les membres de l'organisme, le président de la commission Ole Ingstrup couche pour la première fois sur papier un ensemble de lignes directrices dont ils devront tenir compte au moment de rendre leur décision sur des requêtes de libération conditionnelle.

Cette philosophie n'est pas nouvelle et a toujours été au cœur de la législation qui gouverne le système de libérations conditionnelles, a affirmé un porte-parole de la commission, Mike Hale.

Mais on veut procurer aux membres de la commission, dont plusieurs ne sont pas des professionnels du système judiciaire, des critères précis sur lesquels fonder leurs décisions, ce qui devrait assurer une uniformité accrue du processus de décision, a expliqué M. Hale.

Le déménagement détériore leur santé, dit un professeur

Mieux vaut laisser un vieillard dans un logis qui lui est familier

LIA LÉVESQUE

(PC) — Il est souvent préférable de laisser une personne âgée dans le logement qui lui est familier, même si on le trouve « peu convenable » pour elle, que de la déménager dans un bel appartement, sans escalier à monter et adapté à ses moindres besoins.

Le professeur Brian Mishara, du Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, rendait compte récemment, d'une étude qu'il a réalisée sur les personnes âgées et le déménagement, dans la région de Montréal.

Les personnes âgées préfèrent souvent demeurer dans un logement qu'elles habitent depuis longtemps, même s'il est plus ou moins bien chauffé, même s'il est trop grand pour les besoins d'une personne seule ou d'un couple âgé, même si la cuisine fonctionne au gaz, même s'il faut monter deux escaliers.

Pour les personnes âgées, le déménagement représente un stress, une expérience qui peut déstabiliser, rendre vulnérable, affecter la santé, et parfois même augmenter les risques de décès. Et cela même si le déménagement les amène dans un logement adapté en tous points : armoires de cuisine moins élevées, absence d'escaliers, petites pièces avec peu d'entretien ménager, etc.

Pour les personnes âgées, les habitudes représentent souvent la sécurité, le confort. Elles conserveront intacte la chambre du fils aîné et

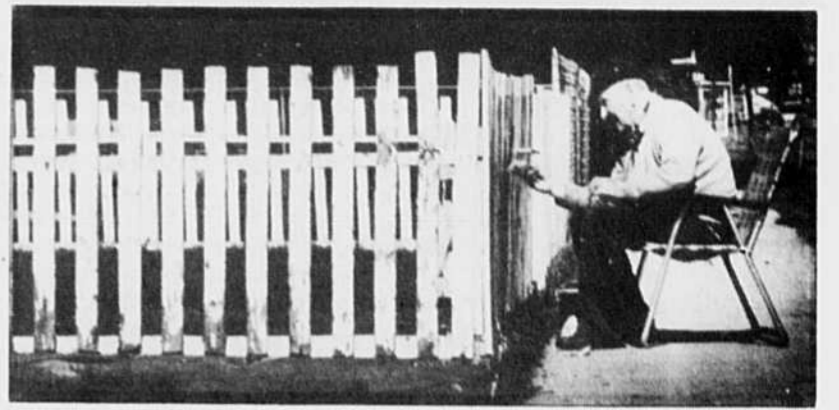


Photo PC
Pour les personnes âgées, quitter la maison familiale peut avoir des conséquences néfastes.

préféreront simplement fermer la porte et s'abstenir de chauffer la pièce, plutôt que de déménager dans un logement plus petit. Elles auront tendance à « étaler leur biographie sur les murs » en accrochant la photo du défunt, la nature morte achetée dans un magasin à rayons peu après leur mariage, la plaque-souvenir reçue des petits-enfants lors du 35e anniversaire de mariage, etc.

Pour elles, déménager c'est se séparer de leurs souvenirs, de l'ambiance et même des odeurs et des craquements familiers du logement qu'elles habitent.

Pour les fins de sa recherche, le professeur Mishara a comparé les personnes âgées « sédentaires » —

celles qui demeurent dans le même logement depuis 10 ans ou plus — et les « mobiles » — celles qui ont déménagé il y a 5 ans ou moins.

Quelque 50 % d'entre elles ont été contraintes de déménager parce que le loyer a été considérablement augmenté ou parce que la maison a été vendue et qu'elles en ont été expulsées. Seulement 20 % ont déménagé vraiment par choix, principalement parce qu'elles voulaient un logement plus petit ou moins d'étages à grimper.

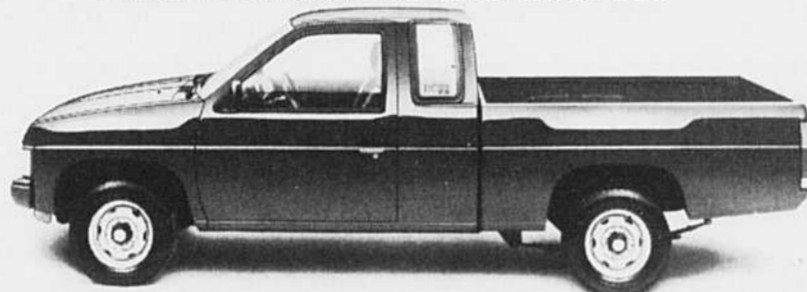
Aussi, 25 % des personnes âgées qui n'avaient pas déménagé depuis 5 ans aimeraient bien le faire mais ne le peuvent, à cause du prix des loyers plus élevés ailleurs.

Nissan vous taille un prix sur mesure.



Présentement, votre concessionnaire Nissan est fin prêt à vous tailler un prix sur mesure, sur n'importe quelle voiture ou camion neuf Nissan.

Que vous désiriez une nouvelle



1000 \$ de remboursement

Cette offre ne s'applique qu'aux camions costauds DLX & STD.

Sentra, une sportive Pulsar NX, une luxueuse Maxima ou un camion costaud, vous n'avez qu'à vous présenter pour discuter de quelle façon le prix pourrait être taillé.

NISSAN

À la mesure de vos exigences.

1000 \$ de remboursement sur la Stanza

A vous de choisir.

Mais passez chez votre concessionnaire Nissan au plus vite pendant qu'il en reste un bon choix. Et procurez-vous la voiture de vos rêves à un prix... taillé sur mesure!



1000 \$ de remboursement

Cette offre ne s'applique qu'aux modèles Sentra DLX

Rappelez-vous que pendant cette promotion, notre devise est la suivante: « La plume est peut-être plus forte que l'épée, mais un crayon bien aiguisé peut trancher dans n'importe quel prix. »

AUTO GOUVERNEUR INC.
1501, boul. des Laurentides
Laval 668-1650
CITÉ NISSAN
3500, ouest, rue Jean-Talon
Montréal 739-3175
CENTREVILLE NISSAN
2085, ouest, rue St-Catherine
(Centre-Ville) Montréal 932-6677
ST-LEONARD NISSAN INC.
7770, Colbert
St-Leonard 374-4421

CHOMEDEY NISSAN INC.
2465, boul. Labelle
Laval 682-4400
GARAGE MODELAUTO INC.
12230 est, rue Sherbrooke
Pointe-Aux-Trembles 645-4546
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
801, boulevard Sauvé
Ste-Eustache 472-8666
BRUCY AUTO INC.
900, boul. Harwood
Vaudreuil 455-1434

BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE
7550, rue Broadway
Ville Lasalle
366-8931
ALEXANDER NISSAN
4100, Chemin Gascon
St-Louis De Terrebonne
477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire
697-9141

BAILLARGEON NISSAN
760 est, rue St-Charles
Longueuil 677-8953
METRO NISSAN INC.
2125, rue Notre-Dame
Lachine 634-7211
MERCIER NISSAN INC.
55, boul. St-Jean Baptiste ouest
Ville Mercier 691-9541
BROSSARD NISSAN INC.
9005, boul. Taschereau
Brossard 445-9811

LABELLE NISSAN
818, boul. Labelle
Blainville 430-4120

MANOIR NISSAN INC.
225, boul. Brien
Repentigny 385-5824

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
8115, boulevard Lévesque, St-François
Laval 665-7450

Entre le rêve et le cauchemar

■ Nounours pour elles

Lettre à *Châtelaine*

J'AI REÇU aujourd'hui même, votre lettre m'annonçant que j'ai été choisie spécialement pour profiter d'une offre exceptionnelle de la part du magazine *Châtelaine*.

Cette lettre qui m'arrive (ironie du sort ou signe des temps ?) un 8 mars, m'a plongée tout de suite dans la perplexité, la consternation et la colère. J'ai cru, tout d'abord, à une erreur : cette lettre était certainement adressée à une petite fille qui habite dans ma rue et vous vous étiez simplement trompée de numéro.

Mais non ! et l'enveloppe et la lettre qu'elle contient s'adressent bien à Mme Pomerleau, nul part il n'y est fait mention d'un enfant et puis on y propose un abonnement à *Châtelaine* et non pas à *Coucou* ou à *Hibou*. Rétour à faire, j'ai beau tourner et retourner votre lettre dans tous les sens, je dois me rendre à l'évidence et admettre qu'il ne s'agit pas là d'une erreur sur la personne.

Où plutôt si ; il s'agit d'une gigantesque et monstrueuse erreur sur les personnes, sur toutes les femmes en fait. Comment expliquer, sinon, que vous ayez cru rendre l'of-

fre de l'abonnement à *Châtelaine* plus alléchant pour des femmes en l'accompagnant de celle d'un « adorable nounours », que vous avez l'audace ou l'inconscience de déclarer avoir été « conçu spécialement » pour elles.

Et vous osez ensuite affirmer qu'elles ne pourront « s'empêcher de le câliner ». Oh, le charmant spectacle d'une femme-enfant occupée à câliner son « nounours ». Mais ne craignez-vous pas qu'il s'agisse là d'un objet trop sérieux pour moi ?

Après tout, à câliner jour après jour l'irrésistible joujou, je pourrais en arriver à penser à tous ces enfants que personne ne câline, à ceux qui crévent de faim ou de malnutrition, aux enfants victimes de violence ou d'abus sexuels ; toutes sortes d'évocations déprimantes qui viendraient altérer la fraîcheur de mon teint et flanquer des migraines à ma charmante petite tête.

Je vous suggère donc que votre prochaine offre d'abonnement s'accompagne de l'offre d'un cadeau plus léger et plus en accord avec l'idée que vous vous faites de la féminité : un joli hochet rose attaché à un gros suçon rose. Ainsi, je pourrais me distraire en agitant le premier et me consoler en savourant

l'autre, chaque fois que je serais tentée de penser aux problèmes qui assaillent notre société et plus particulièrement aux acquis menacés du mouvement des femmes, à ses victoires fragiles, aux luttes qui restent à mener et aux régressions si joliment représentées par votre « adorable nounours ».

En attendant, sachez madame que non seulement je ne désire pas m'abonner à *Châtelaine*, mais que je compte persuader celles qui seraient tentées de le faire qu'il existe des moyens moins coûteux et plus respectueux de leur dignité pour obtenir de nouvelles recettes culinaires et se tenir au courant des modes vestimentaires et des dernières trouvailles publicitaires des fabricants de produits de beauté.

— Pauline FAHMY POMERLEAU
Ste-Foy, le 8 mars.

■ Sortir de la peur

MÊME lorsque les femmes violentées demandent de l'aide, que ce soit auprès des organismes communautaires, du système social ou du système judiciaire, il demeure pratiquement impossible d'assurer leur protection de façon perma-

nente. Malgré une sévérité accrue de la justice, les femmes continuent à vivre dans la peur : un conjoint libéré de prison pourra chercher à se venger, et même si la femme a changé d'adresse, elle demeure relativement facile à retracer, surtout si elle a des enfants.

La prison ne constitue donc pas une panacée, d'autant moins que le conjoint en état de crise, s'il devient facilement homicide, peut aussi devenir suicidaire.

Nous ne croyons pas non plus que l'on puisse « obliger » le conjoint violent à se faire traiter : une volonté ferme de modifier son propre comportement constitue un pré-requis important. Le traitement du conjoint violent demeure, bien sûr, une excellente initiative, mais à deux conditions : qu'il s'effectue sur une base volontaire, et qu'il ne vise pas à tout prix le maintien du couple ou de la famille.

Il n'existe pas de « recette magique » permettant de garantir la sécurité des femmes victimes de violence conjugale. Toutefois, on peut accroître leurs chances de s'en sortir, par le développement des ressources : hébergement et traitement en période de crise — les maisons existantes ne peuvent, faute de place, accueillir plus de la

moitié des femmes qui cherchent refuge — mais aussi, à long terme, information juridique et sociale, formation, emploi et logement.

Les femmes violentées seront plus à même d'assurer leur propre survie si elles disposent de ressources matérielles et financières adéquates et surtout, si elles ont une vision réaliste de leurs droits et des recours possibles.

Les ébauches de solution présentées ici concernent l'intervention de dernier recours, quand la situation est déjà très détériorée et constitue un danger sérieux pour la santé, voire la vie de la victime. Ce fléau social qu'est la violence conjugale existera tant et aussi longtemps qu'on ne fera pas de la prévention dès la première enfance.

Ceci implique le dépistage et le traitement des enfants victimes ou témoins de violence : ceux-ci, s'ils n'ont rien connu d'autre, risquent de perpétuer le cycle de la violence. Ceci implique également la sensibilisation des enfants des deux sexes au respect de soi-même et de l'autre, dans son intégrité et dans sa dignité.

— MICHELINE BARIL
et le conseil d'administration de Playdoyer-Victimes
Montréal, le 16 mars.

Sniflette interdite

■ Un héros à la manière de Radio-Canada

LES LECTEURS de l'adaptation romanesque, que j'ai tirée des scripts de la populaire série télévisée *Lance et compte II*, auront tout de suite remarqué une différence de taille dans le « vécu » de Pierre Lambert au petit écran et celui qu'il étale dans le roman dont je suis l'auteur.

À la télévision, Pierre Lambert rôde autour de la cocaïne sans jamais sombrer dans « l'enfer de la drogue » tandis que, dans le roman, il s'y frotte et y patauge allègrement. D'où vient donc cette différence majeure dans le comportement des héros ? Quelle est la raison d'une telle divergence dans le récit ? Qui en est responsable ?

Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans le fait suivant : l'idée originale du scripteur principal, en l'occurrence le journaliste Réjean Tremblay, a été tout simplement censurée.

Au départ, Pierre Lambert devait « sniffer », se mesurer à l'usage de la cocaïne, connaître les affres de la dope, puis se remettre sur pieds grâce à la bonne épaule et au bon cœur de Patricia O'Connell. Mais voilà que la crainte du scandale, la peur de soulever un nouveau débat (plus incriminant que les fesses et les bouts de seins de *Lance et compte I*), de choquer les cœurs

Des médecins aux prises avec... l'éthique

■ Crucifiez-le !

LE Dr Augustin Roy crie bien fort au scandale, mais le véritable scandale n'est-il pas d'entendre un médecin rejeter les guérisons, comme si le rôle de la médecine consistait à conduire le malade à la mort ?

A-t-on entendu pareil énerverment contre les avorteurs, les tueurs, les crapules de toutes sortes qui pullulent dans la société ? Non. Même le mot si rapide du clergé, « prudence », ne s'élève guère en ces occasions. Voilà la contradiction, la pierre d'achoppement annoncée dans l'Évangile.

M. Roy aurait tout intérêt à lire la vie du Frère André, lequel fut consacré par les médecins de son époque, souvent complices avec sa propre communauté. Il fut rejeté par le même discours qu'on adresse aujourd'hui aux instruments du Seigneur, à propos des guérisons opérées au Forum de Montréal.

Voilà comment le Seigneur tout-puissant éclaira (de sa miséricorde) les aveugles... Et le corps médical en est plein ! Voilà pourquoi Dieu lui-même se fait médecin et médecine pour son peuple.

Est-ce que le haut clergé aurait la même mentalité que le docteur Roy, le goût de chasser les sorciers du territoire ? Alors que le Seigneur, fondateur de l'Église, a demandé expressément à ses prêtres d'agir comme Lui en tous points... y compris d'imposer les mains aux malades et de les guérir !

Tous les prêtres et pasteurs ont reçu le don de guérison en germe, mais ils doivent le développer par la prière et le jeûne.

J'ai l'impression que, si le Seigneur lui-même venait à Montréal pour guérir les malades, Augustin Roy chargerait le corps médical de le conduire sur le Mont-Royal pour le crucifier.

Dieu en a assez, et Il a décidé de venir Lui-même guérir son peuple, sans argent...

— CLAIRE BROUSSEAU
Montréal, le 15 mars.

■ Intégrité médicale

JEAN Francoeur cite la Corporation professionnelle des médecins : « Il faut se garder de demander aux médecins de jouer un rôle de « garde-barrière » [...] Il faut plutôt (leur) demander de s'en tenir à l'exercice de la médecine et laisser à des personnes dûment mandatées la décision d'accorder ou non des prestations [...] compte tenu d'un ensemble de facteurs » dont le certificat médical ne constitue qu'un élément parmi d'autres.

C'est ce que je plaide depuis des années (sans succès et sans appui des médecins) en ce qui a trait aux victimes d'accidents et de maladies du travail, domaine où la règle incontestée est l'évaluation clinique « objective ».

Un réclamaient a toujours gagné « honorablement » sa vie et celle de sa famille. Il a travaillé pendant 23 ans pour le même employeur. Survient un accident du travail, sa vie est sectionnée. Il devient incapable de retourner au travail. Comme les médecins ne découvrent pas une preuve clinique « objective » pour expliquer ses douleurs, notre homme devient un simulateur, un « profi-



« Le Seigneur a demandé à ses prêtres d'agir comme Lui en tous points... y compris d'imposer les mains aux malades et de les guérir »

teur », une personne qui veut vivre aux crochets de la société.

Est-ce bien ça, ou ne serait-ce pas plutôt l'impuissance de la science médicale de mettre le doigt sur le « bobo » et de le traiter efficacement ? Et qui doit payer pour cette carence scientifique ? La victime ou la société ?

Quant aux séquelles permanentes d'une lésion, je n'ai jamais compris comment ces professionnels hautement qualifiés qu'ils prétendent être, ont pu accepter sans protester de se laisser encadrer par un « barème des dommages corporels » qui leur impose les pourcentages pour telle ou telle pathologie.

Lorsqu'un spécialiste me dit qu'un de ses patients, opéré trois fois à la colonne vertébrale, est invalide à 100 % mais qu'il ne peut pas lui accorder plus de 17 % parce que c'est

le maximum permis par le « barème », je ne comprends pas. Comment a-t-il pu permettre qu'un document « légal » vienne ainsi empiéter sur son intégrité professionnelle ?

— ÉMILE BOUDREAU
Montréal, le 16 mars.

■ Notre bastille

NOTRE société est traversée de discours prônant la désinstitutionnalisation et on ne peut que se réjouir de voir clamer bien haut la nécessité de permettre à un maximum de personnes de réintégrer la société et d'y trouver — souhaitons-le — des conditions de vie plus propices à leur dignité et leur autonomie qu'à l'intérieur de l'institution.

Le diagnostic d'irréductibilité

posé sur le géolier sadique relève, à mon avis, de la même volonté de rien savoir — de se disculper par rapport à son ignorance — de ce monde inquiétant, que celle qui a érigé les murs des institutions psychiatriques pour y enfermer ceux dont on avait peur.

Or la désinstitutionnalisation implique que chacun de nous, autant dans son milieu de vie que de travail, soit ouvert à cet autre, quelques fois différent, qu'est l'ex-bénéficiaire de l'institution. Ce sera plus exigeant dans notre quotidien que ne l'est la critique d'une politique aujourd'hui améliorable.

J'espère que chaque exégète de la recommandation sera un voisin capable de perdre une heure au moment le moins inopportun pour briser l'isolement du mauvais coucheur d'en face, accueillant les amis de ses

enfants même si ceux-ci sacrent plus souvent qu'il ne le permet aux siens.

La bastille n'est pas si loin que nous le croyons. Il suffit de suivre la bonne conscience, de continuer en jugeant et on arrive tout droit à l'exclusion. Rendu là, il suffit de se laisser aller...

— GEORGES GALAND
Gaspé, le 23 février.

■ Intoxication

Lettre au Dr Augustin Roy

OUI, je vous reconnais, en votre suffisance et ignorance de ce qu'il s'est passé au Marathon de l'Amour. J'y étais, tout s'est passé dans le calme, la prière et l'amour.

Vous avez l'audace de nous traiter de démunis. Vous prouvez, encore une fois, votre ignorance des choses spirituelles. Personne n'en sera malade ; mais avec l'abondance de vos médicaments, plusieurs se retrouvent à l'hôpital pour intoxication.

Je vous souhaite de grandir et de vous instruire de l'Amour divin et je vous laisse au jugement de Dieu.

— MARTHE ROUX
Laval-Ouest, le 16 mars.

■ Oeillères

J'AI ÉTÉ choqué et surpris des propos du Dr Louis Morissette (LE DEVOIR, 10 mars) voulant qu'on impute à la maladie mentale plutôt qu'aux problèmes sociaux la responsabilité du haut taux de suicides chez les jeunes de 15 à 19 ans du Québec.

Bien que cet aspect soit souvent soulevé, jamais aucun des travaux consultés lors de mes études n'aboutissent à de telles conclusions.

Bien au contraire tout tend à démontrer que le taux de suicides des jeunes est directement relié à celui du chômage et à l'importance des problèmes qui accompagnent inéluctablement cette calamité.

Le Dr Morissette semble oublier que les problématiques de l'alcoolisme et la dépression découlent justement des problèmes sociaux auxquels les jeunes sont durement confrontés.

Que le tout dégénère en problème de santé mentale soit, et cela ne surprend personne, mais les édifier comme principale cause du suicide dans la catégorie d'âge qui nous intéresse, c'est à mon avis porter des oeillères.

— GILLES DALLAIRE
Montréal, le 16 mars.



Pourquoi Pierre Lambert n'a-t-il pas sniffé ?

purs, bref afin de sauvegarder la vertu et la morale populaires et, surtout, les gros sous investis par les producteurs et les diffuseurs, on a décidé de couper court à la « sniflette » du petit gars de Trois-Rivières et partant, de clore le bec à la muse du célèbre journaliste sportif de *La Presse*.

Pas de drogue sur les sacro-saintes ondes radio-canadiennes ! Évitées donc les contestations, les pétitions, les discussions orageuses, les accusations et tout ce qui s'en suit...

Le hic, c'est qu'en châtirant ainsi l'idée de Réjean Tremblay, reprise et largement développée par moi dans le roman, on risquait d'appauvrir la série, de la réduire à une émission tout à fait ordinaire, bien torchée mais sans vigueur.

Je crois malheureusement que c'est ce qui est arrivé. Nous voilà en face d'une série, bien tournée mais banale, toute en cosmétiques télévisuels, ne reposant que sur des péripéties et rebondissements d'ou tout vrai débat, toute réflexion sociale ont été soigneusement évacués.

Bref, on a réussi à concocter une bonne série pépère comme on les aime tant à Radio-Canada, par affinité naturelle sans doute.

C'est peut-être l'une des raisons qui font que le public, quoique nombreux à suivre ce deuxième volet émasculé de la vie tumultueuse de Pierre Lambert et compagnie, trouve le produit moins bon, moins percutant que celui auquel on l'avait habitué l'an dernier.

Les chevals castrés ne font pas des petits bien forts ; c'est pourquoi j'entreprends les pires craintes pour le troisième volet qu'on nous promet pour l'an prochain.

Maintenant que le marketing a pris la place du défi, je ne trouve plus de plaisir à associer mon nom et mon talent à la saga de Pierre Lambert. Il me semble plus sage de me retirer de la parade avant que l'argent ne gâte tout. *Lance et compte III* version roman ? Non merci ! Pas pour moi. Je tire joyeusement et sans rancœur aucune mon humble révérence...

— RENALD TREMBLAY
auteur des romans
Lance et compte I
et *Lance et compte II*
Montréal, le 14 mars.

La boxe doit rester crédible

■ Le programme mixte

RÉCEMMENT, la Fédération québécoise de boxe olympique rendait public un projet tout à fait inusité : la présentation de « programme mixte » impliquant conjointement des rencontres professionnelles et amateurs au cours d'une même carte de boxe.

Il va sans dire que la FQBO apporte de solides justifications à cette orientation, soit 1) le financement généré par de tels programmes et 2) la publicité ainsi acquise, les médias étant généralement plus ouverts aux activités professionnelles d'une discipline qu'à ses performances « amateurs ». La publicité ainsi récupérée s'avère d'ailleurs essentielle, la participation de masse en boxe olympique étant extrêmement critique.

Pour bien comprendre l'impact d'une telle orientation, un peu d'histoire est nécessaire. D'abord, on se souviendra du fameux épisode de

Gaetan Hart et Cleveland Denny, au printemps 1980. La mort de Denny allait mettre le feu aux poudres et Paul Ohl profitait de l'occasion pour publier un rapport choc, *Machine à tuer*, dans lequel il dévoilait à la fois la passion inhumaine véhiculée par la boxe professionnelle et les coulisses peu reluisantes du milieu.

Paul Ohl allait ainsi mettre en branle une vaste remise en question, qui allait donner naissance au rapport Bernier et à la récente légifération de la BSSQ en matière de sport de combat. Toutefois, cette remise en question ne se limitait pas à la boxe professionnelle.

Notre ancienne Fédération québécoise de boxe amateur allait également réagir en coupant tous les ponts la reliant à la boxe professionnelle, de façon justement à bien dissocier la boxe amateur des activités professionnelles du sport. Un nouveau sport était né : la boxe olympique.

Cette dissociation, malgré les critiques qu'elle a essuyées, a porté fruit et, huit années plus tard, les dirigeants de la FQBO peuvent se vanter d'avoir pratiquement « purifié » le sport, la boxe olympique véhiculant des valeurs et une image très honorables.

Qu'en est-il maintenant de cette esquisse de collaboration qu'on propose ainsi au milieu professionnel ? ... Doit-on y voir un pas en arrière ?

Certes, M.M. Yvon Michel et Gaby Mancini, directeur technique et président de la FQBO, sont formels : tout sera mis en oeuvre pour maintenir la spécificité de la boxe olympique... Néanmoins, on peut se poser la question, la FQBO est-elle assez forte pour justement maintenir cette spécificité à travers cette collaboration avec un milieu extrêmement puissant et persuasif ?

Il y a plus. La publicité ainsi récupérée sera-t-elle suffisante pour assurer des bases solides à une recrudescence de la pratique de la

boxe ? Certes, une telle couverture des médias ne peut que favoriser une certaine hausse de participation. Toutefois, utiliser la publicité fournie par la boxe professionnelle à cette fin ne résout en rien le problème. C'est plutôt accentuer davantage encore l'aspect élitiste et extrêmement compétitif du sport, soit le véritable ennemi d'une participation de masse acceptable.

Jamais en effet la boxe olympique ne pourra compter sur une participation de masse stable sans offrir aux jeunes intéressés autre chose que la pression et l'élimination propres à une compétition trop intense. C'est là un défi immense que les intervenants en boxe olympique devront relever au plus tôt, ne serait-ce que pour donner au sport toute la crédibilité qu'il mérite.

— PIERRE ROUSSEAU
éducateur physique
Entraîneur Club de boxe
de Guybourg.
Montréal, le 11 mars.

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

Décès de Robert Joffrey

NEW YORK (AFP) — Le danseur et chorégraphe Robert Joffrey, fondateur des ballets Joffrey, une des principales troupes américaines, est mort vendredi matin à New York à l'âge de 57 ans, a annoncé sa partenaire.

Robert Joffrey avait été admis il y a deux semaines au *New York University Hospital* pour des troubles hépatiques consécutifs à un traitement contre des problèmes de muscles et d'asthme. Il y a quelques jours, il avait annoncé la formation d'un conseil de trois personnes pour aider Gerald Arpino, son directeur associé, à gérer sa troupe.

De son vrai nom Abdullah Jaffa Anver Bey Khan, il était né à Seattle d'un père afghan et d'une mère italienne. Après avoir suivi des cours de ballet à New York, il avait dansé avec le Ballet de Paris de Roland Petit en 1949, puis dans diverses troupes.

En 1956, il devait fonder sa propre compagnie avec six danseurs qui partirent en tournée à travers les États-Unis dans une simple voiture, lui-même restant à New York pour gagner de l'argent et financer le voyage.

Au fil des ans, il devait créer l'un des plus vastes répertoires qui soient parmi les troupes de ballet. Parmi les oeuvres qu'il fit représenter figurent *The Green Table*, de Kurt Jooss, des ballets de Serge Diaghilev, le *Roméo et Juliette* de John Cranko, mais aussi des oeuvres de chorégraphes américains d'avant-garde.

Frivole Telemann

JEAN PHILIPPE BEAUDIN

★ **Concert Telemann** donné par l'ensemble Arion (Claire Guimond, flûte baroque, Chantal Rémillard, violon baroque, Betsy MacMillan, viole de gambe, Hank Knox, clavecin). Programme : *Suite VI, en ré majeur, Sonate canonique, en sol majeur, Troisième quatuor, en sol majeur, Fantaisie en la majeur et Fantaisie en la mineur pour flûte seule, Sonate en mi mineur, Concerto en ré majeur*. À la salle Redpath de l'université McGill, le vendredi 25 mars (reprise samedi), à 20 h.

Les inconditionnels de la musique ancienne étaient au rendez-vous que leur avait fixé l'ensemble Arion. Vendredi dernier, ils s'étaient, en effet, réunis à la salle Redpath pour un concert entièrement consacré aux oeuvres du compositeur allemand Georg Philipp Telemann.

Spécialisé dans l'interprétation de la musique de compositeurs du XVIII^e siècle, l'ensemble Arion explore ce répertoire depuis maintenant sept ans afin de mieux nous faire apprécier les vertus de la musique de cette époque. Le seul ennui dans toute cette aventure est qu'il faut parfois se satisfaire d'oeuvres de

compositeurs mineurs qu'il n'est pas nécessairement pertinent de ressusciter.

Même enveloppée des séduisantes sonorités que lui confère une interprétation sur des instruments (ou copies d'instruments) anciens, la musique de Telemann passe à peine les feux de la rampe. On pourra peut-être tenter de nous convaincre du contraire, mais il suffit d'accorder un tant soit peu d'attention à l'écriture du musicien pour se rendre très vite compte qu'il n'a à peu près rien à offrir, sinon la frivolité, voire la facilité. De quelque côté qu'on aborde ses oeuvres (du moins celles que nous avons entendues vendredi dernier), elles demeurent superficielles, surtout si on les compare aux pages de Johann Sebastian Bach.

Professionnels de métier, les musiciens de l'ensemble Arion ont quand même fait de louables efforts pour nous rendre cette musique agréable. En dépit de certaines faiblesses d'ordre technique, on doit admettre que ces quatre instrumentistes parviennent à une sonorité d'ensemble homogène et disciplinée. Mais il faut, néanmoins, plus que de la bonne volonté pour ne pas s'enliser à un concert où les oeuvres n'offrent rien de substantiel.

Deux chorégraphies de Kudelka aux GBC Romantisme et collages

MATHIEU ALBERT

★ **Les Grands Ballets canadiens.** Au programme : *Alliances*, de James Kudelka, avec Rosemary Neville, Edward Hillyer, Katia Breton, Jacques Drapeau, Gioconda Barbuto et Rey Dizon, sur le *Concerto pour piano n° 1*, de Brahms. *La Salle des pas perdus*, de James Kudelka, avec Catherine Lafortune, Andrea Boardman, Kenneth Larson, Diane Partington et Sylvain Senez, sur le *Concerto pour piano n° 2*, de Brahms. À la salle Wilfrid-Pelletier, de jeudi à samedi dernier.

Après le fiasco quasi complet qu'avait été le dernier séjour des Grands Ballets canadiens à la salle Wilfrid-Pelletier, début mars, la compagnie se devait, pour ne pas entamer encore plus sa crédibilité auprès du public, de prouver qu'il ne s'agissait là que d'un accident de parcours. Une seconde erreur artistique aurait été des plus nuisibles à la réputation, déjà ébranlée, des GBC. La compagnie ne pouvait, en fait, difficilement descendre plus bas que le niveau où elle était rendue.

Deux chorégraphies de James Kudelka, réglées sur des partitions de Brahms, auront réussi enfin, ce week-end, à retourner les choses. Même si les deux oeuvres restent de qualité très inégale, aucune, néanmoins, ne peut être accusée de puérilité comme c'était le cas il y a deux semaines avec les pièces de Christopher House et Edward Hillyer.

C'est peut-être parce que le chorégraphe porte en lui quelque chose comme une vérité, un profond esprit dont la plénitude transcende les défaillances qui parsèment le tissu de ses trajectoires. La danse ne correspond jamais, chez James Kudelka, au déploiement des artifices de la séduction, mais à une recherche presque mystique des choses essentielles de la vie. La voix du chorégraphe reste originale malgré les faiblesses que recèle son vocabulaire.

Le programme, composé d'*Alliances*, une oeuvre réalisée en 1984, et de la *Salle des pas perdus* (une création), se voulait un hymne aux forces de l'amour.

Alliances, présentée en levé de rideau, en fait un portrait d'une éblouissante intensité. La pièce est traversée par un fluide magique, une élégance dans les enchaînements faite de rondeurs et de courbes dessinées à l'infini dans l'espace. Le chorégraphe revisite le romantisme pour en dégager une poésie à la fois suave et pleine de richesses.

À cet égard, le plus beau moment de la pièce est celui où Katia Breton et Jacques Drapeau montent sur la scène. Le pas de deux qu'ils interprètent est un modèle de perfection dans l'art de faire parler la part de tendresse qu'il y a dans l'amour. La relation qui se noue raconte son histoire comme une confidence, un fait vécu, banal et fabuleux, comme le sont toutes les liaisons amoureuses. Le ton est parfaitement juste. Les interprètes laissent couler à travers leur corps toute la vulnérabilité, la peur, l'angoisse et l'abandon qui les habitent.

La *Salle des pas perdus*, pour sa part, ne comporte aucun moment d'une intensité aussi forte. La pièce, en fait, même si elle prétend aborder le thème de l'amour, ressemble

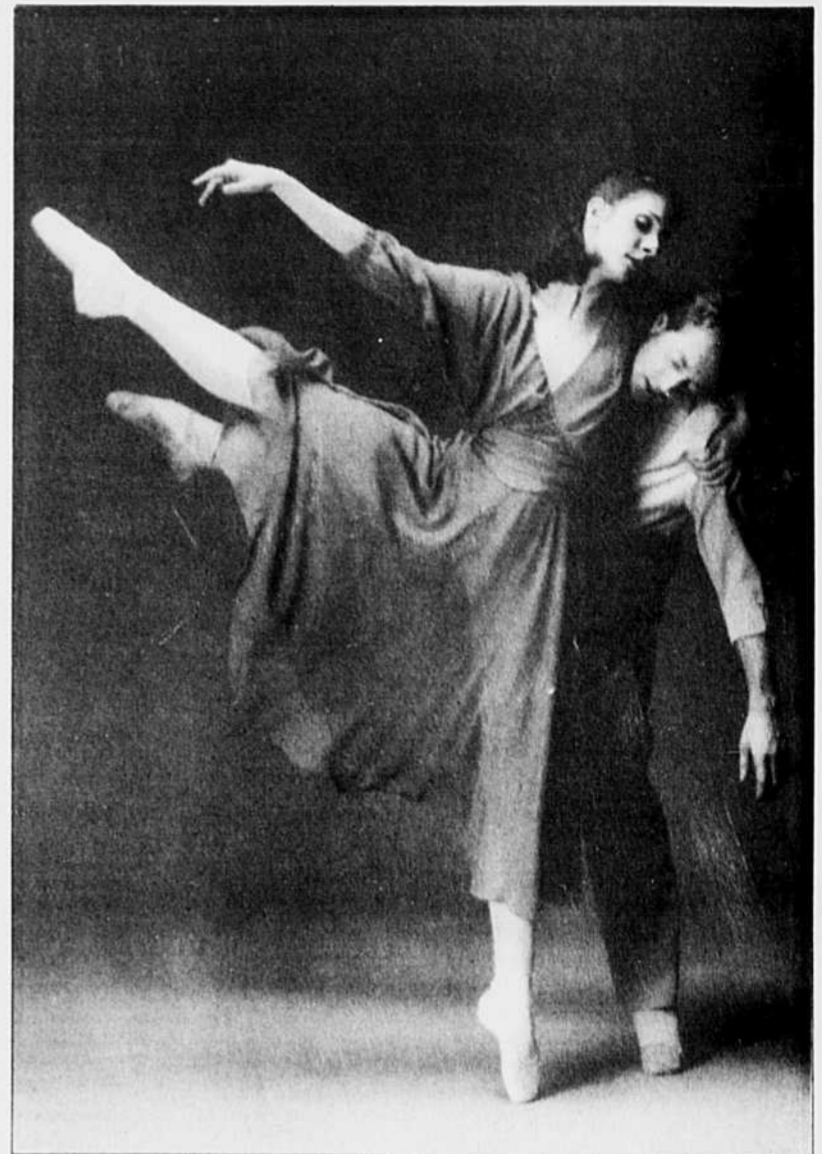


Photo Michael Slobodian/Grands Ballets canadiens
Katia Breton et Jacques Drapeau dans *Alliances*, de James Kudelka.

beaucoup plus à un exercice de style brodé à la manière néo-classique. La gestuelle reste froide, figée dans un vocabulaire qui ne convient que très peu à l'esprit du sujet. Les danseurs eux-mêmes restent à distance de leur personnage. Comme s'ils n'y croient pas, eux non plus.

Par ailleurs — et c'est qui importe le plus — la pièce est parasitée par des décors et des costumes qui, non seulement sont du dernier kitsch, mais dont on ne saisit ni la signification, ni la relation qui est supposée y avoir entre eux. Les hommes sont vêtus d'un gilet de soldat taillé à la façon du 19^e siècle, les femmes, de robes découpées comme des jaquet-

tes de nuit.

Ainsi, on dirait parfois que nous sommes plongés dans le *Bald des cadets* de David Lichine et, à d'autres moments, dans une version de *Giselle* remaniée par une inspiration d'amateur.

Le problème qui s'est posé ici réside tout entier dans la relation entre le chorégraphe et ses collaborateurs : Claude Girard aux décors, et Santo Loquasto aux costumes. James Kudelka n'a pas su leur imposer une vision unifiée de son oeuvre. Il en résulte un collage disparate; chacun en a fait ce qu'il a voulu.

Au son du timbre...

BONN (AFP) — Les postes allemands vont émettre pour la première fois des timbres à l'effigie de vedettes du rock disparues : Buddy Holly, Elvis Presley, Jim Morrison (des Doors) et John Lennon.

Ces timbres, d'une valeur d'affranchissement comprise entre 50 et 80 pfennig, seront mis en vente du 14 avril au 30 septembre, précisent les postes allemands dans un communiqué publié samedi. Une surtaxe sera prélevée en faveur d'une organisation allemande pour la jeunesse.

Ils ont été gravés par l'artiste muni-

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Au jour le jour.** La série sur les maladies mentales se poursuit. Radio-Canada, 13 h 15 (reprise à 23 h 20).

★ **Le Magazine :** le réseau informatique de plus en plus tentaculaire, mis en place par l'État et les entreprises, menace-t-il notre vie privée ? Une grande enquête, Radio-Québec, 21 h.

★ **The Pawnbroker.** Un Stanley Lumet de 1964, où Rod Steiger campe un personnage qu'on dit inoubliable, un juif marqué par les camps de concentration. PBS, 23 h.

André Gagnon au Spectrum

Les retrouvailles de Dédé

LYNE CREVIER
collaboration spéciale

Monter au Spectrum, après avoir fait ses classes à la Place des arts, voilà le genre de défi relevé par André Gagnon dans un spectacle, entièrement consacré à ses compositions. Jeudi dernier, soir de première, notre petit Mozart national a choyé son public en lui donnant deux heures de ravissement musical. Un public d'ailleurs gagné d'avance par sa performance.

Visiblement heureux d'occuper les planches du Spectrum, Gagnon et son quatuor — Luc Boivin aux percussions, Marc Beaulieu et Scott Price aux claviers et Sylvain Bolduc à la basse — ont donné le maximum. Comment décrire la musique d'un tel concert où tous les genres se mêlent sans distinction : pop, disco, classi-

que, brésilien ? Où toutes les pièces, récentes et plus anciennes, se suivent sans prétention.

Les plus émouvants, les plus paisibles moments de la soirée sont ceux où le groupe joue *La Douce Illusion*, *Lettre d'amour à Clara*, *Épilogue*, *Presque bleu* ou *Nelligan*. Dans ce dernier cas, Gagnon se fait accompagner de l'excellent violoncelliste Vincent Bernard.

Chacun de ses musiciens, du reste, pourrait lui voler le show; surtout le percussionniste Luc Boivin (qui travaille avec Gagnon depuis 10 ans), qui court frénétiquement d'un instrument à l'autre, du tambourin aux cymbales, en passant par la grosse caisse, spécialement dans les morceaux les plus endiablés. Et ils sont nombreux. Comme *Neiges*, *La Chevauchée*, *Virage à gauche*. Pour Wow, le maître nous avait réservé une surprise : une fanfare de percus-

sions au beau milieu de la pièce musicale. Trainant en longueur, l'intermède ne réussira pas à soulever l'enthousiasme de la salle. Cependant, elle applaudira à tout rompre la pièce finale, *Mouvements*, habilement menée par Gagnon et sa bande.

Entre les morceaux, il nous parle de son enfance, de Charlevoix, de Schumann, de Nelligan, tout cela dans un élan candide fait pour nous toucher. Il aime naviguer dans les émotions, des plus pures aux plus troubles, et nous les faire partager.

Comme déjà il a su le faire avec ses concerts « classiques » Mozart, Chopin, Ravel, Gershwin, Satie, présentés en 1983-84. Maintenant, ce sont ses propres compositions qui le tiennent rivé à son piano à queue noir, sur fond de scène noir, avec ses musiciens vêtus de noir, dans un Spectrum noir de monde, où l'éclairage, délicatement teinté de bleu et de vert, de Michel Beaulieu, vient animer ce tableau par trop noir.

Signés André Gagnon, les *crescendos* ne manquent pas durant le spectacle. Jadis remarqués par les cinéastes Jutra, Huston, Vadim et compagnie, ils font désormais partie intégrante de la musique des films *Kamouraka*, *Phobia*, *Hot Touch*, etc.

En rappel, le public réclame au pianiste-compositeur de jouer la première pièce, *Prélude*. Après, les applaudissements fusent et Dédé saute de joie, en applaudissant à son tour le public montréalais qu'il n'avait pas revu depuis quatre ans.

Samedi saint, dès 21 h, pour la vigile pascale, Gilles Dubé dirigera la *Schola Aegidius*. Le dimanche de Pâques, la messe de 10 h sera chantée par le Choeur Laval, dirigé par Germain Lefebvre et accompagné à l'orgue du chœur par France Panneton. En pré-lude à la messe, dès 9 h 30, l'organiste titulaire Jacques Boucher interprétera le *Choral n° 1* de César Franck, le *Prélude* extrait des 24 pièces en style libre et le *Carillon de Westminster*, de Louis Vierne.

En chambre

Pour le deuxième concert de leur troisième saison, les Chamberistes de Montréal présentent des oeuvres de Poulenc, Brahms et Hummel, le Jeudi saint (31 mars) à 20 h, à la salle Tudor du magasin Ogilvy (5^e étage, 1307, rue Sainte-Catherine ouest). Les billets sont à \$8 et \$5.

Musicamera donne un concert hors série, le samedi 2 avril à 20 h, à la salle Redpath de l'université McGill (3459, rue McTavish - métro Peel). Au programme : la *Sérénade*, K. 406, pour hautbois et cordes, de Mozart, et le *Quintette*, op. 114 (« La Truite »), pour piano et cordes, de Schubert. Les billets sont à \$12 et \$8. Pour renseignements : 489-8713.

Musique à étages

La Société des concerts alternatifs du Québec présente cette semaine un événement musique-vidéo de Michael Smith, intitulé *Drive-In*. Il s'agit d'un « montage événementiel » permettant au spectateur de circuler dans cinq lieux de diffusion répartis sur les trois étages du centre Calixa-Lavallée. Représentations à 19 h 30 et 21 h 30, du 31 mars au 3 avril, au 3819, avenue Calixa-Lavallée (dans le parc La Fontaine). Les billets sont à \$7 et \$4. On réserve au 279-7899.

On entendrait une cloche voler

MUSIQUE

MARC MORIN

Avant de s'envoler pour Rome, les cloches mèneront cette semaine à l'église bien des chrétiens qui n'y avaient mis les pieds depuis Noël. Si tant est que toute musique est sacrée en ce qu'elle prête à l'élevation de l'âme, elle favorise aussi une certaine communion des esprits et la résurrection du corps vibratoire. Voici donc quelques notes sacrées pour la Semaine sainte.

À Sainte-Rose, mercredi soir, le Théâtre d'art lyrique de Laval, sous la direction de Gilbert Patenaude, interprétera *La Passion selon saint Jean*, de Bach. Les solistes seront le soprano Marie Plante, le contralto Madeleine Saint-Jean, les ténors Jean-François Morin et David Langlois, le baryton Alain Duguay et la basse Jeffrey Carl. C'est à 20 h le 30 mars, à l'église Sainte-Rose-de-Lima (219, boulevard Sainte-Rose, à Laval). Billets \$12, \$8 et \$7.50. Renseignements et réservations : 622-1437.

Le Vendredi saint, on aura le choix entre deux soirées sacrées et gratuites (offrande volontaire appréciée) :

— à 20 h, à l'église presbytérienne Saint-Andrew-and-Saint-Paul (3415, rue Redpath - métro Guy), le chœur de l'église, sous la direction de Patrick Wedd, présente les deuxième et troisième parties du *Messie* de Händel, avec solistes, chœur et orchestre baroque.

— à 20 h 30, à la cathédrale anglicane *Christ Church* (suspendue entre Eaton et La Baie), Alexander Brott dirige l'orchestre de chambre McGill dans *Les Sept Dernières Paroles du Christ*, de Haydn. Voilà qui nous changera des autres « paroles », celles de Dubois, vraiment usées jusqu'à la corde (vocale).

À l'église Saint-Jean-Baptiste (angle Rachel et Henri-Julien),

REDÉCOUVREZ TOUTE LA BEAUTÉ DU FILM

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES

4 des plus belles scènes du film de Frédéric Back en reproduction couleurs de qualité. Des affiches empreintes de poésie... que vous pouvez encadrer!

Suite à l'énorme succès remporté par ce film d'animation, les Entreprises Radio-Canada sont fières d'offrir au public la possibilité de se procurer ces 4 reproductions en couleurs.

Imprimées sur papier de très haute qualité non acide, permettant une reproduction impeccable, ces affiches de format 30,5 cm x 40,5 cm (12" x 16") sont maintenant disponibles.

Prix de la pochette comprenant les 4 reproductions : 75 \$

En vente à la Boutique de la Maison de Radio-Canada, 1400, boulevard René-Lévesque est, Montréal, Commandes postales: (514) 285-4040 et dans toutes les librairies

LIBRAIRIES CLASSIC

WHSMITH LTD.

EATON
centre-ville
département du livre

Les entreprises Radio-Canada



CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — Bilozi Blues sem. 7 h, 9 h
ASTRE II: — Off Limits sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE III: — Johnny Be Good sem 7 h, 8 h 45
ASTRE IV: — Vice Versa sem. 7 h 15, 9 h 10

CHATEAUGUAY 2: Voyage tous risques tous les jours 7 h 30 — Coeur et trio tous les jours 9 h 05
CINÉMA DE MONTRÉAL 1: (521-7870) — Piles non comprises 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CINÉMA DE MONTRÉAL 2: — Danse lascive sem. 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30

CINÉPLEX V: — Les altes du désir 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX VI: — Les possédés 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 25
CINÉPLEX VII: — My life as a Dog 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — Piles non comprises ven. au mar. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 — Frantic mer. jeu. 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

FAIRVIEW II: — A New Life sem. 7 h 20, 9 h 20
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — Bilozi Blues 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — The Dead 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — House of Carol Street 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — Wall Street tous les jours 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — salle 1 Baby Boom 19 h — Le cinéma des anges 21 h 15 — salle 2 Un sourd dans la ville 19 h 15 — Masques 21 h 15 — salle 3 Institut Leon Tolstol
PALACE I: (866-6991) — Police Academy 5 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PALACE II: — Shoot to Kill 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 20
PALACE III: — Moving ven. sam. dim. mar. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15 — lun. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 9 h 30 — Switching Channels mer. jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — Johnny Be Good tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON II: — Off Limits 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
PLACE ALEXIS NIHON III: — Action Jackson 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
PLACE DU CANADA: (861-4549) — The Last Emperor sem. 8 h, (le 29 mars 6 h, 9 h)
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — Corps à vider sem. 7 h 15, 9 h 15 — Frantic mer. jeu. 7 h, 9 h 25
PLACE LONGUEUIL 2: — Wall Street sem. 7 h 05, 9 h 30

SUR SCÈNE

CLUB DE BACKGAMMON DE MONTRÉAL: 4381 St-Denis, Montréal (845-9896) — Tournoi le dim — Ligue de backgammon, sem. 16h, à 03h., week-end, 14h, à 03h.
CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs (Ensemble Elder Léger, à 17h 30)
ESPACE EXILIO: 2050 Dandurand, local 211 Montréal (270-8664) — Prométhée enchaîné — selon Alberto Kuralop, du 11 mars au 30 avril, les ven. et sam. à 20h.

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 485 est Mont-Royal, Montréal (872-2266) — Rio, lecture de Marc Codabecq, texte de Jean-François Caron, le 28 mars à 20h.
MAISON-THÉÂTRE: 255 est rue Ontario, Montréal (872-7211) — Le Théâtre de Quartier présente « Le p'tit néo » du 15 au 31 mars, les sam. à 15h, les dim. 13h et 15h, le 29 mars 10h, et 13h, 15h, les 30-31 mars 10h et 13h 30.
MORRICE HALL: 3485 McTavish, Montréal (398-6600) — Le Tuesday Night Cafe Theatre présente « At night the children will play » de John Basouracos, du 28 au 31 mars à 20h.

RESTAURANT LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux-Montréal (849-3535) — Les jeu. sam. et dim. soirs, musiciens de folklorie québécois, balades du 19e siècle — Les Soirées du Roy Opérette et gastronomie, avec Micheline Camirand, soprano, Bernier Denis, ténor, Gilles Latour, baryton, Jacques Saint-Jean, pianiste, réservations recommandées, tous les ven. à 19h, jusqu'au 29 avril (relâche le 1er avril).
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508) — Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée.
RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (842-0333) — Restaurant-dancing roman-

tique, mar. au sam. de 18h à 3h — Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mer. au sam. de 19h 30 à 23h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (875-6795) — Blues Monday Jam Session avec Billy Craig and The Blue Shadows, le 28 mars.
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA Montréal (842-2112) — OSM Recital American Express, Gidon Kremer, violon, Martha Argerich, piano, œuvres de Beethoven, Bartok et Schumann, le 28 mars à 20h.
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h à 02h 30 — Groupe de jazz-fusion Aurore, du 28 mars au 3 avril.
BAIN LAVOLETTE ACTE 3: 1570 ave de Lorimier, Montréal (524-6133) — La Belle et la Bête, d'après l'œuvre de Jean Cocteau, Jean-Maurice Gélinas-Guy Lapierre Création, m. en s. Jean-Maurice Gélinas, du 24 mars au 2 mai, jeu. au lun. 20h., le 1er, matinée à 15h.
BAR BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal — Upbeat Band, soca et calypso, les 30-31 mars
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mt. (285-0007) — Bill Coon, le 29 mars à 21h 30 — Michael Gauthier, guitariste de jazz, les 30-31 mars à 21h 30 — 2080 All Stars, le 1er avril à 22h.
BAR LES JOYEUX NAUFRAGES: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Jazz les mardis soirs à 22h — Pierre Nauveau, le 29 mars.
BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h à 19h 30.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aymer, Montréal (842-8656) — Les Lundis, sessions d'improvisation à 19h — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h., mar. 20h à 01h., mer. au ven. 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: (Le Gobelet) 8405 St-Laurent, Montréal — Jazz du jeu. au dim.
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h à la fermeture, et le samedi de 20h à 03h — Lucienne Evans, du 16 mars au 28 mai.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — La Boule à Lily A compter de 18h, du mer. au sam. souter en musique avec Marie-Perle Quintin.
BISTRO-BAR BLUES CLAIR: 901 est boul. Maisonneuve, Montréal — 5 à 8 les mar. et ven. avec Robert Gélinas, pianiste, et invités — Hervé Senni, guitariste, le 29 mars.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — Monique Leyrac dans « Paris-Berlin 1925-1939 » du 16 mars au 7 mai, mar. au sam. à 20h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Jazz les sam. et dim. à 21h 30.

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — 5 à 8 tous les jours — Cinéma du mardi: Festival Jacques Bril, Mont-Drac, le 29 mars à 21h.
LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915) — Ateliers d'art gratuit pour les enfants, du mar. au dim. de 17h 30 à 20h (861-5851) — Rock Envol, le 28 mars à 20h.
THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (288-4261) — Les Grands Explorateurs présentent « Hong Kong carrefour entre l'Orient et l'Occident » avec Pascal Taer, du 21 mars au 2 avril, 28 mars à 20h, lun. au mer. 20h., jeu. ven. sam. 19h, et 21h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, Montréal (523-1211) — Adieu docteur Munch + de René-Daniel Dubois, m. en s. Joseph Saint-Gelais, du 9 mars au 2 avril, mar. au sam. 20h 30, dim. 15h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — Observe the Sons of Ulster Marching Towards the Somme » du 10 mars au 3 avril.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA Montréal (842-2112) — Pro Musica, Gabriel Tacchino, piano, œuvres de Poulenc, Prokofiev, Khatchatourian, Casali, le 28 mars à 20h.
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Les archanges + de Dario Fo, m. en s. André Montmorency, du 24 mars au 30 avril, ven. et sam. 20h 30.
THÉÂTRE QUAT' SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Fragments d'une lettre d'adieu lus par des géologues » de Normand Charette, m. en s. Michel Fougères, du 8 mars au 2 avril — Névrose à la carte + de Christopher Durang, m. en s. Sébastien Dhavernas, à compter du 19 avril.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — Qui a peur de Virginia Woolf + de Edward Albee, m. en s. Michèle Magny, du 2 mars au 2 avril, mar. au ven. 20h., sam. 17h, et 21h, dim. 15h.
THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: 1371 est rue Ontario, Montréal (525-6582) — Le Théâtre de l'Opéra présente « A propos de Il Campiello » de Goldoni, m. en s. Serge Denoncourt, à compter du 3 mars au mar. au sam. 20h 30, dim. 15h.
UNIVERSITÉ MCGILL: 3700 McTavish, Montréal — Fearful Symptoms + quatre courtes pièces de Samuel Beckett, m. en s. Stephanie Morgenstern, du 5 au 8 avril à 20h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 484. Recital de harpe, Marie-Josée Laprise, le 28 mars à 17h — Classe de cor, de Jean Gaudreau, le 28 mars.
CAFÉ-GALERIE L'EMBUSCADE: 1571 rue Baudeaux, Trois-Rivières — Le Groupe d'Action Picturale P.D.G., du 29 mars au 3 mai.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull — « Ben voyons donc, ma tante » du 23 fév. au 2 avril, du mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 18 h; au Palais de Justice, Salle des pas perdus, 3e étage (1 Notre-Dame E.) de 10 h à 16 h 30; à Farnham au Centre Culturel (135 St-André) de 10 h à 18 h; à St-Valérien, salle paroissiale (rue principale) de 14 h 30 à 20 h 30.
Rencontre de réflexion et d'échanges pour les 18-30 ans dans le cadre des « Lundis de la foi » ce soir de 20 h à 22 h au Centre Leunis (4100 ave de Vendôme). 481-2781.
Rencontre du Club des lecteurs de Longueuil, ce soir discussion de l'œuvre de Roch Carrier De l'amour dans la ferraille ce soir à 19 h 30 au Centre Culturel Jacques Ferron (100 St-Laurent O.). Longueuil, 646-8633.
Conférence de Kirk Varnedoe, conservateur au Musée d'art moderne de New York, les 28-29 et 30 mars à 18 h, U. McGill, Edifice Stewart, salle S1-4 (1205 Dor. Penfield), 398-6748.
M. John Ciaccia parlera (anglais) de l'importance des ressources naturelles du Québec pour les Canadiens, ce soir à 19 h 30 au Complexe Guy Faveau, salle Des Saules (200 Dorchester O.), 937-7937.
La Maison de la Vie vous invite à son atelier « Soigner avec pureté II » les 28 mars et 11 avril (jour), 29 mars et 12 avril (soir), (169 boul. des Prairies - Laval-des-Rapides), 387-8802/662-6790.
Marathon des Clowns Méritas « Clownorama 88 » aujourd'hui de 13 h 30 à 16 h et de 19 h à 22 h à l'auditorium Patro Le Prévost (7355 Christophe-Colomb), 388-0924.
Le Centre Immaculée-Conception offre des cours de golf pour débutants et intermédiaires à compter du 28 mars à 19 h 15 (débutants) et 21 h (intermédiaires) au 4265 l'Appineau, 527-1256.
Conférence sur le sida par la Fondation de la Recherche sur le Sida ce soir à 19 h à la Bibliothèque Philippe-Panetier (477 Arthur-Sauvé - Laval-Ouest), 662-4007.
Soirée de réflexion sur la dernière encyclique du pape Jean-Paul II intitulée: « L'intérêt actif de l'Eglise pour la ques-

À SURVEILLER

tion sociale » avec M. Louis Sabourin de l'ENAP ce soir de 19 h 30 à 22 h au Centre Shalom (905 Ch. Tiffin - Longueuil), 679-1100.

L'Alliance Française de Montréal présente une conférence du musicologue Yves Ferraton sur « Le renouveau de la musique de ballet à Paris au XXe et l'influence des ballets russes » ce soir à 20 h à l'Hotel Méridien, amphithéâtre, basili-

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE Les gens de Dublin UN FILM DE JOHN HUSTON BERRI 1:00 - 3:00 - 5:00 7:00 - 9:00

Lavie est un long fleuve tranquille UN FILM D'ETIENNE CHATILIEZ COMPLEXE DES JARDINS 1:20 - 3:20 - 5:15 7:15 - 9:15

Libre comme l'air Association Pulmonaire du Québec

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE LA PASSION BEATRICE BERTRAND TAVERNIER BERRI 1:00 - 3:00 - 5:00 7:00 - 9:00

TELEVISION

Table with columns for channel number, program name, and time slot. Includes channels like CBFT, WCAX, WPTZ, CBMT, CFTM, CFCF, CIVM, WVNY, CICO, VERMONT, QUATRE SAISONS, and TVFQ.

La télévision de lundi soir en un clin d'œil

Table with columns for time slot (18h00 to 00h00) and program details including channel, program name, and description.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, lundi 28 mars 1988

Sous le manteau de la loi pour réduire les ennuis de la panne sèche financière

GUY PAQUIN

Collaboration spéciale

Près de 800 résidents de la région métropolitaine se sont prévalus en 1987 des dispositions de la Loi sur les dépôts volontaires, de façon à s'éviter les ennuis d'une faillite personnelle. Pour ces personnes, finis le harcèlement, le stress, la menace de saisie du salaire, des biens. L'ancienne Loi Lacombe, loin d'être l'expédient honteux qu'on a déjà cru, peut être la solution idéale à une panne sèche financière.

La Loi sur les dépôts volontaires permet à une personne endettée de rembourser ses dettes au greffe de la Cour provinciale à raison d'un seul paiement par paye. On peut dire de cette loi qu'elle est une consolidation des dettes régie par la loi. Et bonne nouvelle pour les travailleurs autonomes (pigistes), depuis juillet 1987, la loi les inclut maintenant dans le groupe de personnes qui peuvent se prévaloir de ses dispositions.

Les seuls débiteurs exclus du champ d'action de la loi sont ceux qui auraient déjà reçu un bref de saisie. Si un créancier vient de bénéficier d'un jugement de la cour contre son débiteur, ce dernier a 10 jours après le jugement pour s'inscrire au

VOTRE ARGENT

Palais de Justice. Dès l'inscription, la loi vous prend sous son manteau et tout recours contre vous devient caduc. Si vos difficultés émanent du fait que vous vous êtes retrouvés sans travail et que vous êtes prestataire de l'assurance-chômage, de l'aide sociale ou de la CSST, l'inscription au dépôt volontaire vous permettra de reprendre votre souffle puisque ces revenus sont insaisissables selon la loi et que la protection reste la même.

Avant même d'aller s'inscrire au Palais de Justice, il est conseillé d'examiner avec soin sa situation financière. Il est des cas où la faillite personnelle abrègera d'inutiles souffrances. Inutile de mettre sa famille dans la dette pour cinq ans pour une question d'honneur mal placée. À vouloir garder la tête haute, on se casse parfois les reins. Si on a de la difficulté à prendre sa décision, une visite à l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) locale vous aidera à faire le point.

Une fois décidé, on fait la collecte de tous les documents pertinents,

factures en souffrance, mises en demeure et autres divertissants papiers auxquels on joint la liste de ses créanciers et on porte le tout au service des finances du Palais de Justice. Là, on rencontrera un officier de justice qui nous expliquera la loi. On vous demandera ensuite de déclarer sous serment certains renseignements essentiels tels le montant de votre salaire, vos charges familiales et bien sûr, le montant de chacune de vos dettes. Vos créanciers recevront copie de cette déclaration et pourront, preuve à l'appui, contester les montants dus. De toute manière, s'ils veulent profiter du dépôt volontaire, ils devront produire une réclamation faute de quoi ils sont réputés avoir effectué votre créance. Vous recevrez copie de leurs réclamations et pourrez, à votre tour les contester.

Quoi qu'il en soit de ces démarches, la loi vous oblige à faire votre premier dépôt dès la première paye suivant votre déclaration. Le dépôt doit être fait dans la semaine suivant la réception du salaire. Sans entrer dans tous les détails, les dépôts équi-

valent à 30 % de votre salaire brut moins les déductions pour personnes à charge. Anciennement, les personnes qui retournaient au travail après une période de chômage devaient faire leur premier dépôt dans les 10 jours suivant leur retour à l'ouvrage. Comme la paye, en réalité, se fait souvent attendre plus longtemps que 10 jours, on a amendé la loi de façon à donner au débiteur inscrit 30 jours pour faire son premier dépôt.

Attention. Malgré les pressions de l'ACEF et les souhaits des personnes endettées, certaines dettes sont exclues de la protection de la loi. Dans le cas des dettes comportant un endosseur, malgré l'inscription au dépôt volontaire, vous et votre endosseur continuerez à entretenir avec votre créancier la fascinante correspondance que vous souhaitez interrompre définitivement. Les dettes contractées par ventes à tempérament sont hélas hors de portée de la protection du dépôt volontaire. Quant aux services publics (téléphone, électricité...) ils restent libres d'interrompre leurs services si vous inscrivez leurs créances.

Une fois l'inscription faite, vos meubles ne peuvent être saisis pour toute dette inférieure à \$4,000. On ne peut plus saisir votre résidence pour une dette inférieure à \$5,000.



La Loi sur les dépôts volontaires permet d'éviter la menace de saisie en cas de faillite personnelle.

quoique les ACEF aient réclamer que cette protection soit accrue jusqu'à concurrence de \$10,000. Comme on le voit, la protection de la loi n'est totale que dans un rayon d'action limité. C'est pourquoi on recommande un examen sérieux de la situation avant l'inscription.

Qu'arrive-t-il dans le cas où, pris d'une subite amnésie, vous oubliez d'aller faire votre dépôt ? Vous avez encore 10 jours pour acquiescer l'arrivage faute de quoi votre créancier recouvre son droit à un recours en saisie. Soyez ponctuel et ingérez du phosphore, on dit que c'est excellent pour la mémoire ! Vos dépôts faits à chaque période de paie sont amassés et distribués à vos créanciers à tous les trois mois au prorata de leur

créance. Au terme de l'exercice, vous êtes libérés de vos dettes. Il est bon de se faire donner une quittance en bonne et due forme pour se protéger contre tout recours ultérieur.

Nous ne pouvons que vous recommander de prendre connaissance de l'évaluation de la Loi sur les dépôts volontaires que la Fédération des ACEF rendra publique en mai prochain. Les ACEF soupçonnent que la loi n'offre pas encore toute la protection voulue aux personnes endettées et c'est auprès de celles qui se sont inscrites au dépôt volontaire qu'elles essaient d'évaluer l'efficacité de la dernière modification à la loi, intervenue en juillet 1987. Nous ferons état de cette évaluation dans nos pages, bien entendu.

Cette semaine à la bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la compagnie	date	heure	lieu
Shasper	28-03	16h00	Montréal
C.A.M.S.	31-03	16h30	Montréal
Fletcher Leisure Group	30-03	11h30	Montréal
Lavalintech	29-03	10h00	Montréal

ÉCHÉANCE DES BONS DE SOUSCRIPTION

La Laurentienne. Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$10. Date d'échéance: 31 mars 1988, 16h00

Seabright Explorations. Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$4. Date d'échéance: 3 avril 1988, 16h00.

Canacord Resources. Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$1. Date d'échéance: 31 mars 1988.

Oakwood Petroleums. Base de souscription: 1 bon pour 3 actions ordinaires de Alberta Natural Gas Company. Prix de souscription: \$26.50. Date d'échéance: 31 mars 1988 16h30.

Cuvier Mines Inc. Base de souscription: 2 bons pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$0.95. Date d'échéance: 31 mars 1988

Petrolantic Resources. Base de souscription: 1 bon pour 1 action. Prix de souscription: \$10. Date d'échéance: 31 mars 1988

Mintek Resources Limited. Base de souscription: 2 bons pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$0.49. Date d'échéance: 29 mars 1988

Tyler Resources Inc. Base de souscription: 1 bon pour 1 action accréditive. Prix de souscription: \$0.70. Date d'échéance: 31 mars 1988

Rachat d'actions privilégiées

Oakville Wood Specialties Limited. Le 1er avril 1988, la compagnie rachètera la totalité de ses actions privilégiées 6% à un prix de \$100 plus une prime de \$5 ainsi que tous les dividendes impayés.

Projet de réorganisation du capital et changement de nom

International Phoenix Energy Corporation. Chaque actionnaire se verra offrir d'échanger ses titres contre des actions de Western Phoenix Energy Corporation sur la base de 5 pour 1.

Fairway Automotive Industries Limited. Chaque actionnaire se verra offrir d'échanger ses titres contre des actions ordinaires Fairway Industries Limited sur la base de 3 pour 1.

Projet de consolidation (Reverse Split)

Société d'Exploration Minière Golden Tiger Inc. Valeurs: actions ordinaires. Base de consolidation: 1 nouvelle action pour 5 actions détenues. Date de l'assemblée des actionnaires: le 25 mars 1988

Ressources Minières Eider Inc. Valeurs: actions ordinaires catégorie «A». Base de consolidation: une nouvelle action ordinaire pour chaque 10 actions ordinaires catégorie «A» détenues. Date de l'assemblée des actionnaires: le 27 mai 1988.

Projet d'offre publique d'achat

Datagram Inc. Un groupe d'actionnaires détenant 25.9% des actions émises, à l'intention d'acquérir 699,205 actions ordinaires à un prix de \$3.

Offre publique d'achat

Société d'Entraide Économique de Val d'Or. Le Trust Général du Canada a l'intention d'acheter un maximum de 527,125 actions ordinaires à un prix de \$6 l'action par l'entremise de la Bourse de Montréal le 31 mars 1988.

Retrait de la cote

Les Emballages Paperboard Inc. Les actions ordinaires ont été retirées de la cote le 25 mars 1988.

Montco. Les actions ordinaires de Montco Ltée ont été retirées de la cote le 21 mars 1988.

Projet de fractionnement

MacLean Hunter Limited. Valeurs: actions votantes de classe X «MHP.X»; actions non votantes de classe Y «MHP.Y». Base de fractionnement: 2 pour 1. Date de l'assemblée des actionnaires: le 27 avril 1988

Projet d'offre de droits de souscription

Amca Internationale Ltée. À l'intention d'offrir 1.85 droit de souscription aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits aux livres (date à préciser), chaque droit donnera le droit à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de \$3 l'action.

Avis d'intention d'achat normal en bourse

American Resource Corporation Limited. A accepté l'avis d'intention de Canadian Express Limited d'acheter dans e cours normal des affaires sur le marché de la Bourse de Montréal un maximum de 3,182,884 actions catégorie A, entre le 24 mars 1988 et le 23 juin 1988.

Corporation du Groupe La Laurentienne. La Compagnie Financière du Groupe Victoire entend acheter dans le cours normal des affaires sur le marché des Bourses de Montréal et de Toronto un maximum de 100,000 actions subalternes de catégorie B, entre le 22 mars 1988 et le 22 juin 1988.

Avis important

Veillez noter que la Bourse de Montréal sera fermée le 1er avril 1988 (Vendredi saint).

RELAIS D'AFFAIRES

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Parce que vos réunions doivent être efficaces, comptez à partir de 55\$ par jour, p.p., en occ. double incluant: chambre, 3 repas, salle de réunion, équipement didactique, pauses-café, et plus encore. Capacité d'accueil maximum 130 personnes en occ. double, 78 en occ. simple. Au coeur du Parc Orford, à 75 minutes de Montréal. Route 220, Orford/Bonsecours JOE 1H0 514-532-3134

AUBERGE HATLEY:

Auberge de prestige Membre de RELAIS ET CHATEAUX, un relais pour les gourmets, gourmets, gagnant régional du Mérite de la Restauration du Québec, 22 chambres dont certaines avec foyer. L'atmosphère paisible et hospitalière fait de l'Auberge Hatley un site idéal pour la tenue de rencontres, groupes de travail et séminaires. 3 salles pouvant accueillir entre 6 et 30 personnes dans un climat propice à la réflexion et à la détente.
C.P. 330, North Hatley, JOB 2C0,
(819) 842-2451.

ESTRIMONT:

Complexe hôtelier face au mont Orford. 46 chambres-salons tout confort, foyer, balcons privés, air climatisé. Suites exécutives pour vos VIP. 60 chalets et villas luxueux. Salles de réunion, capacité près de 300 pers. Environnement exceptionnel, ambiance paisible et chaleureuse, propice à la détente, donc à une productivité accrue. Excellente cuisine. Pour garder la forme, squash, racket ball, saunas, bain tourbillon, salle d'exercice, tennis et piscines sur place. Bientôt 35 nouvelles chambres, 8 salles additionnelles et une piscine intérieure pour répondre à la demande. Demandez notre vidéo. Appelez Denise au 1-800-567-7320 ou (819) 843-1616. Fax: (819) 843-4909

LAC BEAUPORT

NOUVEAU CHATEAU LAC BEAUPORT
À quinze minutes du Vieux Québec, le Nouveau Château Lac Beauport vous offre des forfaits complets d'affaires à prix compétitifs. L'endroit idéal pour vos congrès, réunions, séminaires, etc. Plusieurs salles de conférences entièrement équipées pouvant accueillir de 6 à 400 personnes. Possibilité de pratiquer presque tous les sports. Forfaits complets disponibles à partir de 89\$, par pers. par jour, occ. simple.
154, Chemin Le Tour du Lac Lac Beauport 1-(418) 849-1811 1-(800) 563-2692

Vous désirez annoncer dans cette section?

Contactez sans tarder Christiane Benjamin
514-842-9645

Frais bancaires: André veut encore plus de transparence

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation, M. Harvie Andre, a écrit aux présidents des grandes institutions financières du pays, vendredi, pour les presser de rendre public tout ce qui concerne les frais bancaires.

Le geste de M. Andre survient quatre jours avant la publication du rapport final du comité des finances des Communes sur cette épineuse question des frais bancaires.

« Je suis déterminé à voir certains changements qui bénéficieraient aux consommateurs dans leurs relations avec les banques », a écrit le ministre.

« Je vous demanderais donc avec instance de vous montrer le plus énergique possible dans la publication de tous les aspects des conditions qui entourent les services offerts par votre banque. »

Selon M. Andre, certains frais sont « irritants pour les consommateurs » et il est possible que le ministère publie un tableau comparatif des frais des différentes banques.

En vertu de la loi, les banques doivent obtenir « la permission expresse » des clients avant d'imposer le moindre frais.

En pratique, cependant, les banques font signer au client une autorisation générale, qui leur permet d'imposer tout frais qu'elles jugent « raisonnable ».

Dans une ébauche du rapport que présentera le comité des finances des Communes, que la Presse Canadienne a obtenue, il est dit que l'autorisation générale « semble outrepasser certaines lois destinées à

protéger le consommateur, mais elle n'a pas été contestée avec succès devant les tribunaux ».

M. Ian Stewart, du bureau du Surintendant des institutions financières, a souligné lui aussi le caractère légal, jamais contesté, de l'autorisation générale.

L'Association des consommateurs du Canada a plaidé, pour sa part, pour que des « renseignements plus précis sur les frais soient donnés aux consommateurs ».

Les Steinberg iront en cour

(PC) — La prochaine étape concernant la dispute au sein de la famille Steinberg pourrait prendre la forme d'une poursuite en libelle qui serait intentée contre Mitzi et Melvyn Dobrin, a révélé l'avocat représentant Marilyn Cobrin et Evelyn Alexander, les deux plus jeunes sœurs de Mitzi.

C'est certainement une possibilité, a indiqué Me Jack Greenstein, tout en soulignant qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Selon lui, il n'est cependant pas question de laisser cette affaire traîner en longueur.

Plus tôt la semaine dernière, les Dobrin ont retiré sans explication une poursuite dirigée contre Marilyn Cobrin et Evelyn Alexander où on leur reprochait de ne pas agir dans l'intérêt de la compagnie.



Jean Lanouette, C.A.

M. Ghislain Hawey, F.C.A., associé directeur général et les associés de Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, sont heureux d'annoncer la nomination de M. Jean Lanouette, c.a., de Trois-Rivières, au poste d'Associé Directeur de la région de la Mauricie. Monsieur Lanouette est aussi nommé membre du comité de gestion du cabinet pour le Québec.

Suite à la fusion des cabinets de Young, Dugal, Lanouette, de Dugré, Janna, Ricard et Associés et de Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, la nouvelle société regroupe 88 associés au Québec, répartis dans 17 bureaux et 360 associés au Canada dans 44 bureaux.

Charette, Fortier, Hawey Touche Ross

Comptables agréés et conseillers en management

représenté par Touche Ross International dans 89 pays

RELAIS D'AFFAIRES

LAURENTIDES

Auberge St-Denis

**** 23 chambres (18 avec foyer)

!!!! cuisine française

(514) 227-4766 (MTL) 497-5602



St-Sauveur des Monts
61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R0

Membre international de «Romantik Hotels»



Hôtel La Papinière

Val David

Venez découvrir le calme et la tranquillité à 1 heure de Montréal. 70 chambres grand confort, cuisine raffinée — table d'hôte. Un endroit tout désigné pour réunions, séminaires, congrès, etc. 5 salles de conférence équipement audio-visuel complet, pouvant accueillir 10 à 100 personnes. Sports: pistes privées de ski de fond, patinoire, etc.
Prix de l'excellence du tourisme Québécois.

C.P. 190 — Val David — J0T 2N0 / Mtl: 866-8262
Ext. de Mtl: 1-800-567-6635 / Val David: (819) 322-2020 Téléc: 05-839630 Fax: (819)332-6510

Un bouquet pour fleurir...vos réunions
CONFORT, CALME, DÉTENTE ET TOUT LE SERVICE AUQUEL VOUS VOUS ATTENDEZ.
• 26 chambres luxueuses • Restaurant gastronomique
• Salons aménagés pour réunions • Proximité de tennis intérieurs et de pentes de ski

(514) 229-4151
229-2991
1-800-363-2582 (Montréal)
3003, boul. Sainte-Adèle
(route 117) Sainte-Adèle, Québec

L'EAU À LA BOUCHE
HOTEL-RESTAURANT

L'ACTUALITE BOURSIERE

LES TITRES REA

FLUCTUATIONS HEBDOMADAIRES

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
ÉMISSIONS 1988							
AVCORP (IND.) (h)	\$ 4.00	\$ 11.00	\$ 3.00	\$ 3.40	\$ 3.60	5.9%	21.2
CABANO EXPEDITEX (h)	\$ 4.00	\$ 8.87	\$ 2.75	\$ 3.95	\$ 3.50	-11.4%	9.0
SANI MOBILE (GR.) (h)	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 1.05	\$ 1.25	19.0%	7.4
T.C.G. (GROUPE) (h)	\$ 4.75	\$ 4.25	\$ 2.80	\$ 3.00	\$ 3.35	11.7%	8.4
ÉMISSIONS 1987							
AMISK	\$ 1.00	\$ 0.95	\$ 0.18	\$ 0.19	\$ 0.18	-5.3%	-
AUNORE (RESS.)	\$ 1.75	\$ 3.55	\$ 0.80	\$ 0.95	\$ 0.92	-3.2%	-
BASTIEN	\$ 4.00	\$ 5.37	\$ 1.06	\$ 1.35	\$ 1.35	0.0%	5.4
BIOREX (GROUPE)	\$ 1.50	\$ 1.60	\$ 0.40	\$ 0.55	\$ 0.57	3.6%	-
BOCENOR BF (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.15	\$ 1.00	\$ 1.60	\$ 1.65	3.1%	-
BOMEM	\$ 3.25	\$ 3.15	\$ 2.30	\$ 2.60	\$ 2.65	1.9%	-
COVER (INDUSTRIES)	\$ 3.00	\$ 2.90	\$ 2.20	\$ 2.35	\$ 2.38	1.3%	-
COVER (IND.) bon	-	\$ 0.32	\$ 0.15	\$ 0.25	\$ 0.25	0.0%	-
DERAGON LANGLOIS	\$ 2.25	\$ 1.75	\$ 0.40	\$ 0.60	\$ 0.50	-16.7%	-
DIABRISIVE INTERN.	\$ 3.75	\$ 3.50	\$ 1.10	\$ 1.15	\$ 1.75	52.2%	-
DOREL (INDUSTRIES)	\$ 5.00	\$ 5.12	\$ 1.90	\$ 2.90	\$ 3.00	3.4%	9.7
DUMAGAMI (MINES)	\$ 16.00	\$ 16.12	\$ 8.00	\$ 12.37	\$ 12.75	3.1%	-
DUMAGAMI (MINES) bon	-	\$ 6.12	\$ 1.50	\$ 3.60	\$ 3.00	-16.7%	-
EQUIPEMENTS DENIS	\$ 4.50	\$ 3.75	\$ 1.25	\$ 1.55	\$ 1.45	-6.5%	5.4
EQUIPEMENTS DENIS bon	-	\$ 0.60	\$ 0.11	\$ 0.10	\$ 0.10	0.0%	-
FIDUCIE DU QUEBEC A	\$ 7.00	\$ 8.25	\$ 3.50	\$ 4.70	\$ 4.90	4.3%	8.3
FORATEK INTERN.	\$ 2.50	\$ 2.20	\$ 0.75	\$ 0.95	\$ 0.85	-10.5%	-
FORESBEC	\$ 3.25	\$ 3.85	\$ 1.30	\$ 1.95	\$ 1.91	-2.1%	5.6
GOLDEX MINES	\$ 6.63	\$ 8.62	\$ 2.60	\$ 2.70	\$ 2.55	-5.6%	-
GOLDEX MINES bon	\$ 0.37	\$ 7.00	\$ 1.15	\$ 1.25	\$ 1.20	-4.0%	-
GOYETTE (GROUPE)	\$ 2.91	\$ 2.85	\$ 2.30	\$ 2.30	\$ 2.35	2.2%	-
GOYETTE (GROUPE) bon	-	\$ 0.30	\$ 0.15	\$ 0.20	\$ 0.20	0.0%	-
GUARDIAN TRUSTCO	\$ 5.63	\$ 6.12	\$ 3.50	\$ 4.00	\$ 3.95	-1.2%	7.9
HARRICANA (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 3.75	\$ 3.00	\$ 3.25	\$ 3.30	1.5%	-
IDEAL (GROUPE)	\$ 8.00	\$ 8.25	\$ 2.50	\$ 7.25	\$ 7.00	-3.4%	8.0
IGLOO VIKSKI	\$ 2.00	\$ 1.90	\$ 0.50	\$ 1.00	\$ 0.90	-10.0%	-
LASSONDE IND.	\$ 6.75	\$ 5.00	\$ 2.00	\$ 3.75	\$ 3.75	0.0%	11.7
LASSONDE IND. bon	-	\$ 2.05	\$ 0.20	\$ 0.35	\$ 0.35	0.0%	-
LAVALIN IND.	\$ 10.00	\$ 13.50	\$ 2.25	\$ 4.40	\$ 4.35	-1.1%	-
LESSARD BEAUCAGE	\$ 2.75	\$ 2.45	\$ 0.80	\$ 1.05	\$ 1.18	12.4%	13.1
LESSARD BEAUCAGE bon	-	\$ 0.75	\$ 0.04	\$ 0.10	\$ 0.08	-20.0%	-
MAAX	\$ 2.50	\$ 2.70	\$ 0.90	\$ 1.00	\$ 1.10	10.0%	-
MABAIE	\$ 6.00	\$ 5.75	\$ 2.25	\$ 3.05	\$ 3.25	6.6%	6.3
MACYRO (GROUPE)	\$ 5.00	\$ 5.00	\$ 2.50	\$ 2.65	\$ 3.05	15.1%	-
MEMOTEC DATA (a)	\$ 15.63	\$ 19.87	\$ 11.00	\$ 14.87	\$ 14.62	-1.7%	7.5
METAL DEPLOYE	\$ 4.50	\$ 2.05	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 1.95	-2.5%	7.0
METAL DEPLOYE bon	-	\$ 0.25	\$ 0.10	\$ 0.14	\$ 0.12	-14.3%	-
MUSCOCHO (EXPLOR.)	\$ 3.70	\$ 8.00	\$ 2.80	\$ 3.60	\$ 3.65	1.4%	-
PREMIER CDN (Ent.)	\$ 7.00	\$ 7.00	\$ 6.12	\$ 6.25	\$ 6.00	-4.0%	-
ROCTEST	\$ 2.50	\$ 2.50	\$ 0.75	\$ 1.35	\$ 1.25	-7.4%	-
SANI-GESTION	\$ 2.25	\$ 2.70	\$ 1.25	\$ 2.00	\$ 2.00	0.0%	-
SANI-GESTION bon	-	\$ 1.00	\$ 0.12	\$ 0.20	\$ 0.22	10.0%	-
SOFICORP (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.45	\$ 0.85	\$ 0.90	\$ 1.15	27.8%	-
SUMNER SPORTS	\$ 5.00	\$ 5.00	\$ 2.00	\$ 2.80	\$ 2.95	5.4%	5.7
SYSTEM	\$ 2.00	\$ 2.75	\$ 0.50	\$ 0.75	\$ 0.71	-5.3%	-
TAURUS CHAUSSURES	\$ 7.00	\$ 9.75	\$ 2.50	\$ 4.25	\$ 4.30	1.2%	-
TECRAD	\$ 3.00	\$ 4.05	\$ 1.80	\$ 2.35	\$ 2.90	23.4%	11.2
TOLGECO (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.10	\$ 1.55	\$ 2.10	\$ 2.16	2.9%	4.5
TRANSAT A.T.	\$ 3.00	\$ 3.60	\$ 0.90	\$ 1.50	\$ 1.75	16.7%	-
UAP	\$ 16.00	\$ 31.87	\$ 11.00	\$ 13.50	\$ 13.50	0.0%	11.2
VAN HOUTTE A. L.	\$ 5.00	\$ 4.60	\$ 2.20	\$ 3.05	\$ 3.20	4.9%	10.0
VAN HOUTTE bon	-	\$ 1.10	\$ 0.20	\$ 0.30	\$ 0.32	6.7%	-
ÉMISSIONS 1986							
ACDS (SYS. GRAPHIQUE)	\$ 2.00	\$ 3.85	\$ 0.80	\$ 1.00	\$ 1.05	5.0%	105.0
ADS ASSOCIES	\$ 5.00	\$ 4.70	\$ 1.30	\$ 1.45	\$ 1.30	-10.3%	43.3
ALGO (GROUPE)	\$ 8.25	\$ 11.87	\$ 5.63	\$ 7.25	\$ 7.37	1.7%	-
ALGO (GROUPE) bon	-	\$ 3.90	\$ 0.15	\$ 0.30	\$ 0.30	0.0%	-
ALI. COUCHE-TARD	\$ 2.12	\$ 4.35	\$ 1.65	\$ 2.10	\$ 2.25	7.1%	8.0
ALI. COUCHE-TARD bon	-	\$ 1.30	\$ 0.08	\$ 0.16	\$ 0.22	37.5%	-
AMISCO (INDUSTRIES)	\$ 5.25	\$ 6.62	\$ 2.20	\$ 2.50	\$ 2.45	-2.0%	6.6
ARDEN (PLACEMENTS)	\$ 3.00	\$ 4.30	\$ 0.50	\$ 0.84	\$ 0.84	0.0%	-
ATLANTIC IM. ET SON	\$ 6.50	\$ 5.25	\$ 2.30	\$ 2.65	\$ 2.60	-1.9%	5.8
AUB. GOUVERNEURS	\$ 4.50	\$ 3.80	\$ 2.10	\$ 3.00	\$ 3.00	0.0%	6.1
AUB. GOUVERNEURS bon	-	\$ 1.15	\$ 0.09	\$ 0.05	\$ 0.10	100.0%	-
AUGMITTO	\$ 1.25	\$ 2.60	\$ 0.93	\$ 1.23	\$ 1.20	-2.4%	-
AUR (RESS.)	\$ 2.40	\$ 15.00	\$ 4.40	\$ 5.75	\$ 6.00	4.3%	-
AUTO POINT	\$ 2.00	\$ 3.15	\$ 1.00	\$ 1.70	\$ 1.60	-5.9%	10.7
AVCORP (IND.)	\$ 5.50	\$ 11.00	\$ 3.00	\$ 3.40	\$ 3.60	5.9%	21.2
BANQUE NATIONALE (a)	\$ 14.13	\$ 16.50	\$ 8.50	\$ 10.37	\$ 10.12	-2.4%	6.5
BANQUE ROYALE	\$ 34.00	\$ 36.62	\$ 25.75	\$ 29.12	\$ 28.62	-1.7%	6.7
BANQUE ROYALE bon	-	\$ 3.35	\$ 0.07	\$ 0.10	\$ 0.08	-20.0%	-
BCE MOBILE (g)	\$ 10.00	\$ 18.50	\$ 8.00	\$ 18.00	\$ 16.50	-8.3%	15.0
BESTAR	\$ 5.75	\$ 6.37	\$ 1.25	\$ 2.20	\$ 2.10	-4.5%	7.0
BOIS FRANCO ROYAL	\$ 2.50	\$ 2.99	\$ 1.20	\$ 1.59	\$ 1.90	19.5%	9.2
BOMBARDIER B (a,b)	\$ 6.87	\$ 14.00	\$ 6.50	\$ 9.62	\$ 9.38	-2.5%	9.0
CABANO EXPEDITEX	\$ 5.00	\$ 8.87	\$ 2.75	\$ 3.95	\$ 3.50	-11.4%	9.0
CAMBIOR INC.	\$ 10.00	\$ 35.25	\$ 12.87	\$ 15.87	\$ 16.12	1.6%	17.0
CAMBIOR INC. bon	-	\$ 25.12	\$ 5.00	\$ 6.75	\$ 6.88	1.9%	-
CANAM INAC A	\$ 15.50	\$ 13.50	\$ 2.25	\$ 8.75	\$ 8.75	0.0%	9.7
CANTREX (GROUPE) A	\$ 3.80	\$ 6.12	\$ 2.50	\$ 3.85	\$ 3.75	-2.6%	7.4
CANTREX (GROUPE) bon	\$ 0.20	\$ 1.38	\$ 0.07	\$ 0.38	\$ 0.32	-15.8%	-
CFS (GROUPE)	\$ 3.00	\$ 3.75	\$ 1.00	\$ 1.35	\$ 1.25	-7.4%	4.5
CFS (GROUPE) bon	-	\$ 1.85	\$ 0.10	\$ 0.15	\$ 0.14	-6.7%	-
CGI(GROUPE) INC.	\$ 6.50	\$ 6.88	\$ 1.50	\$ 1.90	\$ 2.15	13.2%	11.9
CHAMPLAIN (GROUPE)	\$ 3.00	\$ 3.90	\$ 0.85	\$ 1.50	\$ 1.60	6.7%	-
COGECO (GROUPE)	\$ 9.00	\$ 8.87	\$ 3.50	\$ 6.12	\$ 6.12	0.0%	10.7
COMPUTERTIME	\$ 1.50	\$ 2.35	\$ 0.25	\$ 0.39	\$ 0.38	-2.6%	19.0
COTT	\$ 7.00	\$ 8.50	\$ 4.00	\$ 5.00	\$ 5.00	0.0%	6.4
CREDIT IND. DES A	\$ 6.50	\$ 8.87	\$ 3.75	\$ 4.55	\$ 5.00	9.9%	11.4
DIONNE (TEXTILES)	\$ 5.00	\$ 4.70	\$ 2.20	\$ 2.75	\$ 3.00	9.1%	4.7
DIONNE (TEXTILES) bon	-	\$ 0.95	\$ 0.05	\$ 0.25	\$ 0.05	-80.0%	-
DISNAT A	\$ 2.00	\$ 4.60	\$ 1.00	\$ 3.20	\$ 3.15	-1.6%	13.1
DMR	\$ 8.00	\$ 10.37	\$ 3.20	\$ 4.25	\$ 4.60	8.2%	13.9
DOMCO	\$ 13.25	\$ 9.87	\$ 4.60	\$ 5.63	\$ 5.75	2.1%	10.8
DOMICIL	\$ 2.50	\$ 3.10	\$ 0.35	\$ 0.40	\$ 0.55	37.5%	-
ESPADON-PETER.	\$ 3.00	\$ 3.75	\$ 0.80	\$ 1.20	\$ 1.35	12.5%	-
ESPADON-PETER. bon	-	\$ 1.90	\$ 0.10	\$ 0.15	\$ 0.15	0.0%	-
ESPALAU	\$ 3.00	\$ 5.75	\$ 3.00	\$ 3.70	\$ 3.65	-1.4%	4.9
ESPALAU Pr.	\$ 12.00	\$ 21.00	\$ 12.00	\$ 13.50	\$ 13.50	0.0%	-
FLETCHER (GROUPE)	\$ 3.50	\$ 6.25	\$ 3.80	\$ 4.55	\$ 4.85	6.6%	17.3
FORESBEC	\$ 2.00	\$ 3.85	\$ 1.30	\$ 1.95	\$ 1.91	-2.1%	5.6
GEOFFRION,LECLERC	\$ 6.00	\$ 7.12	\$ 1.35	\$ 1.80	\$ 2.70	50.0%	4.6
GEOFF. LECLERC bon	-	\$ 3.80	\$ 0.15	\$ 0.17	\$ 0.30	76.5%	-
GRILLI (IMMOBILIER)	\$ 9.00	\$ 13.62	\$ 4.80	\$ 6.25	\$ 6.75	8.0%	6.1
GUILLEVIN INTER.	\$ 6.00	\$ 8.75	\$ 3.50	\$ 4.50	\$ 5.50	22.2%	-
GUILLEVIN INTER. bon	-	\$ 3.85	\$ 0.25	\$ 0.30	\$ 0.35	16.7%	-
HEROUX	\$ 5.00	\$ 13.00	\$ 6.12	\$ 9.50	\$ 9.00	-5.3%	18.0
HONCO	\$ 3.00	\$ 3.25	\$ 0.80	\$ 1.05	\$ 1.00	-4.8%	3.3
HUBBARD (TEINTURIERS)	\$ 5.00	\$ 3.75	\$ 1.06	\$ 1.75	\$ 1.60	-8.6%	7.6
HYPOCRAT (ORDIN.)	\$ 3.20	\$ 4.60	\$ 0.54	\$ 0.63	\$ 0.65	3.2%	-
IAF BIOCHEM	\$ 5.00	\$ 19.62	\$ 4.50	\$ 6.25	\$ 6.37	1.9%	-
IMASCO	\$ 34.50	\$ 38.75	\$ 23.00	\$ 28.87	\$ 28.50	-1.3%	12.7
IMPERTEX	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.35	\$ 0.80	\$ 0.65	-18.8%	-
IMPERTEX bon	-	\$ 1.05	\$ 0.03	\$ 0.03	\$ 0.05	66.7%	-
INFORMATRIX 2000	\$ 4.00	\$ 4.60	\$ 1.90	\$ 2.26	\$ 2.40	6.2%	9.2
INNOTECH AVIATION	\$ 5.00	\$ 6.50	\$ 1.65	\$ 2.83	\$ 3.00	6.0%	-
INTERCAN (LOCATION)	\$ 5.00	\$ 6.75	\$ 4.00	\$ 6.37	\$ 6.25	-1.9%	14.9
JEAN COULU(PJC)	\$ 8.00	\$ 11.37	\$ 5.00	\$ 8.25	\$ 8.25	0.0%	16.5
J-M SAUCIER LTEE	\$ 4.50	\$ 4.20	\$ 0.75	\$ 1.50	\$ 2.00	33.3%	-
KAUFEL (GROUPE) B	\$ 6.25	\$ 12.12	\$ 5.00	\$ 10.00	\$ 9.62	-3.8%	15.5
KAUFEL (GROUPE) bon	-	\$ 2.10	\$ 0.45	\$ 1.00	\$ 0.93	-7.0%	-
LA LAURENTIENNE	\$ 14.00	\$ 16.75	\$ 8.50	\$ 9.25	\$ 10.00	8.1%	11.9
LAMBERT INT.	\$ 5.00	\$ 4.30	\$ 1.01	\$ 1.70	\$ 1.70	0.0%	-
LAPERR. VERREAULT	\$ 4.00	\$ 6.37	\$ 2.00	\$ 3.00	\$ 2.80	-6.7%	7.0
LEADER (MANUFACTURE)	\$ 3.00	\$ 2.70	\$ 0.15	\$ 0.40	\$ 0.40	0.0%	-
LEPINE-CLOUTIER	\$ 2.50	\$ 2.40	\$ 0.80	\$ 0.90	\$ 0.95	5.6%	8.6
LEROUX (ACIERS)	\$ 5.00	\$ 5.12	\$ 1.95	\$ 2.75	\$ 2.65	-3.6%	7.8
LEVESQUE, BEAUBIEN	\$ 8.75	\$ 9.62	\$ 3.60	\$ 5.75	\$ 5.37	-6.6%	7.0
LGS (CONS.INF.)	\$ 3.75	\$ 4.75	\$ 1.10	\$ 1.15	\$ 1.25	8.7%	9.6
LGS (CONS.INF.) bon	-	\$ 2.30</					

L'AUTOMOBILE

La SAAB 9000 Turbo : la crème de la crème des berlines

MARC BELVA
Collaboration spéciale

Bien que les tractions avant se soient multipliées frénétiquement au cours des années, la traction à haute performance demeure une espèce rare. Et, parmi les tractions vraiment capables de satisfaire le conducteur sportif, la Saab 9000 Turbo se distingue par une foule de détails qui en font une machine authentiquement supérieure.

Tout d'abord, c'est une berline extrêmement spacieuse et bien aménagée. Quatre adultes peuvent y séjourner dans le plus grand confort, et la venue d'un cinquième personnage n'amènera pas de conflits territoriaux. Les épaules d'un lutteur ou la tête d'un géant n'y rencontrent jamais d'obstacles et l'ergonomie est suffisamment étudiée pour que même un conducteur de petite taille puisse manipuler la voiture sans encombre. La Saab 9000 est donc une berline de rêve pour les claustrophobes, car ses cotes d'habitabilité n'ont de rivaux que dans les Rolls-Royce ou certaines Cadillac ou Lincoln allongées. La configuration *hatchback* permet d'exploiter cet espace de diverses façons et d'insérer dans le coffre toutes sortes de cargaisons volumineuses.

Cet habitacle se signale en outre par son raffinement. Les moindres détails ont été soignés, et la Saab 9000 propose plusieurs touches de sophistication dont elle a l'exclusivité. Par exemple, au démarrage, le tableau de bord s'illumine instantanément, ce qui permet de repérer toutes les commandes sans avoir à localiser l'interrupteur du plafonnier ; selon que le temps est plus ou moins frisquet, la climatisation adopte d'elle-même toutes les mesures nécessaires, y compris l'allumage du dégivreur arrière et le réglage de la ventilation en température et en puissance.

En somme, le conducteur n'a plus qu'à allumer les phares au besoin et à sélectionner un rapport de transmission pour que vogue la galère.

Solidement installé dans un siège qui réalise un superbe compromis de confort et de maintien, au point que dix heures de route ininterrompues n'ont aucun effet sur la colonne vertébrale des occupants, le conducteur fait face à un tableau de bord assez complet, et surtout très lisible, bien dégagé par un volant un peu large, mais qui offre une prise à la fois confortable et sûre. Le pédalier bien conçu, le bras de vitesses qui tombe sous la main, les commandes logiques et faciles à repérer malgré leur grand nombre, tout cela complète le portrait d'un poste de pilotage « intelligent ». On relève tout de même quelques lacunes : il n'y a pas de repose-pied, le dossier des sièges a tendance à se dérégler à la longue, les appuis-tête sont peut-être un peu bas et, surtout, les sièges revêtus d'un cuir somptueux sont également très glissants, mais rien de tout cela n'est rédhibitoire.

Un agrément inusité

En contrepartie, la Saab 9000 Turbo possède quelques touches de raffinement bien appréciables : des sièges chauffants réglables, une serrure centrale, un toit ouvrant translucide muni d'un volet, un régulateur de vitesse et un ordinateur de voyage facile à manier qui ne livre que des données pertinentes : température extérieure, consommation moyenne ou immédiate, autonomie restante. Tout cela fait de cette voiture un excellent « outil à transporter du monde ».

Considérée sous le seul angle de l'utilité, la Saab 9000 Turbo présente donc quelques qualités enviables. Mais c'est son agrément inusité qui en fait une machine de très grande classe.



La SAAB 9000 est l'une des berlines les plus rapides et se distingue par son système de freinage anti-blocage révolutionnaire.

Le moteur est l'un des rares « quatre » de la classe des berlines de grand luxe, et sa cylindrée est très réduite si on la rapporte à la charge utile. Mais il s'agit d'une mécanique extrêmement raffinée. Double arbre à cames en tête, 16 soupapes, turbo-compresseur, refroidisseur intermédiaire, contrôle du moteur par ordinateur se conjuguent pour amener les performances à un niveau sensationnel pour un « deux litres » entraînant une « caisse » aussi substantielle. Une légère pression sur l'accélérateur suffit pour obtenir une montée en régime très satisfaisante, et une pression plus accentuée provoque le déferlement d'une cavalerie mugissante et écumante dont la puissance ridicule la plupart des machines dotées de moteurs plus étouffés. Les 100 km/h atteints en moins de 8 secondes et sans effort, la vitesse de pointe qui dépasse largement les 210 km/h, et les reprises fort satisfaisantes dès que l'on manipule le bras de vitesses avec un peu d'entrain, tout cela fait que l'on a l'impression de disposer d'un moteur de cylindrée plus importante.

Le fait qu'une telle puissance soit offerte sur une traction avant, et surtout qu'elle n'entame pas l'agrément de conduite, est particulièrement méritoire. En effet, la Saab 9000 Turbo parvient à contourner tous les écueils classiques de la traction avant rapide : l'effet de couple est magnifiquement contrôlé, de sorte que la motricité des roues avant n'est jamais battue en brèche ; le confort de suspension demeure toujours très correct ; la tenue de cap est idéale dans presque toutes les circonstances, et seules les accélérations maximales sur les deux pre-

miers rapports entraînent de légères oscillations, au demeurant très faciles à neutraliser.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les défauts caractéristiques du turbo et des multi-soupapes sont remarquablement atténués. Le temps de réponse est imperceptible, et le manque de couple à bas régime ne se manifeste que sur les tout premiers mètres, ou si l'on accélère fortement à moins de 1.500 tours/minute. Cependant, la « respiration » du moteur demeure légèrement perfectible : avec l'accélérateur enfoncé à deux tiers de sa course, notamment après une longue accélération, on enregistre parfois quelques hésitations dues à la trop grande vitesse du turbo ; en outre, bien que la sélection des rapports soit exceptionnellement facile et douce, il arrive qu'au passage d'une bosse en virage, le ras qui la seconde vitesse pour se retrouver au point mort. C'est assez fâcheux, mais plutôt rare, et cela ne se produit qu'à vitesse très modérée, alors que le moteur n'est pas sollicité. Par ailleurs, la troisième est parfois difficile à enclencher, mais un surcroît de douceur suffit pour rectifier la situation.

Dans l'ensemble, le groupe motopropulseur demeure un point fort. La Saab 9000 Turbo a d'ailleurs démontré récemment qu'elle pouvait parcourir 100.000 kilomètres à 213 km/h

de moyenne. Bien que l'usage québécois soit généralement sévère, il peut difficilement représenter une contrainte plus exigeante.

Quant à la tenue de route, elle autorise des vitesses stratosphériques à l'absorption de la plupart des courbes et virages. Remarquablement neutre à vitesse constante, elle devient graduellement sous-vireuse si l'on enfonce l'accélérateur et sur-vireuse si on le relâche. En outre, la 9000 est extrêmement bien équilibrée et communique au conducteur des données précises sur le transfert des masses, ce qui permet d'obtenir un survirage prononcé ; il suffit d'arriver trop vite, relâcher les gaz brutalement pour faire décrocher l'arrière, puis mettre à profit la traction avant en braquant les roues dans la direction souhaitée afin de « passer en force ». La manoeuvre peut sembler délicate, mais l'aplomb de la voiture est tel que c'est un jeu d'enfant.

La Saab 9000 Turbo fait donc preuve de qualités exceptionnelles dans la plupart des circonstances, mais sa supériorité la plus évidente réside dans son freinage anti-blocage Teves ABS-3. Celui-ci est plus léger et plus compact que les systèmes rivaux, mais il n'en est pas moins plus efficace, d'abord parce que ses réactions semblent plus rapides, et aussi parce que le bruit et les vibrations de la pédale sont réduits au strict mi-

nimum. Une escapade qui nous a mené de Lanaudière aux Bois-Francs nous a permis de constater que le système est efficace sur les gravillons et la neige comme dans la terre meuble, qu'elle soit argileuse ou glaiseuse ; dans tous les cas, le freinage est rectiligne et très rapide. On conserve certaines possibilités d'évolution, de sorte que la rencontre d'un obstacle inattendu ne provoque pas de douloureuses interrogations. Il suffit de freiner massivement et d'utiliser le volant pour contourner l'obstacle si besoin est. Seul le plus lisse des verglas entame quelque peu la maniabilité, mais n'en vient pas totalement à bout.

En fin de compte, la Saab 9000 Turbo ne présente que des défauts négligeables ou purement théoriques, tels que son réseau limité ou la complexité de sa mécanique. Le style de sa carrosserie fait un peu « utilitaire », mais il s'agit d'une utilité réelle et appréciable. Le choix de couleurs est limité, et le greige rosé dont était revêtu notre modèle d'essai a pour principal atout sa relative rareté. En revanche, partout où cela compte, la Saab 9000 Turbo marque des points. Elle joint, à des performances dignes d'une voiture de sport, une sécurité de tous les instants et un confort indémontable. Elle est un peu chère, mais c'est la plus convaincante des tractions avant.

Fiche technique: SAAB 9000

Type: Berline 5 portes, 5 places, à traction avant.
Moteur: L4, 2 litres, DACT, 16 soupapes, injection électronique APC, 160 CV, montage transversal.

Boîte: 5 vitesses manuelles. Automatique 4 vitesses disponible.
Direction: Assistée à crémaillère.

Freins: 4 disques assistés, système anti-blocage Teves ABS-3.
Suspension: indépendante aux 4 roues.

Consommation: 9,9 litres/100 Km (29 mi/g) (Transports Canada), 11,5 litres/100Km (25 mi/g) (essai).

Prix: XJ-6: \$ 41,055 (modèle T); \$ 44,000 (modèle d'essai).

Le meilleur

Performances ahurissantes
Superbe freinage
Tenue de route
Confort et espace
Visibilité
Équipement bien conçu

Le moins bien

Mécanique complexe
Réseau limité
Sièges glissants
Boîte rétive
Style utilitaire
Léger manque de couple

Le cours de conduite en hiver Saab

MARC BELVA
Collaboration spéciale

C'est dans la pittoresque région de l'Estérel qu'a eu lieu la première nord-américaine du cours de conduite en hiver de Saab. La perspective de recevoir une leçon de conduite de la part d'un personnage que ses compatriotes surnomment « Monsieur sur-le-top » peut sembler singulièrement inquiétante, mais c'est pourtant ce à quoi Saab avait convié plusieurs journalistes canadiens et américains. C'est en effet Eric Carlsson, alias « Eric pa Taket » (littéralement Eric-sur-le-toit) qui sert de moniteur pour ce cours relativement spécialisé. Malgré son surnom qui n'est qu'une manifestation d'un humour typiquement suédois, Eric Carlsson dispose d'une compétence exceptionnelle dans le domaine, puisque c'est lui qui a démontré que les tractions avant pouvaient être des machines sportives fort valables. Il le fit de façon convaincante, en remportant, en 1952, le rallye de Monte-Carlo et le championnat du monde des rallyes, au volant d'une minuscule Saab dotée d'un 3 cylindres de 841 cm³.

Le cours de conduite en hiver comporte deux sections, l'une théorique et l'autre pratique. La première insiste sur les points que devrait comporter tout cours de conduite valable : la manipulation en douceur de toutes les commandes et une certaine forme de « sympathie » pour la mécanique. On recommande en particulier de se servir de l'accélérateur comme si un oeuf s'interposait entre la semelle et la pédale, ce qui évite toute perte de motricité et tout sous-virage intempestif ; le bras de vitesses, la pédale de débrayage, les freins et le volant doivent évidemment être utilisés avec autant de déférence.

Le cours comporte également toutes sortes de recommandations sur l'équipement à emporter en permanence, l'entretien en hiver, le dépannage, bref, la plupart des choses que la majorité des conducteurs québécois connaissent parfaitement et négligent tout aussi souvent.

La partie pratique est la plus importante et elle comporte plusieurs « leçons ». Dans un premier temps, on vérifie les possibilités de la Saab 9000 Turbo en matière d'évitement d'obstacle et de freinage sur piste glacée. On remarque que l'ABS favorise énormément la maniabilité en plein freinage, mais celle-ci demeure relative. Certes, la voiture se dirige vaguement dans la direction où sont pointées les roues avant, mais la précision n'est pas parfaite. Cependant, seul un système ABS permet de freiner à fond tout en contournant un obstacle. Dans tous les autres cas, la

direction devient inopérante. En outre, la glace vive constitue la pire difficulté pour un tel système, et dans toutes les autres circonstances, par exemple sur piste sablonneuse ou avec deux roues dans le bas-côté de la route, les possibilités de la direction ne sont pas affectées par un freinage massif. Quoi qu'il en soit, l'adaptation de l'ABS à la traction avant demeure très difficile parce que les roues avant ont alors vraiment trop de choses à faire en même temps, et dans ce sens, l'ABS de la Saab 9000 constitue une réussite exceptionnelle.

Le reste de la première session consiste à faire des tours sur un circuit sinueux tracé sur un lac gelé, et borné par des bancs de neige extrêmement compacts. Malgré les pneus à crampons Akkappellito (alias Nokia), la surpuissance des Saab rend un tel exercice assez délicat, et nombre de confrères eurent l'occasion de vérifier personnellement que les tôles des Saab supportent assez bien la confrontation avec un banc de neige. Plusieurs voitures s'en sortirent quelque peu froissées, mais aucune ne fut mise hors d'état de marche.

La partie la plus « excitante » de l'aventure consistait toutefois en quelques tours parcourus en compagnie d'Eric Carlsson. Sur une piste encombrée de voitures pilotées de façon plus ou moins timide, Eric Carlsson ouvre la machine à fond et atteint une allure invraisemblable ; tout en slalomant entre les voitures plus lentes, il se livre à une foule d'activités variées : d'abord, il explique à l'élève assis à ses côtés toutes les subtilités de sa technique, qui consiste à faire des choses dont une traction avant est présument incapable ; tenant son volant d'une main, il salue poliment chacun des conducteurs qu'il dépasse ; de temps à autre, il a un commentaire pour le paysage, ou bien il explique les raisons pour lesquelles Untel s'est retrouvé dans le banc de neige ; il analyse également la conduite des participants au cours : X... coupe trop vite à la corde, pendant que Y... accélère trop fort en sortie de virage ; dans la seule ligne droite de la piste, il accélère à fond ; on arrive beaucoup trop vite dans le virage le plus rapide ; il lâche alors l'accélérateur, ce qui fait partir l'arrière complètement en crabe ; à ce moment, Eric Carlsson lève les deux bras aux cieux et vous regarde en souriant, histoire de démontrer qu'une Saab, ça peut se piloter avec les pieds seulement. Tout cela est d'autant plus surprenant que la Saab 9000 Turbo est officiellement et délibérément sous-vireuse, et qu'il n'est nullement besoin de la faire survivre pour franchir un virage glacé à bonne allure. Mais, comme le souligne M. Carls-

son, « c'est tellement plus amusant ainsi... »

La première journée s'achève sur une balade en forme de rallye, relativement reposante en regard des autres activités, mais qui permet de mettre à profit les enseignements du matin. Nous abandonnons les Saab 9000 dans la nature pour rentrer à l'hôtel en motoneige, une excellente idée qui nous permet d'apprécier de plus près les superbes paysages laurentiens.

Dans la seconde journée, les futurs impétrants doivent démontrer qu'ils ont saisi tout le bien-fondé des leçons de la veille. Le cours prend la forme d'une compétition authentique, à ceci près que les entraînements sont rigoureusement limités. On utilise deux Saab 9000 Turbo dotées de pneus à crampons de compétition, et on n'a droit qu'à un seul tour de « pratique ». Pour comble d'infortune, la course comporte un second volet qui a lieu en motoneige sur une piste défoncée. Or, la motoneige est un engin maléfique, instable, à trois voies, qui se révèle incapable d'entraîner avec verve les quelques kilos de trop de votre serviteur. Ce qui, à toutes fins pratiques, excluait l'équipe du DEVOIR de la course aux médailles, notre suggestion de lester de plomb les autres machines n'ayant pas été retenue.

Restaurant
Butch Bouchard
Depuis 40 ans
LA CÔTE DE BOEUF AU JUS
est notre spécialité



RÉSERVEZ TÔT POUR LE DIMANCHE DE PAQUES
Menus spéciaux à la table d'hôte
FESTIVAL CREVETTES & FILET MIGNON
(5 façons)
Repas Complet 14,95

Table d'hôte le midi à compter de **5,95\$**
et le soir à compter de **12,95\$**
Salons privés disponibles
Soirées à l'opérette lesamedis et dimanches avec DENIS LAVERGNE et ses invités
881, boul. de Maisonneuve est
Rés.: 527-1221
Metro Berri-de-Montigny
Sortie couloir Dupuis

les petits

DU

DEVOIR

Le citoyen face à la justice et aux grandes institutions de l'État

La qualité des services donnés aux citoyens par l'État s'améliore-t-elle ou se détériore-t-elle?

Les gens de couleur, les hommes politiques, les femmes et les policiers sont-ils de fait égaux devant la loi?

Les médias et les tribunaux ont-ils traité l'affaire Gosset de façon juste?


Voilà quelques-unes des 30 questions posées aux résidents de la communauté urbaine de Montréal et dont les réponses sont au menu du prochain petit déjeuner du DEVOIR.

le mercredi 6 avril de 8h00 à 9h15
au restaurant ILE DE FRANCE
801, de Maisonneuve ouest

Sur la base des résultats d'un sondage exclusif réalisé par CREATEC +, M. Yves Dupré, de la maison BAZIN, DUMAS, DUPRE ET SORMANY, proposera une analyse sous l'angle des communications. M. Pierre-Marie Lagier, criminologue consultant et chargé de cours à l'UQAM, agira comme personne-ressource.

Réservez dès maintenant en appelant M. Gabriel Hudon au 844-3361. Le nombre de places est limité et le prix d'entrée de 25 \$ vous donne droit sans frais supplémentaires au dossier complet, informatif et écrit.

Les petits déjeuners du Devoir sont conçus et réalisés par

LE DEVOIR et  BAZIN, DUMAS, DUPRE, SORMANY
COMMUNICATEURS-CONSEILS

en collaboration avec

 **CREATEC+**
recherche marketing

SPORTS

**Youmans s'illustre dans un gain de 3-2 sur les Dodgers
Rodgers retiendrait seulement 23 joueurs!**

MICHEL LAJEUNESSE

VERO BEACH (PC) — Buck Rodgers a révélé hier qu'il retrancherait six joueurs, dont trois lanceurs, aujourd'hui et il a même laissé entrevoir la possibilité que son équipe entreprenne la saison 1988 avec 23 joueurs, un de moins que la limite permise.

C'est finalement l'avant-bras de Bryn Smith qui décidera de toute la situation.

« Smitty a bien lancé contre les Yankees. Il devrait lancer pendant quatre ou cinq manches à sa prochaine sortie, a dit Rodgers. Mais avant que nous puissions l'utiliser dans un match régulier, il faudra qu'il ait lancé auparavant sans douleur pendant au moins six ou sept manches. »

« Nous voulons prendre notre temps dans son cas et ne prendre aucune chance. »

C'est donc dire que Smith pourrait ne pas être le partant des Expos le 10 avril quand ils affronteront les Cubs de Chicago comme cela semblait vouloir se dessiner. Les Expos auront alors besoin d'utiliser un cinquième partant pour la première fois de la campagne, mais il y a de fortes chances que Smith ne soit pas l'élu.

Chose certaine, les Expos ne peuvent plus mettre son nom sur la liste des joueurs blessés s'ils veulent qu'il revienne au jeu à cette date. Ils pourraient tout simplement le laisser en Floride où il pourrait lancer sans problème à tous les cinq jours.

« Nous avons beaucoup de possibilités qui s'offrent à nous. Dans le cas de Smith, nous pourrions effectivement le laisser en Floride. Nous pourrions ramener aussi 10 lanceurs et prendre les décisions qui s'imposent quand Smith serait prêt à revenir au jeu. Chose certaine, il faut que Smith reprenne des forces et qu'il lance un certain nombre de manches. Nous pourrions certes ramener un autre lanceur pour agir comme cinquième partant. Bob Sebra ou Sergio Valdez pourraient être choisis. »

D'ici la fin du camp, Rodgers veut donner la chance à ses joueurs réguliers d'évoluer régulièrement. C'est ainsi que Rodgers voulait que Hubie Brooks soit dans l'alignement du match d'hier contre les Dodgers. Mais la veille il a été atteint à la cuisse droite par un coup frappé en flèche par Mitch Webster quand il se tenait dans le cercle d'attente.

« Brooks et Mike Fitzgerald se blessent tellement souvent que nos

primes d'assurance ont grimpé de 400 % depuis que ces gars-là sont avec l'équipe, a dit Rodgers en riant. Dans le cas de Brooks, nous ne voulons pas qu'il s'étire un muscle en tentant de protéger sa cuisse qui le fait souffrir. »

Brooks devrait donc être au rancart pendant quelques jours.

Hier, Floyd Youmans était souffrant. À son dernier départ, il s'était étiré un muscle à la cuisse droite. Cela ne l'a cependant pas empêché d'offrir une excellente performance pour conduire les Expos à une victoire de 3-2 contre les Dodgers de Los Angeles.

Youmans a lancé pendant six manches, effectuant 93 lancers. Il n'a donné qu'un seul point en espaçant six coups sûrs.

« Je n'avais pas de force du tout, je ne pouvais pas pousser avec ma jambe droite, a dit Youmans, qui n'a pas effectué un seul retrait sur des prises. J'ai dû me fier à mon changement de vitesse et tout a fonctionné. Je me suis blessé lors de mon dernier départ. Je n'avais pas lancé autant de manches depuis le mois d'août l'an dernier. »

Si Youmans était satisfait de son travail, l'instructeur des lanceurs Larry Bearnarth l'était tout autant.

« Il faut être satisfait du travail de Youmans, a dit Bearnarth. Il n'avait pas sa rapidité aujourd'hui, mais il a bien lancé malgré tout. Il progresse et c'est ce qui est important. »

Joe Hesketh et Tim Burke l'ont suivi au monticule et seul Burke a accordé un point, non mérité cependant. Burke est prêt à être écarté de la saison. Sa moyenne de points mérités s'établit à 1,38 depuis le début du camp.

Du côté de l'attaque, Herman Winingham, avec un double, Alonzo Powell et Johnny Paredes, avec des simples, ont produit les points. Powell a poursuivi son excellent travail à la plaque. Il a obtenu trois coups sûrs en quatre, dont un triple.

« Il rend la course très intéressante, a dit Buck Rodgers. Après avoir connu un début de camp du tonnerre, il avait ralenti, mais il remonte la pente très sérieusement. J'aime voir un gars batailler de la sorte. »

■ Aujourd'hui à West Palm Beach, Pascual Perez sera au monticule pour les Expos. Il sera opposé au vétéran droitier des Dodgers, Don Sutton. Mardi, ce sera au tour de Neal Heaton d'affronter les Braves d'Atlanta.



Photo AP

Exemption de 10 ans pour McCumber

L'Américain Mark McCumber a remporté le Championnat des joueurs de la PGA par la marge de quatre coups, hier, ayant pour ce faire parcouru 32 trous au cours de la dernière journée, commettant un seul bogey... au 32e trou. Une victoire très nette pour McCumber, qui menait par cinq coups avec neuf trous à jouer. McCumber était un des 42 joueurs qui n'avaient pu terminer le troisième parcours samedi, en raison d'averses abondantes. Par ce gain record enregistré en 273 coups, 15 sous la normale — il retranche un coup au meilleur pointage réalisé en 1985 par Calvin Peete —, McCumber empoche \$ 225,000 pour se hisser au premier rang des boursiers de la PGA cette saison. Mieux encore, la sixième victoire en 11 ans de carrière de McCumber lui procure une exemption de qualification de 10 ans aux épreuves du circuit. Il a devancé Mike Reid, auteur d'un 67 au dernier parcours.

Mondiaux de patinage artistique

Carmen et Napoléon le couple de l'année

BUDAPEST (AFP) — Carmen et Napoléon. C'est le couple de l'année en patinage artistique. Mais Carmen est née à Staaken, en RDA, pas du côté de Séville. Quant à Napoléon, il n'a pas vu le jour en Corse mais à Mountainview, aux États-Unis. Carmen, c'est Katarina Witt, Napoléon, c'est Brian Boitano.

À 22 ans, la reine de la glace a donc décidé, en pleine gloire, de mettre un terme à sa carrière, après une

année où elle a remporté les trois grandes compétitions du calendrier, à Prague aux Championnats d'Europe, à Calgary aux Jeux olympiques, et à Budapest aux Championnats du monde.

En feuilletant le superbe livre de sa carrière, on trouve 19 chapitres, douze en or, l'autre en noir. Depuis sa première médaille d'or aux Championnats d'Europe de 1983 à Dortmund (RFA), Kati a tout gagné et se retire avec 12 médailles d'or (six européennes, quatre mondiales, deux olympiques).

Seule fausse note dans cette symphonie en or majeur, les Championnats du monde de Genève en 1986, où l'Américaine Debi Thomas lui a soufflé la première place. Un crime de lèse-majesté qu'elle n'a plus été capable de rééditer par la suite.

Hier, à l'issue de l'exhibition, Thomas annonçait qu'elle s'était mariée, le 15 mars à Boulder (Colorado) avec Brian Van den Hogan.

« Je n'ai pas voulu en parler avant et pendant les Championnats du monde de peur d'être perturbée. »

Boitano-Napoléon a gagné les deux grandes batailles de sa campagne 1988 en offrant au public un patinage inspiré, enlevé... impérial pour tout dire. Et « l'ennemi », l'autre Brian, Orser le Canadien, s'est rendu sans conditions à Calgary, mais s'est offert un joli baroud d'honneur en réalisant un programme libre exceptionnel à Budapest, insuffisant toutefois pour lui permettre de refaire le retard pris aux imposées. Boitano-Napoléon a remporté ses deuxièmes



Photo AP

L'Est-Allemande Katarina Witt a fait ses adieux à la compétition amateur en fin de semaine, remportant une 10e médaille d'or. Les patineurs repreneaient la glace hier, le temps d'une dernière exhibition.

Championnats du monde, mais il a senti le vent du boulet...

Natalia Bestemianova et Andrei Bukin ont donné leurs derniers coups de patins à Budapest, avec une ultime médaille d'or à la clé, la dixième de leur carrière.

Depuis le retrait des Britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean en 1984, les Soviétiques ont tout gagné et se retirent avec 10 médailles d'or (cinq européennes, quatre mondiales, une olympique).

Amorcé à Prague avec les programmes osés des Français Isabelle et Paul Duchesnay, un frémissement est passé cette saison dans la danse. Si tous les publics du monde ont plébiscité les Français, les juges n'ont pas encore suivi, mais ils semblent se faire timidement à l'idée que la discipline doit évoluer dans le sens de la créativité.

Elena Valova et Oleg Vassiliev ont pour leur part pris une retraite en forme d'apothéose.

**Le Suédois élimine Connors en finale à Key Biscayne
Wilander a de nombreuses prétentions**

KEY BISCAYNE (AFP) — Le Suédois Mats Wilander, deuxième raquette mondiale et tête de série numéro un, a remporté le tournoi de tennis de Key Biscayne (Floride), comptant pour le Nabisco Grand Prix et le circuit masculin, en battant l'Américain Jimmy Connors, sixième joueur mondial et tête de série numéro deux, en quatre sets de 6-4, 4-6, 6-4 et 6-4.

Wilander, 23 ans, a dû batailler durant plus de trois heures et demi sous une très forte chaleur pour se débarrasser de Connors, de douze ans son aîné, qui n'a plus gagné de tournoi officiel depuis 1984.

Le Suédois a ainsi obtenu sa deuxième victoire de la saison après son succès des Internationaux d'Australie.

« Je ne m'attendais pas que Jimmy joue aussi bien, a déclaré le vainqueur. Il donne tout de lui-même et est toujours capable de revenir dans la partie. Il m'a un peu surpris en montant plus à la volée et j'ai eu beaucoup de problèmes avec son service. Mais la grosse différence s'est faite au service dans le troisième set... »

« Je sens que je suis tout près d'être numéro un mondial. Mais cela n'est pas mon but le plus important. Cela peut prendre un mois ou une année. »

Et le grand chelem ?

« C'est possible, a-t-il concédé. Mais je ne serais pas déçu si je ne le faisais pas. »

Quant à Jimmy Connors, il a admis être passé bien près de la victoire.

« J'ai eu beaucoup d'occasions, certaines saisies, d'autres pas. Mats se devait de bien jouer pour me battre. Il a surtout mieux servi au troisième set. »

« Maintenant je joue pour le plaisir du tennis, a poursuivi Connors. Mais en jouant de cette manière, j'ai encore des chances de battre ces jeunes et de gagner un

tournoi... Mats a changé un peu son tennis, il sert mieux mais il reste un joueur de terre battue. »

Par ailleurs, Steffi Graf s'est montrée à la hauteur de ses ambitions en remportant samedi le tournoi de Key Biscayne, battant pour la deuxième année consécutive l'Américaine Chris Evert en finale (6-4 et 6-4).

« Je suis plus ambitieuse qu'avant », répétait en effet l'Allemande de l'Ouest après sa défaite, la semaine dernière, face à Gabriela Sabatini.

Graf, contrairement à l'an passé quand elle n'avait laissé que trois jeux à son adversaire, dut batailler durant près de deux heures pour s'adjuger la trophée 1988. Dans un court central noyé de soleil (plus de 40 degrés), les deux joueuses se sont en effet livrées une bataille acharnée.

« C'était très important pour moi de gagner aujourd'hui, confiait la tenante du titre, rassurée. Tout le monde écrivait que j'étais moins confiante qu'avant. »

« Le match s'est joué sur quelques points mais elle a joué son meilleur tennis dans les trois derniers jeux », estimait pour sa part Chris Evert après sa défaite.

L'Allemande de l'Ouest, replacée sur le chemin de la victoire, n'affichait tout de même pas une satisfaction totale. « Ce fut un match difficile mais je sais que je peux encore mieux jouer », affirmait-elle.

Chris Evert (33 ans), battue par sa cadette de 15 ans, était très satisfaite de son parcours dans ce tournoi. « Je joue mieux que l'an passé », confiait-elle.

Cette saison, l'Américaine la voit pleine de surprises en général avec de réjouissantes possibilités pour elle en particulier. « Je vais essayer d'être au niveau de Martina Navratilova et de Steffi Graf et, pourquoi pas, de les battre », concluait-elle.

**Bilan final de la Coupe du monde masculine de ski alpin
Alberto Tomba a été le champion,
Pirmin Zurbriggen reste le meilleur**

SAALBACH, Autriche (AFP) — Avec ses deux médailles d'or olympiques et ses neuf succès en Coupe du monde, l'Italien Alberto Tomba restera le champion de l'hiver 87-88. Mais le Suisse Pirmin Zurbriggen, vainqueur à l'arraché, samedi à Saalbach (Autriche) du classement général, a largement mérité de conserver son titre officieux de meilleur skieur du monde, récompensé par sa première place au classement général final de la Coupe du monde.

Déjà victorieux en 1985 et 1987, le champion olympique de la descente demeure, en effet, le skieur le plus

complet du cirque blanc. Il est d'ailleurs le seul, avec l'Autrichien Guenther Mader (une fois 14e en descente), à avoir marqué cet hiver des points dans toutes les disciplines, y compris le combiné. Vainqueur également de la Coupe du monde de descente et de super-géant, Zurbriggen a terminé, en outre, à la quatrième place en géant et à la 9e en slalom (45 points). L'an dernier, il n'était que 21e en slalom, avec 14 points.

Certes, il n'a gagné que deux courses cet hiver (les descentes de Val d'Isère et de Schladming). Et, au

contraire de Tomba qui a réussi une extraordinaire série dans les courses techniques, Zurbriggen n'a pas fait le plein des points qu'il pouvait gagner. Il a seulement — mais sûrement — fait preuve d'une régularité remarquable.

Et paradoxalement, sa chute dans le slalom du combiné des Jeux olympiques l'a sans doute servi en cette fin de saison. « Depuis, je n'ai plus fait une seule erreur dans cette discipline, expliquait-il. Et je savais que je passerai ici. »

Il fut certes aidé dans son entreprise par l'incident dont Tomba fut victime vendredi dans le géant. L'Italien y perdit des points précieux.

« Avant d'arriver à Saalbach, je pensais bien avoir gagné la Coupe du monde, disait-il. J'ai fait une erreur... Mais je pense pouvoir m'imposer un jour ou l'autre. Je veux progresser en super-géant. J'envisage de faire encore deux Jeux olympiques. Mais jamais de descente. »

Calcul peut-être risqué, du moins tant que Zurbriggen, qui vient de renouveler son contrat avec sa marque de ski pour deux ans, sera capable de marquer des points en slalom.

Vainqueur avec le nouveau règlement (à l'essai) qui prévoyait de comptabiliser toutes les courses, le Suisse aurait été assuré de la première place depuis longtemps avec l'ancien. Dans les milieux bien informés du ski alpin, on dit d'ailleurs que le Congrès de la FIS, à Istanbul au mois de juin, décidera de maintenir la formule, qui a permis une finale si attrayante pour le public.

EN BREF...

Autres honneurs pour Simboli et Fraser

THUNDER BAY, Ontario (PC) — Chris Simboli et Anna Fraser, tous deux d'Ottawa, ont remporté les titres de combiné masculin et féminin, lors des Championnats nationaux de ski acrobatique, hier. Simboli, membre de l'équipe nationale, a pris la sixième place aux sauts, hier, alors que la victoire est allée à Lloyd Langlois, de Magog. Samedi, Simboli avait terminé troisième aux bosses et deuxième en ballet. Pour sa part Fraser a pris la première place aux sauts.

Shawn O'Sullivan à la retraite

TORONTO (PC) — Donovan Boucher a conservé le titre canadien de la catégorie et Shawn O'Sullivan a mis un terme à sa carrière de boxeur. C'est ce qui s'est passé en trois minutes et 46 secondes vendredi soir au Varsity Arena de Toronto. Boucher, qui défendait pour la deuxième fois son Championnat canadien des poids mi-moyens, a ébranlé O'Sullivan avec une série de jabs au début du deuxième round puis ensuite l'a achevé avec une série de coups. O'Sullivan s'est écroulé au tapis. « Il n'y a pas de doute qu'il est maintenant temps de quitter la boxe, a dit calmement O'Sullivan après le combat. Comme l'a dit mon père lorsqu'il a pris sa retraite, j'ai d'autres vies à vivre. »

loto-québec

Provincial Tirage du 88-03-25

NUMÉROS	LOTS
2477315	500 000 \$
477315	50 000 \$
77315	1 000 \$
7315	100 \$
315	25 \$
15	10 \$

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs.

LaMini Tirage du 88-03-25

NUMÉROS	LOTS
455713	50 000 \$
55713	5 000 \$
5713	250 \$
713	25 \$
13	5 \$
45571	1 000 \$
4557	100 \$
455	10 \$

Quatrevingt Semaine du 88-03-21

	3	4
LUNDI	248	6964
MARDI	689	8414
MERCREDI	241	2248
JEUDI	399	8712
VENDREDI	896	2636
SAMEDI	262	2686

649 Tirage du 88-03-26

	28
27	30
31	33
38	42

No complémentaire: 28

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 701 985,60 \$
5/6+	6 170 125,00 \$
5/6	210 3 717,00 \$
4/6	13 315 112,70 \$
3/6	273 236 10 \$

VENTES TOTALES: 19 415 050,00 \$
Prochain tirage: 88-03-30

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 500 000,00 \$

SELECT Tirage du 88-03-26

	13
7	16
20	23
28	30

No complémentaire: 13

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 993 788,00 \$
5/6+	5 12 481,20 \$
5/6	99 420,20 \$
4/6	4 419 42,30 \$
3/6	63 211 5 \$

VENTES TOTALES: 2 207 193,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 400 000,00 \$

INTER PLUS Tirage du 88-03-25

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS MOBILES	LOTS
572477	250 000 \$	77876	2 500 \$
72477	25 000 \$	0221	250 \$
2477	250 \$	173	25 \$
477	25 \$		
77	10 \$		

Super Loto Tirage du 88-03-27

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
1308296	1 000 000 \$	2342750	1 000 000 \$
308296	100 000 \$	342750	100 000 \$
08296	5 000 \$	42750	5 000 \$
8296	250 \$	2750	250 \$
296	50 \$	750	50 \$
96	10 \$	50	10 \$

Le billet donne droit à deux tirages consécutifs.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SPORTS

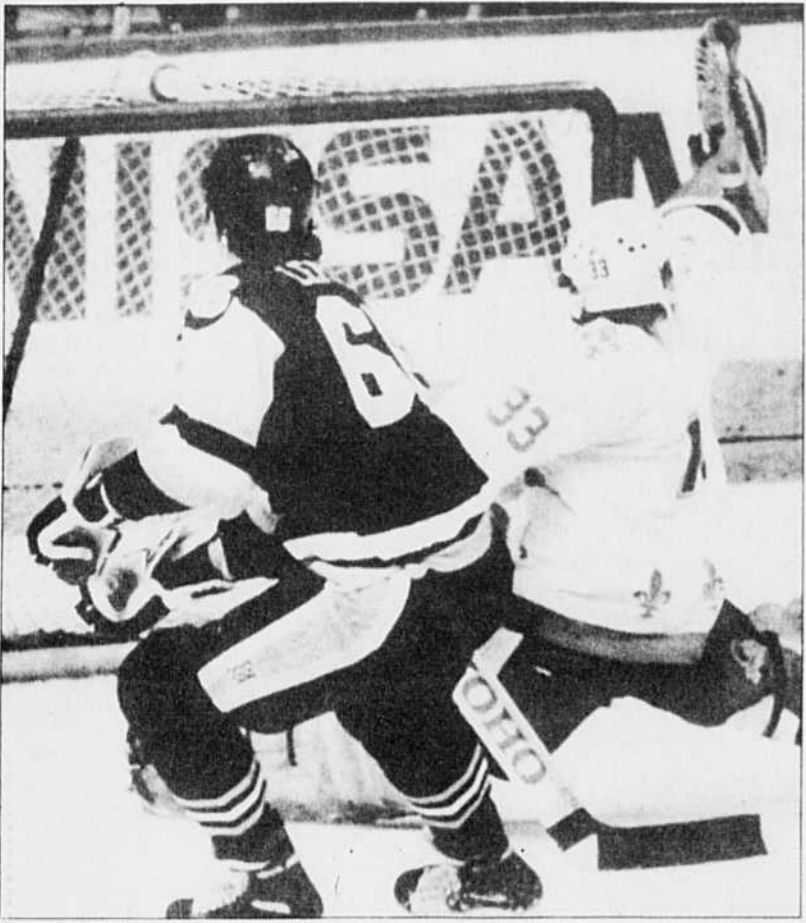


Photo PC

Mario Lemieux a battu une équipe du Québec pour la deuxième fois en trois jours, hier, récoltant deux et trois passes face aux Nordiques.

Il souffre d'une entorse à la clavicule

Haworth ne jouera plus cette saison

QUÉBEC (PC) — La saison du joueur de centre Alan Haworth est terminée. À moins que les Nordiques n'accèdent aux séries éliminatoires — ce dont on doute de plus en plus — Haworth ne sera pas en mesure de revenir au jeu. Il sera en convalescence pendant au moins dix jours à la suite de la solide mise en échec qu'il a encaissée devant Kevin Markwart, en troisième période, samedi après-midi, à Boston. Haworth a subi une entorse à la clavicule droite en recevant cette

charge. Puis, en chutant, il s'est frappé le côté droit de la figure sur la glace ce qui a occasionné une légère commotion cérébrale. Le médecin de l'équipe, Pierre Beauchemin, a fait savoir que le joueur des Nordiques devra se reposer au moins une dizaine de jours pour récupérer. Le physiothérapeute Jacques Lavergne et les médecins, qui sont venus en aide à Haworth, inconscient sur la patinoire, ont manifesté beaucoup d'inquiétude devant l'absence de réaction de ce dernier provoquée par une respiration déficiente. Après avoir été transporté hors de

la glace sur une civière, Haworth a été conduit au General Hospital de Boston, où il a été confié au même neurologue qui avait traité l'ex-joueur des Bruins, Norman Léveillé. Il a été soumis à de nombreux examens et ce n'est qu'une fois assuré qu'aucune complication ne pourrait survenir que Haworth et le soigneur des Nordiques Jacques Lavergne ont pu rentrer à Québec tard en fin de soirée hier. Avant la présentation de ce match, bien peu d'amateurs et de journalistes croyaient que les Nordiques pouvaient encore participer aux séries

Cinq points dans un gain de 6-3 sur Québec

Lemieux « élimine » les Nordiques

QUÉBEC (PC) — Mario Lemieux a encore une fois joué les virtuoses, hier après-midi, au Colisée de Québec. Ses deux buts en infériorité numérique et ses trois passes, enregistrées dans une victoire de 6-3, ont permis aux Penguins de Pittsburgh d'améliorer leurs chances de prendre part aux prochaines séries de fin de saison tout en éliminant celles des Nordiques de devancer les Whalers, au quatrième rang de la section Adams. Si cet échec se voulait un véritable coup de matraque pour les Nordiques, ce triomphe était d'autant plus précieux pour les Penguins puisque les Rangers de New York encaissaient en même temps une raclée devant les Devils du New Jersey.

Lemieux a repris là où il avait laissé vendredi soir, à Pittsburgh, en contrôlant le match de bout en bout contre le Canadien. Au cours de ces deux parties contre Montréal et Québec, il a marqué quatre buts et obtenu six passes. Il faut préciser que son équipe a inscrit 11 buts au cours de ces deux matches. Hier, il a obtenu quatre échappées. Il a marqué deux fois et il a vu un Mario Gosselin, abandonné par ses siens, lui voler deux buts. Gosselin a

connu un solide match dans cette fusillade de 45 tirs des Penguins. Des sept buts réussis dans la rencontre, un seul a été enfilé pendant que les deux équipes jouaient à cinq contre cinq. Les Penguins ont pris le contrôle dès la première période. À la suite d'une erreur de Jeff Brown, Lemieux a d'abord préparé le 35e but de Cunneynworth à la huitième minute. Il a attiré deux joueurs des Nordiques avant de refiler la rondelle à son coéquipier. Quelques minutes plus tard, Peter Stastny profitait d'une attaque massive pour enfilé son 46e de la saison. Mais Lemieux a immédiatement repris les choses en main en préparant, avec l'aide de Coffey, le 36e but de Quinn avant de marquer lui-même son 64e durant une infériorité numérique. Il venait d'enlever la rondelle à Anton Stastny pour filer seul devant Gosselin qui, une minute plus tôt, l'avait frustré sur une échappée.

La première fois, Lemieux avait tenté sans succès de déjouer le gardien des Nordiques. Mais à la deuxième occasion il a opté pour un tir des poignets. Les Penguins avaient nettement dominé cette première période et

19 lancers contre sept seulement pour les Nordiques. En deuxième, les Nordiques ont semblé se retrouver. Aucune des deux équipes n'a pu marquer cependant. Lane Lambert a continuellement harcelé Mario Lemieux, qui a comencé à s'impatisser. Quelques accrochages sont survenus. Les deux gardiens ont tour à tour exécuté quelques acrobaties. À la troisième période le festival Lemieux s'est poursuivi. Le grand « 66 » a été incroyable. Après avoir soutiré la rondelle à Marc Fortier, durant une attaque à cinq des Nordiques, il s'est dirigé vers Gosselin qu'il a réussi à déjouer même s'il était solidement harcelé par Fortier depuis la ligne bleue des Penguins. Jeff Brown, avec son 16e, a réduit la marque à 4-2 durant une supériorité

rité numérique. Stevens, à son tour, a touché la cible toujours avec l'aide de Lemieux, pendant que les Nordiques avaient deux hommes au cachot. Quinn a complété la marque pour les Penguins, le seul but auquel Lemieux n'a pas participé. Et Michel Goulet a enfilé son 44e avec trois secondes à faire dans la rencontre. Au cours de cette dernière période, les joueurs des Nordiques ont eu quelques gestes de frustration et Gord Donnelly a été chassé pour dix minutes pour avoir délibérément tenté de blesser Jim Johnson. Donnelly, qui était au cachot tout comme Johnson, a atteint ce dernier à la figure avec son bâton. Un geste inutile condamné par l'entraîneur des Nordiques Ron Lapointe. Lorsque Peter Stastny a enfilé son 46e but de la saison en première période, il obtenait du même coup son 900e point en carrière dans la Ligue nationale. En récoltant une passe sur ce but, Michel Goulet atteignait du même coup le cap des 100 points pour la quatrième fois de sa carrière.

HIER

Penguins 4, Nordiques 2	
Première période	
1—Pittsburgh, Cunneynworth 35	7:10
Lemieux, P. Stastny 46	
2—Québec, P. Stastny 46	11:48
3—Pittsburgh, Quinn 36	
Coffey, Lemieux	13:13
4—Pittsburgh, Lemieux 64	16:23
Pénalités — Gilles Qué 4:42, Guérard Qué 8:25, Gotaas Ptt 11:39, Côté Qué 12:46, Gotaas Ptt 16:02	
Deuxième période	
Aucun but	
Pénalités — Quinn Ptt 7:01, P. Stastny Qué 12:00, Cunneynworth Ptt, Lambert Qué, Duchesne Qué 13:33, Bodger Ptt 14:59	
Troisième période	
5—Pittsburgh, Lemieux 65	2:18
6—Québec, Brown 16	
Goulet, Finn	4:10
7—Pittsburgh, Stevens 5	
Buskus, Lemieux	16:32
8—Pittsburgh, Quinn 37	18:42
Cunneynworth, Coffey	
9—Québec, Goulet 44	
P. Stastny	19:57
Pénalités — Bodger Ptt 0:09, Johnson Ptt 2:08, Moller Qué (inc.) 2:18, Loney Ptt, Guérard Qué (double min.) 5:03, Coffey Ptt 10:14, Johnson Ptt, Loney Ptt, Donnelly Qué (double min.) 12:00, Ziapski Ptt, Carrière Qué, Donnelly Qué (double ma.) 14:47	
Tirs au but	
Pittsburgh	19 12 14 — 45
Québec	8 2 7 0 — 17
Gardiens — Pittsburgh, Guénette; Québec, Gosselin	
Assistance — 15,399	

SAMEDI

Bruins 6, Nordiques 2	
Première période	
1—Boston, Miller 7	2:54
Byers, O'Dwyer	
2—Québec, Duchesne 23	
Albelin, Haworth	9:25
3—Boston, Wesley 7	
Larson, Byers 10	18:14
4—Boston, Byers 10	
Miller, O'Dwyer	18:37
Pénalités — Larson Bos 7:32, Gillis Qué 14:13, McCarthy Bos 15:55, Neely Bos 19:18	
Deuxième période	
5—Québec, Haworth 23	
Lambert, Carrière	15:37
6—Boston, Neely 41	18:12
Janney, Wesley	
Pénalités — Linseman Bos 2:44, Côté Qué 6:06, Bourque Bos, Picard Qué 7:15, Haworth Qué 18:56	
Troisième période	
7—Boston, Swenes 22	
McCarthy, Linseman	3:44
8—Boston, Neely 42	7:30
Janney, Joyce	4:13
Pénalités — Linseman Bos 7:30, Donnelly Qué, Miller Bos (maj.) 12:10, Moller Qué, Markwart Bos 15:08, Picard Qué 16:05	
Tirs au but	
Québec	10 5 9 — 24
Boston	12 13 14 — 39
Gardiens — Québec, Brunetta et Gosselin; Boston, Moog	
Assistance — 14,451	

SOMMAIRES

HIER	
Devils 7, Rangers 2	
Première période	
1—New Jersey, Muller 34	
Kurvers, Verbeek	1:38
2—New Jersey, Verbeek 42	
Broten	10:53
3—Rangers, Leetch 2	
Pichette	17:37
4—New Jersey, Verbeek 43	
lancer de pénalité	18:03
Pénalités — Vanbiesbrouck Ran 0:52, Poddubny Ran (double min.), Johnson NJ 2:15, Conacher NJ 5:16, Shaw Ran 14:34, O'Callahan NJ 15:20, Muller NJ 16:46, Veliscek NJ 18:39	
Deuxième période	
5—New Jersey, Brown 13	1:50
6—Rangers, Sandstrom 28	
Leetch, Pichette	12:50
Pénalités — Muller Ran 8:22, Kurvers NJ 12:23, Muller NJ 15:00, Driver NJ 16:22, Kizio Ran 18:00	
Troisième période	
7—New Jersey, Muller 35	
Driver	9:11
8—New Jersey, Conacher 2	
Veliscek, Loiseille	14:43
9—New Jersey, Loiseille 15	
Wolain	18:10
Pénalités — Cirella NJ 6:24, Muller Ran, Burke NJ 9:36, Nilan Ran 16:15, Veliscek NJ 19:11	
Tirs au but	
Driver	16 7 6 — 29
New Jersey	13 8 9 — 30
Gardiens — Rangers, Vanbiesbrouck; New Jersey, Burke	
Assistance — 19,040	
SAMEDI	
Whalers 8, North Stars 1	
Première période	
1—Hartford, Ferraro 20	
Samuelsson	7:04
2—Minnesota, Ruskowski 4	
Brooke	9:30
Pénalités — Gilles Min 3:07, Ladouceur Har 8:18, Brooke Min 13:14, Musil Min (maj), Ferraro Har 15:06, Côté Har 15:54, Belows Min 16:20, Gilles Min, MacDermid Har 19:57	
Deuxième période	
3—Hartford, Robertson 2	

4—Hartford, Wilson 24	4:28
Babych, Ferraro	10:22
5—Hartford, Carson 7	
Babych	16:59
Pénalités — Gilles Min, Evason Har 3:40, Gagner Min 8:46, Côté Har 14:10, Rouse Min, Sheehy Har 20:00	
Troisième période	
6—Hartford, Tippett 15	10:40
Ladouceur, Wilson	
7—Hartford, MacDermid 20	
Turgeon, Ferraro	16:20
8—Hartford, Gavin 10	
Tippett	17:41
9—Hartford, Francis 24	
Dineen	19:18
Pénalités — Viveros Min, Francis Har 2:05, MacRae Min, MacDermid Har (min., inc.) 2:40, Zemlak Min (min., maj.), Robertson Har (maj.) 2:49, Rouse Min 8:15, Sheehy Har 12:00, MacRae Min (min., maj.), MacDermid Har (maj.) 16:23, Carson Har 16:59	
Tirs au but	
Minnesota	7 6 9 — 22
Hartford	12 9 9 — 30
Gardiens — Minnesota, Casey et Takko; Hartford, Brodeur	
Assistance — 15,223	
Islanders 5, Oilers 4	
Première période	
1—Islanders, Makiela 36	13:06
Norton	
2—Edmonton, Anderson 38	
Gretzky	15:32
3—Edmonton, Kurri 38	
Gretzky	17:20
4—Islanders, Potvin 19	
Trotter	19:39
Pénalités — MacTavish Edm 1:42, Smith Edm 3:11, LaFontaine Isl 5:40, Gilbert Isl 8:09	
Deuxième période	
5—Edmonton, Krushelnyski 19	2:46
Smith	10:05
6—Islanders, Bassen 6	
Wood, Gilbert	10:05
Pénalités — Dykstra Edm, Wood Isl 14:19, Tikkanen Edm, Kerr Isl 15:31	
Troisième période	
7—Islanders, LaFontaine 45	
King, Norton	1:53
8—Islanders, Sutter 27	
Lauer	9:03
9—Edmonton, Gretzky 38	
Courtnall	19:40
Pénalités — Acton Edm, LaFontaine Isl 5:49, Di-	

duck Isl 9:35	
Tirs au but	
Edmonton	7 12 15 — 34
Islanders	9 12 10 — 31
Gardiens — Edmonton, Fuhr; Islanders, Hrudefy	
Assistance — 16,297	
Flyers 6, Jets 0	
Première période	
1—Philadelphie, Marsh 3	11:57
Nachbaur	
2—Philadelphie, Kerr 1	
Samuelsson, Huffman	13:23
Pénalités — Marsh Phi 7:10, Taglianetti Win 12:12, Jones Win 13:14, Boschman Win, Roupe Phi 18:06, Winnipeg banc 19:22	
Deuxième période	
3—Philadelphie, Kerr 2	11:12
Samuelsson, Eklund	
4—Philadelphie, Kerr 3	
Propp, Eklund	15:56
Pénalités — Boschman Win (double min.), Poulin Phi 5:29, Small Win 10:45, Sutter Phi 11:56	
Troisième période	
5—Philadelphie, Eklund 10	10:41
Craven, Dobbin	
6—Philadelphie, Craven 27	
Marsh, Crossman	15:07
Pénalités — Boschman Win (maj.), Sutter Phi 1:52, Smith Phi, Philadelphie banc 12:04, Philadelphie banc 13:22, Taglianetti Win 13:26, Marois Win, Smyth Phi 16:42	
Tirs au but	
Winnipeg	8 13 10 — 31
Philadelphie	11 11 10 — 32
Gardiens — Winnipeg, Berthiaume; Philadelphie, LaForest	
Assistance — 17,423	
Rangers 4, Red Wings 4	
Première période	
1—Detroit, Gallant 31	5:06
Delorme, Snespts	
2—Detroit, Gallant 32	
Zombo, Oates	8:47
Pénalités — Maloney Ran, Delorme Det 11:06, Kocur Det 12:03, Nil Det 18:05	
Deuxième période	
3—Detroit, Klima 36	0:14
Chabot, Norwood	
4—Detroit, Gallant 33	
Barr, Oates	5:43
5—Rangers, Sandstrom 26	
Leetch, Mullen	7:18
Pénalités — Wheelton Ran 5:26, Kocur Det 8:04, Delorme Det 9:30, Nil Det 10:53, Halward Det 15:27	

L'informateur

Avec Pierre Pascau de 11h⁴⁵ à 13h⁴⁵ du lundi au vendredi

CKAC 97.3 LA SUPERSTATION

HOCKEY

Ligue nationale	
Vendredi	
New Jersey 2, Buffalo 2	
Pittsburgh 5, Montréal 2	
Washington 5, Phil'phie 3	
Vancouver 3, Chicago 2	
Samedi	
Boston 6, Québec 2	
Hartford 6, Minnesota 1	
Islanders 5, Edmonton 4	
Rangers 4, Detroit 4	
Phil'phie 6, Winnipeg 0	
St. Louis 3, Toronto 2	
Los Angeles 9, Chicago 5	
Calgary 6, Vancouver 1	
Hier	
Pittsburgh 6, Québec 3	
New Jersey 7, Rangers 2	
Montréal à Hartford	
Detroit à Buffalo	
Ce soir	
Edmonton à Toronto	
Chicago au Minnesota	
St. Louis à Calgary	
Demain	
Buffalo à Québec	
Detroit à Washington	
Pittsburgh au New Jersey	
Philadelphie à Islanders	
Winnipeg à Vancouver	
Mercredi	
Rangers à Chicago	
Minnesota à Edmonton	
Calgary à Los Angeles	
Les meneurs (Parties d'hier non comprises)	
Lemieux, Pitt	63 92 155
Gretzky, Edm	38 99 137
Savard, Chi	43 81 124
Haw'chuk, Win	44 72 116
P. Stastny, Qué	45 64 109
Messier, Edm	36 71 107
Yzerman, Det	50 52 102
Loob, Cal	48 54 102
Bullard, Cal	46 54 100
Carson, LA	51 48 99
Goulet, Qué	43 56 99
Robitaille, LA	45 53 98
Nieuwendyk, Cal	52 40 92
LaFontaine, Isl	45 43 88
Smith, Mtl	25 63 88
Simpson, Edm	54 33 87
Poddubny, Ran	37 50 87
Federko, St.L	20 67 87
Kurri, Edm	38 48 86
Anderson, Edm	38 47 85
Ciccarelli, Min	39 45 84
Larmer, Chi	37 47 84
Muller, NJ	33 51 84
Suter, Cal	19 65 84
Gilmour, St.L	34 49 83
Mullen, Cal	38 43 81
Naslund, Mtl	24 56 80
Gartner, Was	46 33 79
Bourque, Bos	17 62 79
Trotter, Isl	29 48 77
Broten, NJ	24 53 77

LIGUE NATIONALE	
Conférence Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
a-MONTRÉAL	76 43 21 12 280 225 98
a-BOSTON	77 43 28 6 294 243 92
a-BUFFALO	75 35 30 10 266 284 80
HARTFORD	76 33 36 7 237 256 73
QUÉBEC	76 32 40 4 262 289 68
Section Lester Patrick	
ISLANDERS NY	76 37 29 10 292 253 84
WASHINGTON	76 38 31 7 268 231 83
PHILADELPHIE	76 37 32 7 276 277 81
PITTSBURGH	76 34 33 9 306 297 77
RANGERS NY	77 34 34 9 287 274 77
NEW JERSEY	76 34 36 6 275 289 74
Conférence Clarence Campbell	
Section James Norris	
c-DETROIT	76 39 27 10 305 256 88
a-ST. LOUIS	77 34 35 8 270 277 76
a-CHICAGO	77 30 39 8 271 313 68
MINNESOTA	76 19 45 12 230 326 50
TORONTO	77 20 47 10 261 329 50
Section Connie Smythe	
c-CALGARY	76 46 21 9 376 287 101
a-EDMONTON	76 41 25 10 341 274 92
a-WINNIPEG	77 31 36 10 278 298 72
a-LOS ANGELES	77 28 42 7 298 344 63
VANCOUVER	78 24 45 9 264 316 57
a-Assuré d'une place en série	
c-Champion de section	
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Demi-finales de sections (4 de 7)	
Mardi	
Granby 4, Hull 1	
Chicoutimi 3, Shawinigan 2	
Drum'ville 5, Victo'ville 0	
Hier	
Chicoutimi à Shawinigan	
Drum'ville à Victo'ville	
Hull à Granby	
Ce soir	
St-Jean à Laval	
CLASSEMENT	
Série "A"	
	pj g p bp bc pts
HULL	3 2 1 12 9 4
GRANBY	3 1 2 9 12 2
Série "B"	
LAVAL	4 2 2 21 16 4
ST-JEAN	4 2 2 16 21 4
Série "C"	
DRUM'VILLE	3 2 1 13 11 4
VICTO'VILLE	3 1 2 11 13 2
Série "D"	
SHAWINIGAN	3 2 1 14 8 4
CHICOUTIMI	3 1 2 8 14 2